

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(42<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du jeudi 29 octobre 1987

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Renvois pour avis** (p. 5047).
2. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire** (p. 5047).
3. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5047).

#### Services du Premier ministre (suite)

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

**Réponses de M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan et M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative, aux questions de MM. René Bèguet et Henri Bouvet.**

#### I. - SERVICES GÉNÉRAUX

Les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

**Amendement n° 163 de M. Sapin ; MM. Jean Le Garrec, Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le secrétariat général de la défense nationale ; le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. - Retrait.**

**Amendement n° 164 de M. Le Garrec ; MM. Jean Le Garrec, le rapporteur spécial, le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. - Retrait.**

#### Rappels au règlement (p. 5052)

MM. Daniel Le Meur, le président, Guy Ducoloné, Yves Guéna, vice-président de la commission des finances.

### II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5053)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5054)

### III. - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5054)

#### IV. - PLAN

MM. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Plan ; le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5054)

Etat C

Titre VI. - Adoption (p. 5054)

### BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

Crédits ouverts aux articles 37 et 38. - Adoption.

### EDUCATION NATIONALE

#### Recherche et enseignement supérieur

M. Jean Giard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. le président.

M. Jacques Valade, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. le président.

MM. Gilbert Gantier,  
Philippe Bassinet,  
Bruno Gollnisch,  
Jean-Paul Séguéla.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5076).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,

### vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### RENOIS POUR AVIS

**M. le président.** J'informe l'Assemblée, d'une part, que la commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur les articles 15 A, 18, 18 bis, 19, 25 et 26 du projet de loi d'amélioration de la décentralisation, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, d'autre part, que la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, sur les bourses de valeurs, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n<sup>os</sup> 973 et 1002).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces renvois pour avis sont ordonnés.

2

### REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRA-PARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de renouvellement du mandat des deux représentants de l'Assemblée nationale au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 12 novembre 1987, à dix-huit heures.

3

### LOI DE FINANCES POUR 1988

#### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (N<sup>os</sup> 941, 960).

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant : les services généraux, le Secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan, ainsi que le budget annexe des Journaux officiels.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

**M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je veux d'abord remercier les rapporteurs de mon budget, M. Auberge, au nom de M. Durieux, et M. Lamassoure qui se sont exprimés sur les services généraux de la fonction publique ainsi que M. Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Schenardi, rapporteur pour avis de la production et des échanges pour le Plan. Je les remercie en particulier pour les conclusions qu'ils ont bien voulu émettre en faveur de ces budgets.

Je m'efforcerais de répondre aux nombreuses interrogations formulées par les uns et par les autres, sans néanmoins trop prolonger mon propos, ce qui ne sera évidemment pas facile puisque, sur ces deux sujets - la fonction publique et le Plan - ont été émises de nombreuses et importantes considérations.

Je traiterai d'abord de la fonction publique, puis du Plan avant d'en terminer par quelques mots sur l'économie sociale.

En ce qui concerne la fonction publique, je me félicite d'abord que vous ayez, les uns et les autres, approuvé l'objectif que je me suis fixé, à savoir moderniser la fonction publique de l'Etat. J'ai certes noté, naturellement, qu'il y a des divergences, parfois profondes, sur les moyens d'y parvenir, mais l'accord sur l'objectif est déjà un progrès. M. Sapin m'a même demandé si je serai aussi à l'aise aujourd'hui que l'année dernière à pareille époque. Je le rassure : ce consensus sur l'objectif me met encore plus à l'aise que l'année dernière.

Pour parvenir à cette modernisation de la fonction publique, il convient de suivre trois directions, dans lesquelles je n'ai pas cessé d'agir : renforcer, améliorer la productivité de l'administration ; mener une politique résolue de la qualité, enfin nourrir en permanence le dialogue social, en dépit des inévitables difficultés que l'on rencontre en cette matière. M. Le Garrec les connaît bien pour les avoir affrontées lui-même.

En ce qui concerne d'abord la productivité, l'objectif n'est pas de parvenir à moins d'Etat. Je veux dire par là que le champ des responsabilités de l'Etat est une partie du débat qui n'est pas aujourd'hui en question ; ce qui est visé c'est l'efficacité de l'administration dans le champ qui est le sien. Par conséquent, l'objectif n'est pas moins d'Etat, du moins pour ce dont je parle et ce dont j'ai la charge, mais mieux d'Etat. Il faut un Etat qui fonctionne mieux et qui soit plus efficace pour le bien tant du contribuable, car la charge de l'Etat sera moins lourde, que de l'usager ou du fonctionnaire lui-même, lequel doit trouver dans son métier, comme chacun d'entre nous, l'épanouissement de ce qu'il attend de la vie professionnelle.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner, l'accroissement des effectifs de l'Etat au cours des trente dernières années s'est poursuivi à un rythme nettement excessif. La période la plus frappante de ce point de vue est celle comprise entre juillet 1981 et décembre 1982, durant laquelle l'Etat a embauché 185 000 personnes, ce qui était évidemment sans aucun rapport avec la réalité des besoins de l'administration.

Il est cependant juste de préciser que c'est sur la longue période que l'on doit apprécier l'évolution. Or il ressort de cet examen qu'au cours des trente dernières années l'accroissement - en réalité le doublement des effectifs de l'Etat - a créé une situation qui n'est favorable ni aux contribuables ni aux usagers, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ni même aux fonctionnaires qui n'en ont pas tiré une amélioration de leurs conditions de travail.

Il faut donc engager résolument une politique de réduction des effectifs de l'Etat. Nous avons agi en ce sens depuis mars 1986, que ce soit à l'occasion du collectif budgétaire de 1986 ou du budget de 1987 et c'est ce que nous vous proposons dans le projet de budget pour 1988. Au total environ 50 000 emplois auront été remis en question pendant que - et c'est naturel - auront été créés 14 000 emplois.

Il va de soi - je répons ainsi à plusieurs interventions - qu'il n'est pas question de « toiser » systématiquement tous les services. Il convient de la faire avec le plus d'intelligence possible, c'est-à-dire en s'adaptant à la réalité des besoins. Dans telle direction, dans tel service, dans tel ministère où apparaissent des besoins nouveaux, nous créons des emplois ; dans tel autre, au contraire, où l'on peut être aussi efficace, voire plus efficace, avec moins d'agents, nous souhaitons poursuivre la réduction des effectifs.

Chacun peut d'ailleurs observer que la poursuite de cette action s'effectue au rythme modeste d'environ 0,8 p.100 par an. On ne saurait donc prétendre qu'il s'agit d'une opération brutale. J'ai bien entendu les références que certains ont faites à la politique conduite par le gouvernement britannique. Je tiens à leur indiquer que je ne puis pas mon inspiration dans une certaine forme d'autoritarisme brutal qui ne correspond pas à la façon dont je conçois la direction des affaires intéressant la fonction publique.

Toutefois, il est indispensable d'être animé, dans ce domaine, par la volonté de mener une action continue, permanente, durable. Il faut par conséquent l'associer à une étude attentive des situations particulières, à un examen précautionneux de chaque administration. Vous pouvez compter sur moi pour insister sur ce point auprès de mes collègues, afin que cette réduction des effectifs intervienne sans difficulté, sans trouble. Elle doit, au contraire, être l'occasion d'une remise en cause à la fois des missions et de l'organisation du travail dans les services et dans les ministères, de façon à améliorer la situation des uns et des autres, en particulier celle des personnels.

Telles sont les observations que je voulais formuler très rapidement sur la première direction de travail ; la réduction des effectifs et la recherche d'un gain de productivité.

La deuxième orientation de notre politique concerne le développement de la qualité et de l'innovation. A cet égard trois priorités ont été dégagées au cours des travaux que j'ai conduits pendant l'année 1987.

La première tend à intensifier la déconcentration des responsabilités, notamment en matière de gestion des personnels. Vous avez d'ailleurs bien voulu voter, au cours de la dernière session de printemps, des dispositions qui permettent effectivement de déconcentrer très largement la gestion des personnels. De premiers efforts ont déjà été accomplis puisque, dans le secteur des P. et T., la déconcentration de la gestion des personnels est désormais pratiquement acquise.

La deuxième priorité porte sur les actions concrètes de modernisation et de développement de la qualité. A cet égard, je vous rappelle que vous avez bien voulu inscrire l'année dernière, pour la première fois dans l'histoire de la fonction publique française, un crédit de 35 millions de francs pour me permettre de soutenir des actions concrètes menées sur le terrain ou des opérations proposées par les différents ministères.

Cette année, je vous propose de porter cette somme de 35 à 37 millions de francs, afin de m'encourager, et d'encourager l'administration, à poursuivre dans cette voie qui me paraît tout à fait essentielle. Je vous indique d'ailleurs que trois départements ministériels ont travaillé avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique dans ce sens, ceux des affaires sociales, de la justice et du tourisme, avec lesquels nous avons conduit des actions de modernisation accompagnées de plans de formation, lesquels ont, dans la plupart des cas, été associés à des investissements d'informatique et de bureautique permettant d'engager une action en profondeur dans le sens de l'amélioration de la qualité.

Dans le même temps, j'ai pu, grâce aux crédits que vous m'avez accordés, soutenir vingt-cinq opérations de modernisation menées au niveau local par les préfetures et par les directions départementales, c'est-à-dire par les services extérieurs de l'Etat. Je ne vous en donne pas la liste, mais il est du plus haut intérêt de souligner que nous rencontrons une réelle adhésion des fonctionnaires sur le terrain pour s'engager dans des démarches tendant à améliorer la qualité des services ou à développer l'innovation. Je suis très frappé par l'exceptionnelle disponibilité des fonctionnaires de tous niveaux, y compris des plus modestes, pour s'engager dans cette voie. Cela constitue une réponse moderne et nouvelle à la question de l'adaptation de l'administration aux exigences nouvelles de notre temps.

Enfin, mesdames, messieurs, la troisième direction de notre action en faveur de la modernisation de la fonction publique concerne la concertation et le dialogue social.

Il est certes exact qu'en 1987 nous ne sommes pas parvenus à signer un accord avec les organisations syndicales en matière salariale. On peut d'ailleurs s'en étonner en constatant que, sur des bases identiques ou extrêmement semblables, monsieur Le Garrec, des accords ont été signés dans un certain nombre d'entreprises publiques par les mêmes organisations syndicales que celles que j'ai l'honneur de rencontrer.

Quoi qu'il en soit, j'ai néanmoins, dans un souci d'apaisement, dans le souci de maintenir à tout prix la qualité et l'intensité du dialogue social, mis en œuvre la totalité des dispositions que, dans le cadre de la négociation, j'avais proposées aux partenaires sociaux. Cela est vrai non seulement pour des mesures générales comme l'augmentation de 1,7 p. 100, dont 0,6 p. 100 au 1<sup>er</sup> novembre, mais aussi pour des dispositions particulières en faveur des agents des catégories C et D. Je tiens à le souligner parce que j'ai entendu dire à cette tribune que la politique salariale que nous conduisons favorisait les agents du cadre A aux dépens de ceux des catégories modestes.

Je répons d'abord que je ne vois aucune raison de défavoriser les agents du cadre A, mais, surtout, cette affirmation constitue une contrevérité. Cette année nous avons en effet consacré 300 millions de francs - c'est un chiffre important, qui n'est d'ailleurs pas loin d'être un record - à l'amélioration de la situation judiciaire et des possibilités de promotion des agents d'exécution de l'administration.

Nous avons pris des dispositions analogues pour les agents du cadre B, c'est-à-dire les cadres moyens de l'Etat, en faveur desquels aucune mesure n'avait été prise depuis 1972, c'est-à-dire depuis quinze ans. De négociation en négociation, jamais personne ne s'était intéressé à cette catégorie de personnels, pourtant essentielle au bon fonctionnement de l'administration.

Enfin, vous savez que nous avons accompli des pas importants en matière de mensualisation des retraites, faisant autant en la matière, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et aujourd'hui, que les gouvernements précédents entre 1981 et 1986. Je vois que M. Le Garrec m'approuve, ce qui renforce ce que je dis et fait honneur à son sens de l'objectivité. Je l'en remercie.

**M. Michel Sapin.** Quand il vous critiquera, ses critiques seront donc justifiées !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Nous avons donc poursuivi une politique fondée, d'une part, sur la nécessité de lutter contre l'inflation, par conséquent de maîtriser l'évolution des rémunérations, et, d'autre part, sur un esprit de justice sociale, donc attentive aux situations de ceux qui le méritaient le plus.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le Gouvernement prendra dans le courant des semaines prochaines une mesure salariale complémentaire. Je rencontre en ce moment les organisations syndicales. Au terme de ces entretiens, je serai en état de présenter des propositions au Gouvernement auquel il appartiendra de prendre une décision.

La concertation ne se limite pas à ces aspects salariaux. Elle concerne beaucoup d'autres sujets.

A l'issue des tables rondes que j'avais réunies à l'automne dernier, nous avons constitué plusieurs groupes de travail. Ils ont débouché sur des résultats concrets. C'est ainsi que le conseil des ministres du 22 septembre a adopté des dispositions permettant d'améliorer le déroulement des carrières en

rapport avec la réduction des recrutements. Le rythme du développement des carrières est en effet - c'est une particularité administrative - souvent lié à l'évolution des recrutements. Nous avons pris des dispositions de façon à neutraliser cet effet pervers qui résulterait d'une réduction des effectifs sur les espoirs de promotion des personnels.

Ces dispositions ont été arrêtées en plein accord avec les organisations syndicales et à leur demande. Je confirme à M. le député Bourg-Broc qu'elles ne seront pas prises en compte dans le calcul du G.V.T. que chacun connaît bien.

J'ajoute, répondant à une autre question de M. Bourg-Broc, que je suis conscient des problèmes que pose la mobilité des personnels notamment ceux de catégorie A, et qui ne sont pas toujours faciles à résoudre. Néanmoins, nous avons fait un premier pas consistant à ouvrir les emplois dans les collectivités locales aux postes de mobilité que peuvent prendre les administrateurs civils. De même, nous avons accru le pourcentage des attachés susceptibles de passer attachés principaux de façon à faciliter le déroulement de carrière de cette catégorie, très importante, de cadres des administrations centrales. Je ne suis pas sûr que ces mesures résolvent la totalité des problèmes, mais je crois, qu'elles apportent une contribution dans la recherche toujours difficile, mais toujours essentielle, du bon fonctionnement de l'administration.

Mesdames, messieurs, voilà ce que je pouvais dire très rapidement sur les problèmes généraux de la fonction publique. Hélas ! ce n'est pas en quelques mots que je pouvais traduire ce que je ressens profondément sur ce qui se passe dans l'administration. Contrairement au tableau noir qu'on veut bien brosser ici ou là, je constate qu'elle traverse une période de profonde mutation et que ses progrès vers la qualité rencontrent un écho très favorable et très profond auprès des personnels. Je reconnais d'ailleurs très franchement qu'à beaucoup d'égards ce processus était « dans l'air du temps », et avait débuté avant même que je ne prenne mes fonctions. Je ne tiens pas à en recueillir l'entier mérite ; je désire seulement que vous reconnaissiez que j'ai consacré beaucoup d'efforts pour en accélérer le rythme. Je suis convaincu que c'est le début d'une sorte de révolution tranquille dans l'administration, qui n'a pas fini de porter ses fruits.

L'administration sera de moins en moins un monde clos ; elle l'est déjà de moins en moins. Nous faisons beaucoup d'efforts d'ailleurs pour l'ouvrir. Par exemple, je me suis rendu au Japon et j'ai obtenu l'accord de mon homologue japonais pour que des fonctionnaires français - ils seront les premiers - puissent être reçus dans l'administration japonaise pour des périodes de stage. Autre exemple : j'ai ouvert le dossier, qui intéressait vivement M. Lamassoure, de la mise en accord de notre droit avec le traité de Rome sur la condition de nationalité. J'ai confié à M. Puissochet, actuellement directeur des affaires juridiques du quai d'Orsay, une mission à ce sujet de façon à débroussailler le dossier, à le clarifier et à permettre au Gouvernement de prendre une position claire.

En ce qui concerne le commissariat général du Plan, M. Roger-Machart a bien voulu nous faire part de ses interrogations et M. Gantier a longuement exposé ses préoccupations.

Il m'a semblé qu'il n'était pas possible d'entrée de jeu d'engager une réforme de la planification française sans un vrai et profond débat, car le sujet n'en avait jamais fait l'objet. C'est pourquoi j'ai organisé ce débat, d'abord ici même avec vous, l'année dernière, puis avec les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour la planification. J'ai veillé à ce qu'il y ait deux temps forts dans cette concertation : le premier a été la publication en septembre dernier, du rapport que j'avais demandé à M. Ruault ; le second a été la consultation du Conseil économique et social.

De ce débat, sont apparues des zones de désaccord, des zones de conflit - c'est la vie, c'est la démocratie ! - mais s'est aussi dégagé un consensus sur trois points essentiels.

Le premier est la nécessité d'une profonde réforme du processus de planification. Tout le monde me paraissait d'accord sur l'idée que ce processus devait être simplifié et qu'il fallait passer d'une planification centrale assez autoritaire, assez envahissante, à un document d'orientation et même de stratégie ; ce mot, que j'avais employé ici même l'année dernière, a été repris par le Conseil économique et social et j'y ai vu

l'élément d'un consensus. Désormais, la planification doit être la définition de la stratégie économique et sociale de l'Etat à moyen terme.

Le deuxième point de convergence porte sur l'importance du rôle que doit jouer le commissariat général du Plan dans le vaste champ de la réflexion et de la formation économiques à moyen terme. J'ai noté que les uns et les autres jugeaient qu'il y avait là un champ déjà exploré par le commissariat, mais qui méritait à tous égards d'être renforcé et d'être valorisé. Je crois que c'est dans ce domaine, par priorité, que doit se développer désormais l'action du commissariat.

Enfin - troisième point - chacun convient de la nécessité non seulement de maintenir, mais si possible d'améliorer la concertation entre les partenaires sociaux avec les experts de l'administration au sein du commissariat du Plan. C'est un acquis tout à fait utile et important que nous avons intérêt non seulement à garder, mais aussi à renforcer, et c'est possible.

C'est sur la base de ces trois points de consensus que le Gouvernement a arrêté ses orientations pour l'avenir du commissariat général du Plan.

La première vocation - j'y insiste - est de préparer l'avenir, c'est-à-dire, sans prétendre nécessairement planifier l'avenir, être le lieu de veille, le lieu d'information, le lieu de rencontre et de débat, qui permette, dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, d'améliorer la connaissance des faits mais aussi des mutations en cours, de façon à permettre à l'ensemble des partenaires, des décideurs publics et privés, d'être mieux éclairés dans les décisions qu'ils ont à prendre.

A cet effet, j'ai demandé que le commissariat se fixe, pour l'année 1988, deux objectifs simples.

Premièrement, il devra contribuer à préparer la France à l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen. Le Premier ministre a bien voulu, à ma demande, que le commissaire au Plan soit chargé de constituer et de présider un groupe de travail qui aura pour mission de faire l'inventaire des actions à conduire dans ce domaine au cours des années qui viennent. Il existe d'autres commissions dirigées ou créées par plusieurs de mes collègues ministres, mais ce groupe de travail du Plan sera un groupe de synthèse, comme c'est la vocation du commissariat.

Deuxièmement, le commissariat devra s'orienter, davantage que par le passé, sur les entreprises et sur l'environnement économique international. A une question précise que m'a posée M. le député Gantier, je répondrai qu'il est en effet très important que le commissariat renforce et développe les liens qu'il peut avoir, qu'il a parfois, mais pas encore suffisamment, avec les institutions correspondantes existant aux Etats-Unis, au Japon, en République fédérale d'Allemagne ou ailleurs ainsi qu'avec les organisations internationales telles que l'O.C.D.E. et le F.M.I. C'est un domaine dans lequel, il faut bien le dire, le commissariat a été jusqu'à présent plutôt timide.

Quant à la planification elle-même - deuxième vocation du commissariat - le 9<sup>e</sup> Plan comportait 10 grandes actions, 12 programmes prioritaires d'exécution, 60 sous-programmes. Mesdames, messieurs les députés, trop de priorité tue les priorités. Le prochain Plan sera donc recentré au sein d'une loi unique sur la stratégie de l'Etat qui choisira un nombre limité d'objectifs prioritaires et un nombre limité d'orientations majeures pour parvenir à les mettre en œuvre. Ce ne sera plus le Plan de la nation, ce sera le Plan de l'Etat. Sa durée sera variable en fonction des nécessités, des contraintes, des circonstances du moment. C'est ainsi que le prochain Plan sera entièrement consacré à la préparation de la France à l'échéance de 1992 et, par conséquent, s'appliquera tout naturellement à la période 1989-1992.

La préparation de ce Plan sera simplifiée par rapport à l'architecture baroque de la loi du 29 juillet 1982. Cette loi traduisait d'ailleurs un profond changement d'attitude par rapport à celle des planificateurs dans le passé. Jamais on n'avait voulu figer à ce point les méthodes, la structure, l'organisation des procédures de préparation du Plan. Leur nature était d'être souple ; la loi de 1982 en avait fait, au contraire, des procédures rigides, envahissantes et parce qu'elles étaient trop rigides et trop envahissantes, elles ont abouti à des résultats décevants qu'ont reconnus et admis ceux-là mêmes qui en étaient les auteurs !

Enfin, les contrats entre l'Etat et les régions, ô combien utiles et positifs - j'ai déjà eu l'occasion de le dire - seront désormais détachés de la procédure de planification, au sens central du terme.

M. Gantier et M. Schenardi m'ont demandé quels seront les moyens financiers associés à cette planification ? Il n'est pas dans la vocation du Plan, tel que je le conçois, d'être associé à des moyens financiers détaillés. Mais il va de soi que l'Etat continuera à organiser son action concrète, notamment dans le domaine des investissements publics, sur une base pluriannuelle. Ainsi en va-t-il des lois d'orientation, des lois de programme. Ainsi en va-t-il également des décisions que le Gouvernement prend dans des domaines intéressant les investissements publics, par exemple, le plan routier ou le plan autoroutier. Je crois que le moment vient - nous l'avons vu au cours des mois passés - d'une programmation pluriannuelle des finances publiques...

**M. Jean Le Garrec.** C'est très bien !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** ... sujet sur lequel je sens bien que, de tous côtés, un accord commence à s'exprimer et devrait, par conséquent, dans le futur, se concrétiser.

Voilà, mesdames, messieurs, comment j'envisage l'évolution du commissariat général du Plan. Ces missions nouvelles qui - je ne le conteste pas - constituent un changement réel par rapport aux précédentes, dont il faut essayer de garder les acquis tout en renouant les modalités, impliqueront une réorganisation du commissariat général du Plan. Le nouveau commissaire en aura la charge.

Je ne voudrais pas allonger ce débat mais je tiens, en quelques mots, à évoquer la délégation à l'économie sociale et les crédits qui lui sont affectés. Deux éléments sont à retenir.

D'abord, le Gouvernement, mesdames, messieurs, a reconnu la portée, l'intérêt et la place de l'économie sociale dans la vie collective de notre pays. C'était, je crois, ma principale mission dans ce domaine. Je l'ai remplie dans de très nombreuses circonstances auprès des instances compétentes de l'économie sociale et de l'ensemble des responsables de ce secteur qui, je crois, ont bien voulu reconnaître non seulement le bien-fondé de mon jugement, mais aussi ce que je fais à l'égard de l'économie sociale.

Vous avez regretté, monsieur Le Garrec et monsieur Sapin, la réduction des crédits de l'économie sociale, c'est-à-dire des subventions. C'est vrai qu'ils avaient fait en 1985 un bond en avant : ils avaient été doublés ! C'est la rubrique typée en période préélectorale, car elle permet de faire plaisir ici et là. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Le Garrec.** Non ! Non !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Eh bien ! l'arrosoir est coupé ! Et vous m'excuserez de ne pas avoir insisté pour qu'il soit ouvert à nouveau à la veille d'échéances électorales. Ce n'est pas la ligne que j'ai choisie. Vous aviez 30 millions de francs, si mes souvenirs sont exacts ; nous en aurons 12 millions dans le budget de 1988. Ce n'est ni avec 12, ni avec 30 millions que l'on changera le visage de l'économie sociale. L'économie sociale est désormais un secteur adulte ; ce n'est pas dans les subventions de l'Etat qu'elle trouvera la réponse à ses problèmes. Je l'aide à les résoudre dans un bon esprit de travail en commun. C'est ce qui compte, ce ne sont pas les subventions données à tel ou tel organisme qui permettent de juger de la qualité et l'importance de l'action du Gouvernement à l'égard de cet important secteur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. René Béguet.

**M. René Béguet.** Monsieur le ministre chargé de la fonction publique et du Plan, après votre intervention de haut niveau et de grande qualité, il me revient d'aborder des questions qui, souvent, paraissent de détail.

La majorité gouvernementale s'est engagée à accélérer le rythme de la mensualisation des pensions des retraités civils et militaires de la fonction publique, en priorité dans les départements où résident le plus grand nombre d'entre eux.

Or, depuis 1975 jusqu'à ce jour, 91 départements ont été concernés ; 1 776 000 pensionnés ont ainsi pu bénéficier de cette mensualisation. Mais il faut rappeler que, entre 1981 et

1986, les gouvernements de l'époque n'ont mensualisé que 483 000 retraités et que, en 1984, aucune mensualisation n'a été effectuée. En revanche, depuis 1986, ce sont 367 000 pensionnés supplémentaires qui ont bénéficié de ce paiement mensuel, dont 314 000 au titre de la seule année 1987.

Néanmoins, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des 19 000 retraités parisiens civils et militaires de la fonction publique, qui attendent encore la mensualisation de leur pension, qui leur avait été promise en 1975, c'est-à-dire depuis maintenant douze ans. Ces retraités parisiens qui ne relèvent pas du régime général et dont certains auront à faire face à de nombreuses difficultés, demandent pour eux enfin l'application de la loi.

Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, si le Gouvernement accèdera à cette demande, pleinement justifiée, de mensualiser en 1988 les pensions de ces 19 000 retraités parisiens civils et militaires de la fonction publique ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir rappelé à l'Assemblée l'importance de l'effort qui a été fait par le Gouvernement à l'égard des retraités de la fonction publique de l'Etat. Ils sont en effet très attachés à la mensualisation des pensions.

Le gouvernement précédent, qui avait paru de tout temps - nous l'avons encore entendu sur les bancs de cette assemblée - marquer l'intérêt qu'il porte aux fonctionnaires, s'était complètement désintéressé, dans ce domaine, de la situation des retraités de la fonction publique de l'Etat qui sont les seuls à ne pas être complètement mensualisés. C'est pour le moins paradoxal !

**M. Willy Diméglio.** C'est un scandale !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** L'opération est, il est vrai, coûteuse pour la trésorerie de l'Etat puisque c'est plus de 2 milliards qu'il aura dépensés cette année pour franchir des pas très importants. Les chiffres que vous avez rappelés sont exacts, et encore une fois, ils montrent que nous avons fait nettement plus qu'il n'avait été fait dans la période 1981-1986.

Il restera, quand tout cela sera fait, à mensualiser 156 000 retraités du centre de Paris et 56 000 retraités du centre de Créteil.

Le centre de Paris concerne les retraités de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis. Il est très difficile de faire un sort particulier aux retraités de l'un ou l'autre de ces départements. La mensualisation se fait normalement par centre car, avec les traitements informatiques, il est très difficile de procéder autrement. Vous me parlez des seuls retraités de Paris, mais je vous réponds qu'il faudra que nous procédions à la mensualisation des retraités de l'ensemble du centre de Paris, c'est-à-dire des quatre départements que j'ai cités.

Je ne peux pas vous donner de date précise aujourd'hui mais je tiens à vous dire que mon objectif est d'achever dans les meilleurs délais - je dis bien : dans les meilleurs délais - la mensualisation des retraités de l'Etat. Tout laisse à penser que nous pourrions conserver en 1988 le rythme que nous avions adopté cette année. Si tel est le cas, je ne vois pas ce qui pourrait rester à mensualiser à la fin de 1988.

Je ne suis pas en état de vous en dire plus, mais je crois vous avoir donné quelques éléments de réponse qui vont dans le sens de ce que vous souhaitez, monsieur le député.

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Henri Bouvet.

**M. Henri Bouvet.** L'existence du Conseil économique et social est à peine connue de nos concitoyens. La qualité et la pertinence de ses travaux sont également à peine connues et utilisés dans les assemblées parlementaires.

Ce matin, le rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget du Conseil économique et social a souligné, et je l'ai approuvé, l'insuffisance des moyens de cette assemblée consultative. Ce qui dénote d'ailleurs que, depuis très longtemps, depuis la création du Conseil, les gouvernements successifs de la République ont eu une attitude constante d'indifférence à l'égard de cette institution.

En prélude à l'arrivée du nouveau président du Conseil économique et social - le précédent étant mon compatriote limousin Gabriel Ventejol, qui nous a quittés depuis - plusieurs colloques ont eu lieu, réunissant de nombreux parlementaires et des membres ou anciens membres du Conseil économique et social.

Nous avons, avec un certain nombre de parlementaires venus de l'entreprise, des milieux économiques et sociaux, de ceux qui font l'économie du pays, écouté tous les représentants des organisations professionnelles, tous les gens qui ont siégé ou siègent au Conseil économique et social. Avec mon collègue Pascal Clément, nous avons d'ailleurs déposé au printemps une proposition de loi organique concernant une éventuelle réforme du Conseil économique et social.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer dans toutes ces réunions les rapports entre le Conseil économique et social et le commissariat au Plan, entre le C.E.S. et l'I.N.S.E.E., bref, nous avons essayé de trouver une place réelle au Conseil économique et social, place qui est inscrite dans la Constitution de la République française.

Je voudrais savoir, avec tous les comités de sages que l'on crée, avec toutes les structures de cellules de réflexion dont plusieurs ministres s'entourent, ce que le Gouvernement actuel compte faire du Conseil économique et social. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Ladislas Ponietowski.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative.

**M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative.** Monsieur le député, je ne suis pas certain que le Gouvernement détienne, à lui seul, la réponse à la question que vous avez posée.

Certes l'autorité des avis du Conseil économique et social dépend, en partie, de la saisine du Gouvernement, puisque cette assemblée est appelée à se prononcer essentiellement en application de cette procédure. De ce point de vue, l'expérience de ces dix-huit derniers mois montre que le Gouvernement dont je fais partie a saisi très fréquemment, et sur des textes importants, le Conseil économique et social.

Puisque vous venez de débattre de cette question, je rappelle la part que le Conseil économique et social a prise dans la réflexion sur la réforme du commissariat général du Plan. Je rappelle aussi que, tout récemment, le Gouvernement a saisi le Conseil économique et social d'une demande d'avis sur la loi de programme relative au patrimoine monumental. Il n'allait pas de soi que ce sujet puisse directement intéresser cette assemblée.

Nous vivons bien entendu sur des habitudes. Les rapports établis et les avis émis par le Conseil économique et social font l'objet d'une publication au *Journal officiel*. Compte tenu de ce que sont devenues nos mœurs, il n'est pas sûr que cette diffusion soit celle qui réponde le mieux aux nécessités des technologies modernes de diffusion de l'information et de la communication. Toutefois, le Conseil économique et social, avec l'aide des moyens mis à sa disposition par le Gouvernement, diffuse de plus en plus de documentations particulières dont l'aspect est un peu moins austère et un peu moins rébarbatif que celui des publications officielles. Je constate également qu'il donne lui-même un certain retentissement à ses travaux en organisant des conférences de presse à partir de dossiers particulièrement importants.

Le président Matteoli m'a fait part récemment de ses préoccupations. Le Conseil économique et social, dans son ensemble, considère que son audience dans l'opinion publique française est insuffisante. Il souhaite améliorer cette situation. Le Gouvernement pense qu'il est souhaitable d'améliorer la diffusion des travaux du Conseil, et il est tout à fait prêt à aider ce dernier à développer la publicité de ses travaux. Cette meilleure information du public serait extrêmement intéressante tant pour l'action du Conseil lui-même que pour celle du Gouvernement.

Je peux donc vous donner l'assurance, monsieur le député, qu'en ce domaine, nous sommes prêts à aller tout à fait dans le sens des desiderata du Conseil économique et social. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions.

## I. - SERVICES GENERAUX

**M. le président.** Les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements portant sur ces crédits.

Sur le titre III de l'état B, M. Sapin et M. Le Garrec ont présenté un amendement, n° 163, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** J'ai en effet déposé deux amendements d'interrogation qui, d'une certaine manière, permettront de prolonger le débat trop court mais utile que nous avons engagé ce matin et que je suis au regret de ne pas poursuivre sur un sujet comme le Plan.

Ce premier amendement porte sur l'augmentation des mesures nouvelles prévues au chapitre 34-94 pour les actions de formation et de perfectionnement des personnels.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter quelques précisions sur la politique que vous entendez mener dans ce domaine.

L'augmentation des crédits de ce chapitre est considérable puisqu'ils passent de 92414 à 4986893 francs. Que cache vraiment une telle progression ? Je m'interroge d'ailleurs sur les moyens réels que vous avez d'engager une politique d'une telle ampleur.

S'agit-il de déléguer des crédits auprès des préfets régionaux afin qu'ils poursuivent les actions qui avaient été engagées ? S'agit-il de monter des systèmes de formation interministérielles dont a grand besoin notre administration ? S'agit-il de rechercher des applications spécifiques pour le décret extrêmement important de 1985 sur la formation des agents de la fonction publique ?

Il est évident que cette augmentation très sensiole des moyens dont vous disposez peut recevoir notre accord à condition que vous nous fournissiez les précisions que nous demandons.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Michel Colnat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le S.G.D.N.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais je doute qu'elle l'eût accepté si elle en avait été saisie.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Monsieur le Garrec, je suis persuadé que mes explications vous conduiront à retirer votre amendement. En effet, les crédits de ce chapitre sont l'un des moyens dont je dispose pour conduire une politique active de modernisation de l'Etat.

Je rappelle que, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1987, la direction générale et moi-même n'avions pas de crédits pour mener une politique de la fonction publique. Nous disposions donc de peu de moyens concrets pour inciter les administrations à aller de l'avant dans les directions qui nous paraissaient souhaitables.

Nous avons obtenu en 1987 une première somme de 4,5 millions. La dotation du chapitre 34-94 s'éleva dans le budget pour 1988 à 9,7 millions. Cela nous permettra de continuer à donner à la direction générale de la fonction publique la possibilité d'initier des formations pilotes dans un secteur qui me paraît capital, celui de la gestion des ressources humaines, domaine dans lequel, il faut bien le dire, l'Etat a beaucoup de retard. Nous pourrions aussi prendre à l'intention des ministères, et souvent sur une base interministérielle, des initiatives de formation. Nous serons, là encore, à l'origine d'une démarche qui, ensuite, lorsque l'expérience s'avérera efficace, sera prise en charge directement par les différents ministères.

Il s'agit donc, je le répète, de crédits pilotes grâce auxquels la direction générale pourra avoir une véritable politique de formation. Si, par extraordinaire, vous refusiez ces crédits, vous priveriez et la direction générale et moi-même d'un

moyen déterminant d'action que nous avons obtenu l'année dernière et qui, l'année prochaine, verra ses crédits plus que doublés. Je veux voir le signe de la politique de modernisation que nous poursuivons dans ce secteur de la formation va dans le bon sens.

**M. le président.** Monsieur le Garrec, compte tenu de l'explication de M. le ministre, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le ministre, sans approuver l'ensemble de votre politique - je m'en suis longuement expliqué à la tribune - je considère que vos explications sont suffisantes. C'est une politique intéressante, me semble-t-il, qui est en train de s'engager, et je retire mon amendement.

Cela dit, je regrette au passage que vous ayez diminué les moyens de l'Institut international de l'administration publique, dont vous connaissez très bien le rôle très utile qu'il joue en matière d'image internationale et de formation des hauts fonctionnaires venant d'Afrique francophone mais aussi d'Amérique et même du Japon.

**M. le président.** L'amendement n° 163 est retiré.

Sur le titre III de l'état B, M. Le Garrec et M. Sapin ont présenté un amendement, n° 164, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 14 millions de francs. »

La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Nous en venons au second amendement d'interrogation.

J'aimerais obtenir des renseignements complémentaires sur les opérations interministérielles de formation et de modernisation. Deux chapitres semblent consacrés à ces actions, le chapitre 37-03 qui est abondé à hauteur de 14 millions de francs et un chapitre nouveau qui ressemble comme un frère au précédent.

S'agit-il d'opérations différentes ? Pourquoi les avoir réparties en deux chapitres ? Est-ce pour tromper la vigilance du ministre du budget ? Ce serait extrêmement étonnant et, en tout cas, bravo si vous avez réussi !

S'agit-il de prolonger, en relation avec le centre interministériel de bureautique administrative, des programmes particuliers pour les ministères dits pauvres en matière d'équipement de manière à limiter le poids excessif du budget sur les opérations d'investissement programmatique ? S'agit-il de lancer des actions interministérielles permettant une meilleure compréhension des systèmes d'organisation des différents ministères ?

Jusqu'à maintenant, monsieur le ministre, nous avons tout de même des explications très minces sur la nature de ce nouveau chapitre et sur son rôle par rapport à celui qui existait précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Comme le précédent, cet amendement a été déposé très tardivement et il est bien regrettable que la commission des finances n'ait pu l'étudier.

A titre personnel, je n'y suis pas favorable mais, étant donné que M. Le Garrec indique dans l'exposé sommaire qu'il ne conteste pas l'utilité des actions portées au chapitre 37-03, j'espère que, après l'explication du ministre, il le retirera également.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du P.l.n.** Je partage le sentiment de M. Cointat mais, tout compte fait, je me réjouis que M. Le Garrec me donne l'occasion d'apporter des précisions concrètes sur ces lignes budgétaires.

Là encore, elles témoignent du fait que votre Gouvernement se dote des moyens lui permettant d'inciter les administrations à engager une politique active de modernisation. En 1987, nous avons obtenu sur le chapitre 37-04 un crédit de 10 millions de francs. Grâce à divers décrets d'avances et à l'utilisation de crédits qui se trouvaient dans les dotations de divers ministères, nous avons disposé en réalité d'une somme plus importante. Aujourd'hui, nous proposons, d'une part, que les crédits ouverts au titre du chapitre 37-04 soient portés à 13,7 millions et, d'autre part, que soit créé un cha-

pitre 37-03 de 14 millions de francs, et c'est sur ce dernier point que m'interroge M. Le Garrec. La vérité, c'est qu'il faut regarder ces deux lignes budgétaires ensemble.

En effet, le chapitre 37-03 est destiné à financer des actions ministérielles que la direction générale et moi-même désirons encourager parce qu'elles nous paraissent aller dans le bon sens. Par conséquent, les crédits correspondants seront, dans le courant de l'année, redistribués en faveur des ministères en question. Au contraire, le chapitre 37-04 est affecté à des actions interministérielles que nous entendons, avec la direction générale, conduire nous-mêmes. Mais, dans les deux cas, il s'agit d'opérations de modernisation.

Si une préfecture, un service extérieur de l'Etat, un ministère dans son ensemble désire s'engager dans une démarche visant à améliorer la qualité et à besoin pour cela de procéder à une étude préalable ou de lancer simultanément un plan de formation, nous disposerons désormais des moyens d'accompagner cet effort. Et vous savez que lorsqu'on a les moyens d'accompagner l'effort, on a aussi les moyens d'inciter à ce qu'il se développe.

C'est grâce à ces deux chapitres, qui totalisent ensemble près de 28 millions de francs, que je peux soutenir, encourager et provoquer des initiatives concrètes allant dans le sens de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'administration. C'est d'ailleurs grâce à des crédits de cette sorte, provenant notamment du chapitre 37-04, mais aussi par la procédure du décret d'avances, que j'ai pu soutenir cette année les trois opérations ministérielles dont je vous ai parlé tout à l'heure, ainsi que les vingt-cinq projets de terrain que j'ai évoqués à la tribune.

Ce sont donc des crédits qui, je le répète, permettent véritablement de développer une politique d'ensemble de la fonction publique allant dans la direction d'une amélioration de la qualité. Je crois que c'est très important. C'est la première fois depuis janvier 1987 que le ministre de la fonction publique dispose de tels moyens. Monsieur Le Garrec, je suppose que vous devez m'envier un peu.

**M. le président.** Monsieur Le Garrec, retirez-vous également cet amendement ?

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le ministre, je ne vous envie pas car je suis profondément en désaccord - vous le savez bien et je m'en suis assez longuement expliqué - avec votre politique salariale et d'effectifs qui me semblent aller à l'encontre des nécessités de la modernisation. Mais nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons depuis ce matin.

Cela étant, je considère que les explications que vous venez de fournir sont intéressantes. Cependant, il m'aurait semblé plus utile de regrouper l'ensemble des moyens en cause sous un seul chapitre. Cela aurait permis, je crois, une meilleure analyse de vos projets et une meilleure justification des actions que vous voulez engager avec l'ensemble des ministères.

Prenant acte de vos explications utiles, je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 164 est retiré.

#### Rappels au règlement

**M. Daniel Le Meur.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Le Meur, pour un rappel au règlement.

**M. Daniel Le Meur.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 92 et 98 qui ont trait au droit d'amendement des parlementaires.

Nous, députés communistes, souhaitons, par le dépôt d'un amendement, aborder la situation des fonctionnaires retraités. Nous considérons que leur situation est particulière. Depuis mars 1986, les pensions de la fonction publique ont perdu, net, compte tenu de la majoration des prélèvements obligatoires, plus de 5 p. 100. Cette situation est proprement intolérable et véritablement dramatique pour les petits retraités et les bénéficiaires de pensions de reversion.

Compte tenu de cette situation, nous croyons urgent de satisfaire les revendications des fonctionnaires retraités et notamment de revaloriser le taux de la pension de reversion due à la veuve d'un fonctionnaire. (*Interruptions sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...



**M. le président.** Sur quoi porte votre rappel au règlement, monsieur Le Meur ?

**M. Daniel Le Meur.** Sur le droit d'amendement, monsieur le président.

**M. le président.** Ce n'est pas ce dont vous parlez pour l'instant. Si un rappel au règlement portant sur le droit d'amendement aboutit à défendre un amendement déclaré irrecevable, la procédure d'irrecevabilité est vidée de son contenu. Il y va du respect de la Constitution.

**M. Guy Ducloné.** Ce n'est pas de cela qu'il s'agit !

**M. le président.** Si vous voulez expliquer en quoi vous contestez l'irrecevabilité de votre amendement, soyez assez aimable pour y venir, mais ne poursuivez pas une intervention sur le fond, intervention à laquelle, de surcroît, personne ne saurait répondre.

**M. Daniel Le Meur.** La situation des retraités de la fonction publique est particulière (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) et nous avons déposé à ce sujet un amendement qui a été déclaré irrecevable.

J'en ai encore pour trente secondes, monsieur le président, et je pense pouvoir aller jusqu'au bout de mon exposé.

**M. le président.** Ce n'est pas une question de volume, mais de principe !

**M. Ladislas Ponietowski.** Absolument !

**M. le président.** Expliquez en quoi vous êtes en désaccord sur l'irrecevabilité qui a frappé votre amendement, et nous prendrons acte de votre rappel au règlement. Mais n'engagez pas un débat sur un amendement irrecevable.

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Daniel Le Meur.** Je conclurai donc, monsieur le président, en disant qu'il faudrait, selon nous, revaloriser le taux des pensions de reversion (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)...

**M. le président.** Allons, mes chers collègues ! Laissez M. Le Meur conclure son rappel au règlement !

**M. Jean Le Gerrec.** C'est très intéressant !

**M. Daniel Le Meur.** C'est une question intéressante !

**M. Guy Ducloné.** Absolument !

**M. Jean Le Gerrec.** Vous avez raison, monsieur Le Meur !

**M. le président.** Concluez, mon cher collègue !

**M. Daniel Le Meur.** Mon amendement a été déclaré irrecevable.

**M. Jean Le Gerrec.** C'est anormal !

**M. le président.** C'est peut-être anormal, mais la décision est définitive !

**M. Daniel Le Meur.** Nous pensons, disais-je, qu'il faudrait revaloriser le taux de la pension de reversion due à la veuve d'un fonctionnaire en le portant à 52 p. 100, qui est le taux en vigueur dans le régime général.

Cette mesure permettrait de revaloriser le minimum de la pension, qui n'est actuellement que de 2 658 francs par mois (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Guy Ducloné.** Eh oui !

**M. Daniel Le Meur.** ... en attendant de le faire évoluer comme l'indice de la fonction publique, ce qui en ferait un objet de négociation.

Monsieur le ministre, l'Etat ne traite pas comme il le devrait ses anciens serviteurs. Les anciens fonctionnaires ont droit à notre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la nation. C'est pourquoi nous voulions améliorer le sort qui leur est fait une fois qu'ils sont à la retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Le bureau sera informé de ce rappel à une partie du règlement.

**M. Guy Ducloné.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je vous la donne, monsieur Ducloné, mais je vous demande de vous exprimer conformément au règlement.

**M. Guy Ducloné.** J'en prends la responsabilité, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

**M. Guy Ducloné.** Tout à l'heure, à propos de deux amendements d'ailleurs très intéressants, dans la mesure où ils nous ont permis d'obtenir des précisions, M. le rapporteur de la commission des finances a déclaré que, la commission n'ayant pas examiné ces amendements, elle ne pouvait pas se prononcer.

Je remarque que l'amendement auquel M. Le Meur vient de faire allusion tendait, comme les deux autres, à réduire des crédits - lors de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, en effet, les parlementaires ne peuvent pas proposer de nouveaux crédits. Or il se trouve que cet amendement a été examiné, lui, par la commission des finances, ou tout au moins par son président qui s'est appuyé pour l'écarter sur les articles 92 et 98 du règlement auxquels M. Le Meur vient de se référer.

M. Le Meur a, je crois, fait valoir avec pertinence les arguments qui sous-tendaient notre amendement, et l'argumentation que nous avons donnée mériterait peut-être que le Conseil constitutionnel se saisisse de l'affaire.

Nous proposons, en effet, de réduire les crédits de 400 000 francs et nous faisons valoir dans l'exposé sommaire que, les négociations salariales dans la fonction publique n'ayant pas encore donné lieu à un accord, peut-être convenait-il que cette somme-là ne soit pas inscrite, de façon que le Gouvernement puisse prendre en considération les légitimes revendications des pensionnés et prévoir à cet effet des crédits supplémentaires.

Je m'insurge, monsieur le président - et, ce faisant, je suis dans le cadre du règlement - contre une décision à mon avis abusive de la commission des finances, décision qui n'a d'autre but que d'empêcher les parlementaires de s'exprimer sur la deuxième partie de la loi de finances.

**M. le président.** La parole est à M. le vice-président de la commission des finances.

**M. Yves Guéna, vice-président de la commission.** Puisque la présidence de la commission est mise en cause, il me faut répondre, monsieur Ducloné, à votre intervention et à celle de M. Le Meur.

Deux motifs ont guidé M. le président de la commission : premièrement, l'amendement proposait une réduction indicative de crédits, ce qui est interdit par la loi organique ; deuxièmement, il tendait en réalité à une augmentation de crédits sans qu'un gage soit présenté.

Pour ces deux motifs, le président de la commission ne pouvait que prononcer l'irrecevabilité.

**M. Guy Ducloné.** Il n'est pas possible d'anticiper comme cela sur les négociations !

**M. le président.** L'Assemblée est suffisamment informée sur ce point du règlement.

## II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale ».

### ÉTAT B

*Répartitions des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : 76 931 312 francs. »

### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

## TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 170 750 000 francs. »

« Crédits de paiement : 100 162 000 francs ; »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

**M. Guy Ducoloné.** Le groupe communiste vote contre !  
(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

**M. Guy Ducoloné.** Le groupe communiste vote contre !  
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

## III. - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social ».

## ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 760 574 francs. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

## IV. - PLAN

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : IV. - Plan ».

## ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 124 625 francs.

« Titre IV : moins 12 426 613 francs. »

## ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programmes et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

## TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 8 millions de francs.

Crédits de paiement : 3 665 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances pour le Plan.

**M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, au-delà du vote des quelques dizaines de millions de francs qui sont inscrits au budget du Plan, l'essentiel des débats, tant à travers mon rapport qu'à travers vos réponses, a porté sur la procédure de planification. Aussi souhaiterais-je - sans bouleverser l'ordre du jour de la séance - vous demander quelques précisions.

En réponse à mes questions, vous avez bien voulu nous dire quelles étaient les intentions du Gouvernement en matière de planification, et vous avez énoncé trois orientations pour le Commissariat général du Plan.

Première orientation, si j'ai bien noté : préparer l'avenir, éclairer les partenaires. Ma question sera la suivante : comment est-ce compatible avec une réduction significative du budget de fonctionnement du Commissariat du Plan, et surtout du budget de la recherche, dont les crédits diminuent de 20 p. 100 ? Mais je n'insiste pas sur ce premier aspect, qui n'est pas déterminant.

Deuxième orientation : élaborer un document stratégique. Mais vous ne fixez pas d'horizon à cette stratégie puisque, si je vous ai bien entendu, il n'y aura pas de chiffrage. Je voudrais m'assurer que mon interprétation est la bonne.

Vous ajoutez que ce document définira la stratégie de l'Etat et non pas celle de la nation. Je ne comprends pas très bien pourquoi il serait nécessaire, comme vous l'avez indiqué, de consulter les différents partenaires économiques et sociaux s'il ne doit s'agir que de programmer les actions de l'Etat, de l'administration.

Par ailleurs, s'il s'agit effectivement de programmer l'action de l'administration, comment est-ce possible sans une programmation budgétaire pluriannuelle ? Quelle articulation y aura-t-il entre le Commissariat général du Plan et les services du budget ? C'est une question fondamentale.

Troisième orientation : les contrats Etat-régions - auxquels j'ai consacré un chapitre de mon rapport - seront détachés de la procédure de planification. Si je comprends bien, les régions seront invitées à fixer leurs objectifs sans connaître ceux de l'Etat, sans connaître ses intentions en matière d'équipements collectifs ou autres.

M. Le Garrec rappelait qu'en 1985, alors qu'il occupait les fonctions que vous occupez aujourd'hui, l'Etat avait d'abord affiché ses intentions, et que les conseils régionaux s'étaient ensuite prononcés sur leurs propres souhaits dans le cadre ainsi défini. Comment la procédure inverse sera-t-elle possible ? Ne risque-t-on pas d'aboutir, en fait, à une recentralisation administrative contraire à l'intention des lois de décentralisation et aux intentions mêmes que le Gouvernement auquel vous appartenez déclare être les siennes ?

Il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous puissiez nous éclairer davantage avant le vote des crédits du Plan, sachant que nous reprendrons ce débat à l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur la planification dont vous avez annoncé qu'il serait prochainement déposé.

**M. le président.** Souhaitez-vous, monsieur le ministre, répondre maintenant ?

**M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.** Je répondrai, monsieur le président, par courtoisie à l'égard de M. Roger-Machart, sans vouloir néanmoins prolonger trop avant la discussion ni recommencer le débat sur la planification.

Il y a, c'est vrai, une légère diminution des crédits de fonctionnement, très faible en vérité, mais ce n'est pas là que se situent le débat ni les enjeux de l'avenir et de la place du commissariat général du Plan. J'observe d'ailleurs que, depuis quarante ans, moins le commissariat était important, plus il avait de monde, ce qui est au demeurant conforme à une logique mal connue mais constante de l'administration.

Les crédits de recherche paraissent diminuer, mais ce n'est qu'une impression, parce qu'il reste des crédits inemployés. Nous disposerons donc en 1988 des mêmes crédits qu'en 1987, et même probablement d'un peu plus.

Pour ce qui est du document de Plan, c'est vrai qu'il n'y aura pas de chiffrage. Mais je rappelle que le 9<sup>e</sup> Plan a fait l'objet de deux lois extrêmement longues, très lourdes, associées à des tableaux chiffrés, qui n'ont pas eu une grande influence sur la portée du Plan lui-même. Je crois donc utile de renoncer à cet exercice qui me paraît assez artificiel.

Que le Plan, ensuite, soit celui de l'Etat et non pas celui de la nation n'enlève rien à l'opportunité d'y associer les partenaires sociaux ! Cela a toujours été ainsi, y compris pour ce qui, dans le Plan, relevait de l'Etat. Il ne faut donc pas y renoncer.

Quant aux liens avec le budget de l'Etat, il doit être clair que la loi de Plan sera l'indication d'une stratégie du Gouvernement à moyen terme dans l'ordre économique et social, étant entendu que chaque budget décidera des moyens mis en œuvre pour conduire cette stratégie.

Enfin, s'agissant des contrats entre l'Etat et les régions, vos craintes ne me semblent pas fondées. Ces contrats fonctionnent bien. Leur objet n'est pas d'être un élément d'une planification centrale qui s'étendrait aux régions et aux entreprises publiques, selon un mécanisme qui était, lui, recentralisateur, mais de permettre à l'Etat et aux régions de contracter non pas sur des vues théoriques, mais sur des investissements et sur des crédits. Cette procédure-là non seulement sera maintenue, mais sera plutôt renforcée. Vous pouvez donc être rassuré sur ce point.

**M. le président.** Je remercie M. le rapporteur spécial et M. le ministre d'avoir condensé leur propos de manière à apporter quelques éclaircissements complémentaires avant le vote sans pour autant relancer le débat.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

**M. le président.** J'appelle enfin les crédits du budget annexe des *Journaux officiels*.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 37, au titre des services votés, au chiffre de 474 569 928 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 9 millions de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 31 427 111 francs.

(Ces crédits de paiement sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministère délégué chargé de la fonction publique et du Plan ainsi que le budget annexe des *Journaux officiels*.

#### EDUCATION NATIONALE (suite)

##### II - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La parole est à M. Jean Giard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, dans ce rapport de présentation des crédits de votre ministère, je m'attarderai sur trois questions qui constituent autant de préoccupations, voire de sujets d'inquiétude, quant à l'avenir de la recherche civile française.

Il s'agit de déterminer si la recherche civile est bien une priorité dans votre budget, d'analyser les incidences sur la recherche industrielle des décisions que vous nous proposez de prendre et, enfin, d'examiner les conséquences sur la recherche de l'important accroissement des crédits militaires.

Au printemps dernier, le Premier ministre déclarait que la recherche serait « une des très rares priorités du budget 1988 ». Au mois de juillet, un comité interministériel précisait cette orientation. Vous-même, dans votre conférence de presse du 22 septembre, indiquiez : « La recherche constitue, avec l'emploi et la coopération, l'une des grandes priorités du projet de loi de finances... En témoigne la progression de l'effort budgétaire de recherche-développement, comprise entre 8,5 et 10,5 p. 100 selon qu'est retenue pour le chiffrage des dépenses en capital, la notion d'engagement ou celle de paiement. »

Ces déclarations ont provoqué un intérêt certain dans le pays. Mais, des entretiens que j'ai eus et de l'analyse du budget, il ressortait rapidement une impression générale de déception, de malaise, sur le thème : « Recherche recherche civile désespérément ! » (Sourires.) D'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement, alors que le budget de l'Etat

porte la marque de priorités en pleine contradiction avec celle affichée concernant la recherche ? On ne peut, en effet, à la fois miser sur la croissance financière, privilégier la bourse au détriment de l'emploi et de la production, répondre aux exigences de la loi de programmation militaire et promouvoir la recherche.

Par ailleurs, si l'analyse de l'évolution de l'effort budgétaire de recherche-développement, l'E.B.R.D., constitue pour ceux qui se préoccupent de l'ensemble de la recherche française un élément de réflexion intéressant, je me permets de faire remarquer que nous n'avons pas aujourd'hui à voter l'E.B.R.D., mais les crédits de votre ministère.

L'E.B.R.D. est, en effet, un agrégat nouveau que votre prédécesseur a fabriqué l'an dernier et qui regroupe l'ensemble des dépenses budgétaires de recherche, dont votre budget. La croissance de cet agrégat est due aux contributions du budget annexe des P. et T. au titre de la recherche interne et externe en matière de télécommunications, à l'accroissement de la dépense fiscale relative au crédit d'impôt-recherche, aux versements à la C.E.E., enfin aux dépenses de recherche-développement du ministère de la défense - et ce n'est pas le moindre.

L'ensemble des contributions de votre ministère à l'effort budgétaire de recherche-développement ne progresse que de 2,5 p. 100 pour les dépenses ordinaires plus les autorisations de programme et de 3,4 p. 100 pour les dépenses ordinaires plus les crédits de paiement par rapport à 1987. Cela ramène les déclarations du Gouvernement à de plus justes proportions !

En effet, globalement, la progression des crédits de votre ministère est inférieure à la hausse prévisible des prix et n'efface pas les effets des annulations budgétaires de 1986 et de la rigueur du budget de 1987. Ce projet de budget pour 1988 se situe dans le prolongement des budgets antérieurs et, par conséquent, constitue un facteur qui contribue à la lente dégradation de la recherche. Il ne permet ni de redresser la situation par rapport au passé, ni de vous placer en meilleure

La priorité que vous affichez est en réalité une priorité en trompe-l'œil. Les dépenses ordinaires augmentent en effet globalement de 1,5 p. 100. Les dotations de fonctionnement aux grands organismes évoluent entre plus 4,78 p. 100 pour le C.I.R.A.D. et moins 1,32 p. 100 pour l'I.N.R.A.

Lors de votre conférence de presse, vous évoquiez une progression modeste - c'est le moins qu'on puisse dire - des dépenses inscrites au titre III pour les E.P.S.T. En fait, la situation se résume à 116 créations de postes de chercheurs, à 288 suppressions de postes d'I.T.A., soit un solde net de 172 suppressions de postes, qui s'ajoutent aux 269 emplois déjà supprimés en 1987.

En ce qui concerne les chercheurs, les 150 créations de postes dont vont bénéficier les E.P.S.T. n'interviendront d'ailleurs qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet à l'exception de l'I.N.S.E.R.N. Quant aux E.P.I.C., on constate que le C.E.A. perd 36 emplois de chercheurs ou cadres, l'I.F.R.E.M.E.R. 2, la cité des sciences, 12 ; seul le C.N.E.S. bénéficie de 16 créations.

Avec 116 créations nettes de postes de chercheurs, nous sommes donc loin des 725 créations annuelles que le plan triennal jugeait indispensables et d'un taux de recrutement de 5 p. 100 pour un taux de renouvellement des équipes de 10 p. 100 présenté par plusieurs de nos interlocuteurs comme pouvant seul garantir la régularité des recrutements. En effet, c'est bien de sécurité et d'assurance qu'une activité à hauts risques comme la recherche a besoin.

Il faut également tenir compte du fait que les secteurs scientifiques ont besoin pour se développer de s'appuyer les uns sur les autres, et que la progression de l'un ne peut se faire au détriment des autres.

Enfin, votre budget ne permet pas de remédier au vieillissement des corps qui est une des causes structurelles caractéristiques de notre retard.

S'agissant des I.T.A., la situation est encore plus catastrophique avec 288 suppressions nettes d'emplois dont 228 dans les E.P.S.T. Le rapport I.T.A.-chercheurs va donc continuer à se dégrader et les conditions de travail des chercheurs vont être rendues plus difficiles.

Ce qui se passe en matière d'emplois scientifiques est grave. Certains de mes interlocuteurs ont, en effet, appelé mon attention sur l'effet de découragement qui en résulte et

qui finit par éloigner des métiers de la recherche les meilleurs éléments d'une classe d'âge, quand ils ne vont pas chercher aux Etats-Unis ce que leur propre pays est aujourd'hui incapable de leur donner !

**M. Guy Ducoloné.** Eh oui !

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** La formation par la recherche n'est d'ailleurs guère mieux lotie. C'est quasiment la stagnation depuis 1984. Le taux des allocations de recherche est sans doute relevé de 10 p. 100, mais leur nombre reste fixé à 1 900 depuis 1984.

Enfin, votre rapporteur souhaite attirer votre attention sur cette inconnue que constitue la prime à la mobilité. Que la mobilité soit encouragée, personne ne le conteste. Mais aucun financement supplémentaire n'étant prévu dans le budget pour cette prime, la question de son financement reste entière. Si, comme je le crains, les grands organismes doivent financer cette prime à partir des crédits actuels de fonctionnement, il me paraît dangereux de leur faire supporter une charge supplémentaire.

En outre, convenez-en, monsieur le ministre, l'appât du gain me paraît bien inadapté à l'esprit des chercheurs scientifiques.

L'analyse des dépenses en capital ne m'apparaît guère plus satisfaisante, même si la progression des autorisations de programme et des crédits de paiement semble plus favorable que celle des dépenses ordinaires. Cette évolution recouvre d'ailleurs deux situations très différentes : celle du fonds de recherche et de technologie - F.R.T. - et celle des grands organismes.

Les autorisations de programme du F.R.T. passent de 750 à 930 millions, soit une augmentation affichée de 24 p. 100. Mais cette progression est due, pour une part, à la réintégration dans le fonds de dotations affectées à la filière électronique, ce qui ramène en réalité l'augmentation du F.R.T., à structures constantes, à 10 p. 100. Quant aux crédits de paiement, ils passent certes de 655 à 953 millions, mais le chiffre annoncé pour 1988 est à peine supérieur à celui de 1984, en francs constants et après annulations.

Par ailleurs, la contribution du F.R.T. est réorientée vers la mise en œuvre de onze programmes nationaux. Il est sans doute trop tôt pour se prononcer à ce sujet. Mais, votre rapporteur se fait ici l'interprète d'inquiétudes qui lui ont été exprimées concernant la disparition de programmes mobilisateurs dont, entre autres, celui intitulé « technologie-emploi-travail ». La dynamique qu'avaient su créer ces programmes sera-t-elle au rendez-vous des programmes nationaux ? Tout dépendra des moyens qui leur seront accordés, tant sur le plan industriel que sur celui des grands organismes publics de recherche. Or l'évolution des subventions d'investissement accordées à ces derniers ne peut que faire mal augurer de l'avenir.

En effet, les subventions d'investissement des grands organismes n'augmentent que de 0,12 p. 100 en autorisations de programme alors qu'elles régressent de 1,02 p. 100 en crédits de paiement. Certes, la situation n'est pas uniforme, mais, globalement, les autorisations de programme baissent de 2,3 p. 100 pour les E.P.I.C. et n'augmentent que de 1,8 p. 100 pour les E.P.S.T., alors que les crédits de paiement s'accroissent de 2,2 p. 100 pour les E.P.S.T. et chutent de façon considérable pour les E.P.I.C. : moins 4,91 p. 100. Souvent, on atteint à peine, en francs courants, les chiffres de la loi de finances initiale de 1986.

Dans mon rapport, je décris la situation de quatre grands organismes avec les directions desquels j'ai pu m'entretenir. De ces entretiens et de l'analyse des chiffres du budget je retire une impression de formidable potentialité scientifique et humaine inutilisée et parfois stérilisée. Or il n'est rien de pire pour la recherche que la stagnation. Le professeur François Jacob a, sur ce thème, dans les premières pages de son livre *La Statue intérieure*, écrit des lignes particulièrement éclairantes et que je trouve, pour ma part, admirables.

La direction du C.E.A. vient de publier une brochure intitulée : *C.E.A. : Enjeux et Projets*. Je l'ai lue avec une grande émotion. En effet, après avoir montré, sur sept pages, l'importance des enjeux dans le domaine nucléaire à court et à long terme, les avancées scientifiques et technologiques considérables réalisées grâce au C.E.A., la contribution majeure apportée par cet organisme à la prééminence de la recherche et de l'industrie française dans certains domaines - une pré-

minence sans cesse remise en question par une compétitivité impitoyable - la brochure se termine par un rappel laconique de l'évolution des ressources de cet organisme : subventions civiles : moins 1,2 p. 100 ; M.R.E.S. : plus 0,8 p. 100 ! Cela se passe de commentaires !

Dans ces conditions, comment pouvez-vous, monsieur le ministre, dire, lors de votre conférence de presse, que les organismes de recherche verront en 1988 leur potentiel préservé, voire dans certains cas accru ? Ce retrait de l'Etat pose d'ailleurs aux directions de ces organismes et aux personnels deux graves problèmes.

Premièrement, il est nécessaire d'accroître sans cesse les ressources propres de ces organismes par l'obtention à tout prix de contrats avec l'industrie. Je crains que cette évolution ne conduise à une privatisation larvée de la recherche publique et à une dépendance de plus en plus étroite de celle-ci aux objectifs financiers de ses partenaires industriels. Je souhaite, comme je l'indique dans mon rapport écrit, un plus grand décloisonnement entre la recherche publique et l'industrie par la réalisation de rapports étroits entre la recherche, la formation et la production ; mais ces rapports seront d'autant plus bénéfiques aux uns et aux autres qu'ils seront fondés sur la coopération et non sur l'inféodation.

En second lieu, la recherche de financements peut conduire, d'une part, à des dévoilements de la recherche civile vers la recherche militaire française, voire vers l'I.D.S. de Reagan, comme le souligne M. de Saint-Germain dans le dernier numéro de *La Recherche*, et, d'autre part, à un gâchis considérable de compétences du fait du temps passé à des activités dont je ne nie pas la nécessité mais dont je crains l'ampleur démesurée.

J'en viens au deuxième point de mon intervention : la recherche industrielle.

Dans mon rapport écrit, après une analyse descriptive de la situation, j'ai procédé à une étude sur les causes de notre retard et avancé quelques recommandations. Je me contenterai donc de compléter ces réflexions par quelques observations.

Les commentaires sont nombreux et concordants quant à la faiblesse et au retard de l'industrie française par rapport à ses concurrentes. On peut lire dans *l'Usine nouvelle* du 1<sup>er</sup> octobre 1987 « Dépenses de recherche-développement : nombre de chercheurs et d'entreprises sont concernés... Tous les indicateurs sont au rouge. La recherche industrielle française est toujours à la traîne, loin derrière celle des autres pays industrialisés. » Evoquant les remèdes que vous proposez, monsieur le ministre, cet article conclut : « Reste à savoir si les pouvoirs publics et les entreprises reconnaissent réellement l'importance stratégique de la recherche ; si les industriels se montrent disposés à préparer l'avenir en investissant dans les laboratoires, au détriment de profits immédiats ! »

La revue *Recherche Economie* écrit de son côté que : « s'impose l'image d'une industrie française peu disposée à investir dans la recherche, voire à exécuter de la recherche financée par l'Etat ». Allant jusqu'à utiliser le terme de « déclin » pour caractériser l'évolution de la recherche industrielle, cette revue pose la question suivante : « Les industriels croient-ils encore à la recherche ? La réponse est bien évidemment plutôt négative et elle s'étend à l'administration. Ces deux protagonistes ne se retrouvent que pour soutenir, et sans lésiner, les secteurs où la technologie est prévisible et les marchés pas trop incertains et si possible captifs. »

On peut lire également dans la *Lettre d'information des industries électriques et électroniques* de juillet 1987 : « Il y a un domaine où des inquiétudes nouvelles apparaissent : celui, hautement stratégique, de la recherche-développement... L'effort est considérable, mais il apparaît aujourd'hui insuffisant face aux moyens gigantesques déployés par nos partenaires. »

Dans un rapport du 23 juillet 1987 sur les industries de biens d'équipement, le C.E.S. met en évidence « une faiblesse globale de l'effort de recherche-développement consenti par les entreprises françaises de biens d'équipement ».

Enfin, l'Institut d'études bancaires et financières, dans un ouvrage récent, fait de la résistance à l'innovation une spécificité française.

Le diagnostic est donc sévère, mais je montre dans mon rapport écrit qu'il est réaliste.

La question se pose donc de la crédibilité et de l'efficacité de votre proposition face à cette situation.

La crédibilité dépend de la cohérence de votre action, de vos déclarations et de la politique de votre Gouvernement. Or de nombreux faits viennent en contradiction avec la volonté affichée d'un développement de la recherche industrielle et m'amène à m'interroger sur les motivations profondes de cette priorité. Permettez-moi d'évoquer succinctement quelques-uns de ces faits.

L'Ircha - Institut national de recherche chimique appliquée - est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'industrie dont la vocation est de faire de la recherche industrielle dans les domaines de la chimie fine, des matériaux, des biotechnologies et de l'environnement. Ses activités sont présentées comme prioritaires par le Gouvernement. Il semble donc pour le moins contradictoire de supprimer le financement public de l'Ircha et de se priver ainsi d'un outil dont l'utilité et la compétence sont reconnues par tous.

Les réductions d'activité de l'A.F.M.E., instrument efficace d'indépendance énergétique du pays et lieu de rencontre entre la recherche et l'industrie, mettent en question votre priorité. Et je ne peux qu'apporter mon soutien aux membres de la direction de cet organisme qui, le 19 octobre dernier, vous demandaient dans une lettre de retirer votre projet de plan social.

Le C.E.S.T.A. - Centre d'étude des systèmes et technologies avancées - dont chacun reconnaît le rôle essentiel qu'il joue dans l'élaboration de stratégies d'innovation, d'évaluation et de diffusion des technologies avancées, est aujourd'hui menacé de privatisation ou de disparition, dans des conditions d'ailleurs plutôt lamentables.

J'en viens à l'industrie.

Lors de la séance de rentrée de l'académie de médecine, le professeur Jean-Claude Sourmia, directeur général de la santé lorsque Mme Veil était ministre, s'est fait le procureur impitoyable du sous-développement de l'industrie biomédicale française et n'a pas mâché ses mots pour condamner l'abandon de la C.G.R. par la Thomson à une firme américaine.

**M. Guy Ducloné.** Eh oui !

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** Permettez-moi, monsieur le ministre, de souligner à cette tribune la gravité de cette décision pour le service national des champs intenses du C.N.R.S. de Grenoble.

M. Guy Aubert, directeur du S.N.C.I. depuis 1980, a développé dans ce laboratoire de nouvelles technologies pour la réalisation d'aimants homogènes de grande dimension pour l'imagerie par résonance magnétique nucléaire, une activité qui l'a amené à développer vingt-quatre brevets à ce jour. Dans l'intention de mener cette recherche à son terme, il s'est également occupé de l'exploitation de ces innovations dans le cadre d'un transfert de technologie entre le S.N.C.I. et Thomson-C.G.R. Le projet d'accord entre Thomson-C.G.R. et la firme américaine General Electric a tout remis en question.

M. Aubert explique la situation en ces termes : « Nous étions sur le point de passer à l'industrialisation lorsque le projet d'accord entre Thomson-C.G.R. et General Electric a été connu. Cette affaire a stoppé net toutes les actions en cours et, à l'heure actuelle, nous sommes en phase de négociation très active avec un autre partenaire afin de préserver la propriété industrielle du C.N.R.S. »

Sur le fond, la disparition de l'imagerie française pose des interrogations. La question, dit M. Aubert, est de savoir si les transferts de technologie se feront vers l'étranger ou vers la France. Je partage donc largement l'indignation des ingénieurs, des cadres, des ouvriers de la C.G.R. mais aussi des chercheurs et des médecins de notre pays devant l'abandon à l'étranger de la production et des recherches en imagerie médicale !

Quant à l'efficacité de vos propositions, ce qu'en dit cet extrait d'un article de *La Recherche* de juin dernier est suffisamment éloquent à propos du crédit impôt-recherche :

« Cette action incitative, simple, satisfait les industriels, des grandes aux petites entreprises. A-t-elle une efficacité réelle pour stimuler la recherche industrielle ? Il est peut-être trop tôt pour le savoir. Cependant, en République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement a renoncé à y recourir après l'évaluation négative que lui a fournie un institut de recherche. L'Américain Mansfield, l'un des grands spécialistes de l'économie de la recherche et de l'innovation, a montré, en étudiant les mesures d'aides fiscales prises aux Etats-Unis, au

Japon et en Suède, que leur efficacité était probablement très douteuse. La politique scientifique française risque ainsi, en voulant sortir de la léthargie dans laquelle elle est plongée depuis plus d'un an, de s'engager dans une voie que d'autres pays ont désertée. »

Dans mon rapport écrit, je verse au fonds commun de la réflexion quelques recommandations. Elles ont au moins le mérite de refléter et de mettre en cohérence des propositions que j'ai pu glaner au cours de mes entretiens.

J'en viens au troisième point de mon intervention : la militarisation de la recherche. Je conteste, en effet, l'opinion selon laquelle les dépenses militaires d'opérations recherche-développement-essais sont essentielles au soutien de la recherche ou encore que la recherche militaire est source d'emplois. La militarisation de notre industrie et de la recherche est incontestable. Non seulement le militaire finance la recherche-développement industrielle, mais il structure le budget de la recherche civile. L'injection massive de crédits militaires ces sept dernières années n'a pas élargi la base industrielle de notre pays. Elle a seulement eu pour conséquence une accélération des transferts d'activités civiles vers les activités militaires, au prix d'ailleurs de milliers de suppressions d'emplois et d'une dépendance plus grande à l'égard de l'étranger. D'ailleurs, le développement de la coopération internationale est de ce fait mis en cause, non seulement avec les pays socialistes mais aussi entre pays capitalistes - suprématie américaine oblige !

Ce choix de la militarisation marque profondément votre politique et explique pour une large part la stagnation de la recherche française.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre rapporteur avait proposé à la commission des finances le rejet de ces crédits.

**M. Guy Ducloné.** Et il était sage !

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** Il regrette de ne pas avoir été suivi...

**M. André Fanton.** Heureusement !

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** ... par la majorité de celle-ci qui a adopté l'ensemble des crédits de votre ministère.

Il reste cependant persuadé qu'il sera certainement mieux entendu et mieux compris dans les milieux de la recherche publique et industrielle française.

Enfin, il se félicite de l'adoption à l'unanimité d'une observation demandant au Gouvernement de faire procéder à une évaluation complète des aides publiques à la recherche industrielle et de leur utilisation, et ce en comparaison de celles accordées chez nos principaux partenaires étrangers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Pierre Métais.** Bonne proposition !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs, vous ne serez pas surpris si je tiens un discours différent de celui de M. Giard.

**M. Guy Ducloné.** C'est dommage !

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** En effet, monsieur Ducloné, à mon avis, on ne peut être que satisfait de voir la recherche considérée comme une priorité nationale dans la loi de finances pour 1988...

**M. Philippe Bassinet.** Où avez-vous vu cela ?

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** ...et cela pour plusieurs raisons.

**M. Philippe Bassinet.** Ce n'est pas parce que vous le dites que c'est vrai !

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** En premier lieu, parce que se trouve ainsi traduit indirectement l'intérêt que porte la population à ses chercheurs et à leurs recherches, dont le rôle primordial dans l'activité du pays est de mieux en mieux reconnu...

**M. Jean-Claude Cassaing.** C'est du Zola !

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** ... et apprécié depuis de nombreuses années, en particulier depuis que le général de Gaulle a mis en évidence l'importance de cette notion de recherche sur le plan budgétaire !

**M. Jean-Claude Cassaing.** C'est de la littérature du dix-neuvième siècle !

**M. Guy Ducoloné.** Il serait bien que le Gouvernement, aujourd'hui, en fit autant !

**M. André Fanton.** Si M. Ducoloné avait soutenu les efforts du général de Gaulle, cela se serait su !

**M. le président.** Ne vous laissez pas troubler par les mouvements divers, mon cher collègue. Le précédent rapporteur a été écouté dans la courtoisie, et je ne doute pas que ce climat se rétablisse très vite en votre faveur.

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** Ensuite, on ne peut être que satisfait parce que cela confirme l'image volontariste d'un Gouvernement qui a le courage de dégager des priorités tout en poursuivant l'effort d'assainissement économique et financier commencé en 1986 et 1987 et qui comporte des mesures comme le maintien d'une progression des dépenses publiques inférieur à l'évolution des prix ou la réduction du déficit, lequel a été ramené à 2,1 p. 100 du P.I.B., sans que les allègements fiscaux, qui s'élèveront à 31,8 milliards en 1988, soient remis en question.

L'ensemble de l'effort budgétaire de recherche-développement dépasse, en engagement de crédits, le montant de 90 milliards de francs et progresse de 8,3 p. 100 par rapport à 1987. Il atteint 85,7 milliards de francs en crédits de paiement progressant ainsi de 10,6 p. 100. Le seul effort civil de recherche, qui était de 52,5 milliards en 1987, atteint 56,5 milliards en 1988 et progresse de 7,7 p. 100.

Je m'en tiens aux données indiscutables présentées par le ministre et je n'entrerai pas dans une bataille de chiffres, avec lesquels il est trop facile de créer des ensembles et sous-ensembles artificiels, étant donné les nombreuses composantes de l'effort de recherche puisque, outre le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, interviennent également le ministère de la défense et celui des P. et T.

Contrairement à vous, monsieur Giard, je pense que les dépenses militaires d'opérations recherche-développement-essais sont essentielles au soutien de la recherche et qu'elles ont d'importantes retombées civiles puisque plus de 60 p. 100 des travaux de recherche-développement financés par la défense sont effectués en dehors du ministère, des établissements de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique.

La recherche militaire est une source d'emplois. Le seul Commissariat à l'énergie atomique emploie 6 000 personnes aux fins de la recherche militaire, et celle-ci, au-delà du développement des systèmes d'armes, a un impact scientifique et technologique indiscutable dans des domaines aussi variés que l'électronique, l'électronucléaire, la robotique, les systèmes de moteurs et la propulsion nucléaire, mais aussi dans les technologies de base comme celles des matériaux et de la microélectronique.

Enfin, la coopération toujours meilleure des équipes de recherche militaires et de celles de recherche civiles, notamment grâce au comité de liaison existant entre les deux ministères, représente à mon sens un facteur de progrès.

Dans le domaine des dépenses civiles de recherche, les choix résultant des décisions du conseil interministériel du 8 juillet marquent nettement la volonté du Gouvernement de développer la recherche industrielle sans sacrifier pour autant la recherche fondamentale, dont le niveau actuel peut être considéré comme satisfaisant.

Développer la recherche industrielle apparaît bien comme la priorité indispensable, alors qu'on approche l'année 1992, échéance dont les Français connaissent bien maintenant les risques qu'elle fait courir et les chances qu'elle peut apporter à nos entreprises aussi bien qu'à nos structures de recherche.

La France n'occupe actuellement, à l'intérieur de l'O.C.D.E., que la quatrième place pour les dépenses de recherche et les entreprises françaises restent dans ce domaine loin derrière leurs concurrentes allemandes et surtout américaines et japonaises.

Au-delà d'une simple proclamation d'objectifs, comme ceux qui sont contenus dans la loi du 23 décembre 1985, sans que le gouvernement de l'époque ne se soit, c'est le moins que l'on puisse dire, préoccupé de son financement, le sou-

tien public à la recherche industrielle, souci légitime de tous les gouvernements successifs, est particulièrement marqué dans la loi de finances pour 1988. L'augmentation de l'aide directe apportée par le F.R.T., le fonds de la recherche et de la technologie, dont les crédits progressent de 45 p. 100 en paiements et de 24 p. 100 en engagements, participera pour 70 p. 100 en 1988 au soutien de la recherche industrielle et technologique.

Le F.R.T. intervient dans le financement du programme Euréka qui verra l'effort public passer de 400 à 800 millions de francs en 1988, pendant que le budget de l'ANVAR augmentera de 10 p. 100, une partie des crédits étant réservée à l'embauche, dans les entreprises de moins de mille salariés, de chercheurs de bon niveau scientifique et technique.

**M. Philippe Bassinet.** L'année dernière et l'année précédente, vous aviez pratiqué des coupes sévères !

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** L'aide indirecte à la recherche industrielle se manifeste par l'amélioration et l'extension du crédit d'impôt-recherche, entraînant une augmentation de la dotation afférente de 45,5 p. 100. Sans répéter ce qui a été dit en commission - mais vous y reviendrez sans doute, monsieur le ministre - je dirai que cette mesure devrait profiter à plusieurs centaines de petites et moyennes entreprises et permettre une meilleure diffusion de la recherche dans l'ensemble du tissu industriel, laquelle s'ajoutera aux effets bénéfiques des autres procédures de financement de l'innovation, comme les S.F.I. - les sociétés financières d'innovation - et les fonds communs de placement à risque.

La notion de programmes nationaux sur objectifs vient remplacer celle de programmes mobilisateurs en conjuguant d'une façon plus spécifique et mieux évaluée l'orientation des capacités de la recherche technique et de l'impulsion de l'Etat. Une place est faite aux sciences de l'homme et aux programmes permettant de mieux connaître notre société et d'approcher une meilleure compréhension de son évolution.

Les grands programmes de développement technologique voient leur soutien confirmé dans le cas du programme électro-nucléaire et de la filière électronique, ou augmenté dans le cas des programmes aéronautique et spatial, et du secteur des télécommunications.

La hausse de 13,5 p. 100 des autorisations de programme dans le domaine aéronautique correspond essentiellement au développement de la gamme Airbus. Le programme spatial prévoit le lancement d'Ariane 4, qui devrait entrer en service en 1988, et celui d'Ariane 5, prévu pour 1995. Ariane 5, grâce à son moteur cryotechnique, permettra la mise en orbite de satellites de 2,5 tonnes. La France est bien placée dans ce domaine, la coopération avec l'Agence spatiale européenne, avec les Etats-Unis et avec l'Union soviétique lui permettant de participer activement à cette phase cruciale du développement de l'humanité.

Ainsi apparaît un ensemble cohérent de mesures qui devraient améliorer la compétitivité de nos entreprises dans le contexte d'accélération des progrès techniques qui est le leur. Pour renforcer notre compétitivité, il faut dynamiser notre tissu industriel. Celui-ci doit pouvoir développer les secteurs et les produits nouveaux plus rapidement que dans les pays concurrents. Pour promouvoir ces produits nouveaux et valoriser les dépenses de recherche à l'origine de leur conception, les aides directes apparaissent mieux adaptées à la réalité de la demande alors que les aides indirectes inciteront les entreprises à être toujours plus à l'écoute du marché.

La loi de finances pour 1988, si elle accorde une large place à la valorisation de la recherche, ne néglige cependant pas la recherche fondamentale effectuée dans les laboratoires universitaires ou au sein des grands organismes de recherche.

Les crédits de la recherche universitaire augmentent de 14 p. 100 et ceux des grands établissements publics à caractère scientifique et technologique sont en augmentation de 4,2 p. 100 à base constante.

Pour le C.N.R.S., le budget de 1988 se traduira par la poursuite de l'effort d'équipement grâce à une croissance de 2 p. 100 du soutien des programmes et des crédits affectés à l'équipement mi-lourd.

Le budget de l'I.N.S.E.R.M. pour 1988 passe de 1 576 à 1 607 millions de francs et rendra possible la poursuite de l'effort entrepris dans de nombreux domaines, tout en

concrétisant la notion importante de recherche clinique et en permettant de compléter l'équipement micro-informatique et d'achever le plan calcul.

Depuis de nombreuses années, la recherche biomédicale a bénéficié d'une augmentation de crédits supérieure à l'ensemble de la recherche. Cet effort doit être soutenu et, à propos du budget de 1988, qui comporte un effort de 100 millions de francs en faveur de la recherche contre le SIDA, il n'est pas inutile de rappeler, une fois de plus, les données précises, ni rassurantes, ni affolantes, de cette épidémie.

On recense 2 500 patients victimes de la maladie et le nombre de séropositifs est estimé entre 150 000 et 250 000. Si l'on admet qu'un minimum de 30 p. 100 de ces sujets développeront la maladie, les crédits apparaissent justifiés tant sur le plan médical que sur le plan humain.

Par ailleurs, ces crédits représentent un investissement dans les domaines de la recherche sur les tests diagnostics, des vaccins et de la chimiothérapie, dont les retombées économiques peuvent être énormes si l'on se place à l'échelle mondiale.

Après avoir insisté sur cet aspect des choses, il faut aussi rassurer les chercheurs travaillant sur des affections aussi fréquentes et aussi sévères que les cancers, les maladies cardiovasculaires, et sur des affections moins répandues mais tout aussi inquiétantes, telles que la mucoviscidose ou la myopathie : dans ce budget, la recherche paraît, à travers les grands organismes, non seulement maintenue, mais accélérée en ce qui concerne ces affections.

Dans leurs rapports écrits, mes collègues Chapuis et Giard - et ce dernier vient à nouveau de le faire en présentant oralement son rapport - n'ont pas manqué d'aborder en détail le sujet des personnels de recherche, qui représentent effectivement un des facteurs les plus importants de progrès en ce domaine. Comme vous, monsieur le ministre, qui connaissez bien la question, et comme eux, je souhaite bien sûr voir le nombre de chercheurs augmenter toujours. Mais il est facile de tempérer leur pessimisme, car cette augmentation, si elle n'est pas idéale, me paraît au moins satisfaisante pour 1988.

S'agissant des enseignants chercheurs, le solde positif se monte à environ 900 emplois, si l'on tient compte des 420 postes créés et des 600 postes en surnombre financés. Dans les grands organismes de recherches, le nombre de création de postes de chercheurs atteint 1,4 p. 100, ce qui permet, avec les départs à la retraite et les postes libérés par les efforts de mobilité, d'atteindre un taux de renouvellement de 3 p. 100.

Rappelez-vous que, l'an dernier, nous avons eu en commission une longue discussion à ce sujet et que nous avons finalement admis avec le ministre de l'époque que le développement harmonieux de la pyramide des âges des chercheurs dépendait d'un taux de renouvellement situé entre 2 et 4 p. 100.

Une légère diminution des postes d'I.T.A. apparaît, conséquence, pour une grande part, du phénomène d'absorption lié au transfert du Centre de documentation scientifique et technique à Nancy où 150 emplois sont créés.

Cette évolution devra être enrayée dans les années à venir car les compressions de ce type de personnels ne peuvent pas aller beaucoup plus loin dans la mesure où la mobilité n'est pas encore une caractéristique de la mentalité des personnels de la recherche française.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que le budget de la recherche 1988, qui sait promouvoir la valorisation industrielle, sans compromettre la recherche de base, ne manquera pas d'améliorer la complémentarité entre la progression des connaissances et la satisfaction des besoins économiques.

Refusant aussi bien l'isolement de la recherche par rapport aux contingences socio-économiques qu'un regrettable « pilotage par l'aval », la politique choisie et appliquée par le Gouvernement permettra à la France de remédier aux points faibles de son système de recherche sans compromettre les atouts qui lui ont permis des succès que le monde nous envie. Car, en définitive, c'est notre capacité de mobiliser nos chercheurs sur de grands objectifs nationaux, notre capacité de maîtriser les bouleversements qu'entraîne la vive compétition technologique mondiale, et notre habileté à saisir les chances du progrès scientifique qui permettront à notre pays de tenir sa place dans la compétition européenne et mondiale.

Suivant les conclusions de son rapporteur, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1988. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** Merci d'avoir respecté votre temps de parole, monsieur Dubernard.

La parole est à M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun sur nos bancs s'accorde à reconnaître l'importance de la recherche scientifique. Chacun constate que la crise de nos sociétés est liée à de profondes mutations technologiques : la maîtrise des technologies nouvelles est un enjeu économique, social et culturel de première grandeur.

Le budget de la recherche, dans sa double dimension scientifique et technologique, est donc bien l'un des plus importants que nous ayons à examiner. Je voudrais contribuer à son examen avec la plus grande objectivité possible.

Disons tout de suite que le budget de 1988 que vous nous présentez, monsieur le ministre, vaut la peine d'être discuté.

Il y a un an, nous étions dans un univers proprement sur-réaliste. Le budget de 1987 portait encore la trace des blessures profondes qu'avait provoquées le collectif budgétaire d'avril 1986 : l'effondrement de la recherche industrielle, une diminution drastique de l'emploi scientifique, la pénurie d'équipements, l'affaiblissement des grands organismes.

Le ministre, disait-on, n'avait pas encore eu le temps de s'occuper de la recherche et consacrait ses efforts à l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Avec le succès que l'on a vu l

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Oui, on en a vu le résultat quelques semaines plus tard, mais je ne me permettrai pas d'insister davantage.

Le Gouvernement a tiré la leçon de ses échecs et vous avez profité, monsieur le ministre, d'une sollicitude qui pouvait ouvrir de nouveaux espoirs.

C'est ainsi qu'un jour de cet été, M. Chirac, le Premier ministre, a annoncé que la recherche était désormais l'une des priorités du Gouvernement. J'ai donc recherché cette priorité à travers votre budget et j'ai voulu, dans mon rapport, vous faire connaître le résultat de mes investigations.

Au-delà de mon rapport écrit, je voudrais, à cette tribune, axer mes constatations essentielles sur trois idées : la priorité n'est pas dans votre budget, elle n'est pas dans l'emploi scientifique, elle n'est pas dans la politique gouvernementale. Je crains donc qu'elle ne soit que dans le discours et que l'on se satisfasse de voir que le budget de 1988 est meilleur que celui de 1987. Mais, s'il est moins mauvais, cela ne veut pas dire qu'il soit bon !

Pour apprécier ce budget, les services du ministère ont fourni plusieurs niveaux d'évaluation : il y a la dépense nationale de recherche et développement, l'effort budgétaire de recherche et développement, le budget civil de recherche et développement - on distingue même parfois l'effort civil et le budget civil - et l'on arrive enfin aux crédits de votre ministère, sur lesquels nous devons nous prononcer.

Où est l'heureux temps où l'on distinguait l'« enveloppe recherche » et le « budget recherche », sous la gestion d'un même organisme ? Aujourd'hui, les tutelles se démultiplient, les comparaisons s'estompent dans la confusion d'attributions qui se modifient d'une année sur l'autre. C'est presque un travail de titan que de sortir enfin des chiffres ou des pourcentages sur lesquels nous puissions nous entendre.

Surtout, monsieur le ministre, on confond à cette occasion le travail d'estimation ou de prévision indispensable et l'engagement public effectif, clairement affiché au regard d'une politique clairement affirmée. Cela me semble inquiétant pour notre travail parlementaire.

Qu'en on juge : si je prends comme exemple l'addition des dépenses ordinaires et des autorisations de programme, je constate que l'effort budgétaire de recherche et développement en 1988 augmentera de 8,3 p. 100 par rapport à 1987 et

de 12,7 p. 100 par rapport à 1986. Pour le budget civil, il ne s'agit plus que d'une augmentation de 2,34 p.100 par rapport à 1987 et d'une diminution de 3,70 p.100 par rapport à 1986. Enfin, en ce qui concerne votre ministère - c'est tout de même son budget que nous examinons aujourd'hui - les crédits propres à la recherche augmentent de 1,81 p. 100 par rapport à 1987 et passent de 21,5 milliards en 1986 à 21,3 milliards, à structures correspondantes.

Quand on sait que l'inflation est calculée sur un minimum de 2,5 p. 100 pour 1988, je vous laisse, mes chers collègues, juger de l'importance des crédits qui correspondent effectivement à l'action publique. Or ce sont ces crédits, et pas d'autres, qui nous sont soumis.

L'augmentation de la recherche militaire et, c'est vrai, des crédits de l'espace et de l'aéronautique civile créent un effet d'optique. Mais elle ne suffit pas à masquer l'insuffisance des moyens de la recherche dans son ensemble.

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner de voir baisser l'emploi scientifique. En commission, monsieur le ministre, vous avez bien voulu saluer le plan triennal voté par les socialistes en décembre 1985. Vous avez indiqué que vous en respectiez l'esprit. Et pourtant, nous sommes bien loin des 1 400 chercheurs qui devaient être recrutés pour 1988. Nous sommes loin des efforts, encore mesurés mais réels, qui s'inscrivaient dans le budget Je 1986. Globalement, le personnel de recherche va perdre 172 personnes en 1988 et le déficit - 288 personnes - sera particulièrement lourd chez les I.T.A., ce qui ne facilitera pas la tâche des petits ou moyens laboratoires et ne contribuera guère à la valorisation de la recherche, qui demande plus d'ingénieurs et de techniciens. Certains organismes seront particulièrement touchés.

Certes, vous revalorisez les allocations de recherche, et c'est bien, mais comment seront employés, un jour, ces allocataires si l'on ne crée pas suffisamment de postes pour les accueillir ? Suffit-il de faire confiance à la pyramide des âges ?

Les diminutions d'emplois traduisent dans certains cas des choix politiques qui relèvent de l'idéologie qui inspire le Gouvernement.

Le CESTA disparaît : vous le rendez aux entreprises qui n'auront plus qu'à refaire l'Institut Auguste Comte. L'Etat n'aura plus de moyen de dialogue, notamment sur le plan international, en matière de technologies avancées. On aurait pu réformer le CESTA ; vous préférez le supprimer. Mais peut-être, monsieur le ministre, dans la confusion actuelle de l'information, nous apprendrez-vous de bonnes nouvelles ? Le CESTA a-t-il disparu ou existe-t-il encore ?

Le Commissariat à l'énergie atomique est soumis à une curieuse contradiction : vous lui demandez de se consacrer plus que jamais au nucléaire mais vous appuyez aussi sa diversification. On pourrait comprendre cette démarche si elle était positive, mais vous ne lui donnez pas les moyens nécessaires. Cette année encore, de nombreux postes seront supprimés. Est-il normal, par ailleurs, de demander à E.D.F., dont on connaît l'endettement, de pallier les insuffisances de l'effort public ?

L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie est particulièrement touchée : elle l'est moins dans votre budget que dans celui de l'industrie, mais la baisse des crédits atteint néanmoins 6,27 p. 100 ! On parle d'une diminution de 160 emplois, qui atteindrait 30 p. 100 des moyens régionaux. Ce serait désarmer notre pays dans un secteur particulièrement sensible.

On sait ce qu'ont représenté les crises pétrolières de 1974 et de 1980. On sait aussi que le nucléaire fait la force de notre pays, mais également sa faiblesse à partir du moment où toute notre économie dépendrait pour l'essentiel d'un seul mode d'énergie. La maîtrise de l'énergie reste une exigence politique fondamentale et la recherche y a une part essentielle. C'est elle qui permet d'inventer les produits de moindre consommation et les processus les plus économiques. Nous avons entamé un effort significatif, mais il reste bien du chemin à faire. Entre 1973 et 1984, la consommation d'énergie primaire par unité de P.I.B. est passée de 0,33 tonne d'équivalent-pétrole à 0,28 en France, mais elle est passée de 0,42 à 0,31 au Japon : 5 p. 100 de gagnés pour nous, mais 11 p. 100 pour eux !

C'est dire qu'il ne suffit pas de s'en tenir à la loi du marché : une action publique est indispensable. Pour la France, les crédits incitatifs en maîtrise de l'énergie représen-

tent seulement 20 p. 100 - un cinquième - des crédits du Japon pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, 10 p. 100 pour les énergies nouvelles et à peine 1 p. 100 pour les procédés nouveaux concernant le charbon. Nous ne tiendrons pas la concurrence sans renforcer notre politique nationale d'incitation. L'A.F.M.E. est à la fois une réalité et un symbole : c'est la possibilité concrète d'économiser l'énergie. C'est aussi la possibilité d'une action publique, l'exercice d'une responsabilité collective où l'Etat est le garant des intérêts du pays et pas simplement le marieur des intérêts particuliers.

Je n'ai trouvé la priorité de la recherche ni dans le budget global ni dans la politique de l'emploi ; peut-on la trouver dans l'orientation politique, dans les axes d'intervention de la puissance publique ? Nous avons entendu le Premier ministre souligner l'importance qu'il fallait donner à la recherche industrielle. Je me félicite pour ma part de cette redécouverte.

Entre 1981 et 1986, le gouvernement a su lier, dans les structures ministérielles, la recherche et l'industrie, et il a fait du développement technologique un prolongement naturel de la recherche scientifique. Il avait commencé à inverser la tendance qui nous distinguait des autres grands pays industriels. En République fédérale d'Allemagne ou au Japon, la recherche effectuée par les entreprises représente 1,8 p. 100 du P.I.B. ; en France, 1,3 p. 100 seulement. Les entreprises effectuent 43 p. 100 des dépenses de recherche en France, 57 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 65 p. 100 au Japon. Qui plus est, cette recherche est chez nous centrée sur trois ou quatre secteurs et diffuse peu dans le tissu industriel.

Les centres techniques atteignent difficilement un niveau d'excellence et les centres spécialisés sont immobilisés par les menaces qui pèsent sur eux : je n'en veux pour preuve que le cas de l'Institut national de la recherche chimique appliquée, dont les interventions sont essentielles pour toute politique de normalisation et toute politique de l'environnement. Son personnel s'inquiète de voir cet organisme disparaître ou être mis à l'encan et vendu aux intérêts privés, qu'ils sont précisément chargés de réguler.

Il faut donc relier étroitement la recherche et l'activité industrielle sous toutes ses formes. Trois moyens existent en ce domaine : l'Agence nationale de valorisation de la recherche pour soutenir l'innovation, le Fonds de la recherche et de la technologie pour la diffuser, le crédit d'impôt pour l'encourager.

Dans ces trois domaines, votre budget marque un net progrès par rapport à 1987 : pour l' A.N.V.A.R., 640 millions au lieu de 425, pour le F.R.T., 953 millions au lieu de 655, pour le crédit d'impôt, 500 millions de plus, sous forme de limitations de rentrées d'impôt qui ont été votées dans la loi de finances.

Mais, dans les deux premiers cas, nous ne sommes pas encore au niveau du budget initial que nous avait présenté M. Curien, votre prédécesseur, pour 1986 : c'étaient 840 millions de francs, et non 640, pour l'A.N.V.A.R., c'était plus de 1 milliard, et non 953 millions, pour le F.R.T.

Mais nous sommes déjà satisfaits que le Gouvernement ait reconnu ses graves erreurs et repris la voie de l'encouragement à l'innovation.

Concernant le crédit d'impôt, nous sommes également satisfaits. Mais nous ne savons pas quelle politique permettra d'articuler correctement les aides directes et les aides indirectes. Les onze programmes du F.R.T. seront-ils réellement mobilisateurs ? Les avantages fiscaux développeront-ils réellement des activités de recherche ? Dans ces domaines, il est essentiel de mettre en place des mécanismes d'évaluation parfaitement crédibles. Il en va de la recherche industrielle comme de la recherche universitaire : l'évaluation n'est pas une sanction, c'est un moyen de garantir l'efficacité des mécanismes en place pour le développement des secteurs directement intéressés.

Le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie peut participer à cette évaluation. Je note à cette occasion que nous n'avons pas eu connaissance de l'avis, pourtant obligatoire, que doit fournir le C.S.R.T. sur votre budget.

Le Parlement lui-même, à travers son office parlementaire d'évaluation, peut contribuer à l'examen des mouvements d'innovation qui peuvent se produire dans notre pays et qui conditionnent son avenir par rapport à ses partenaires euro-



péens. Je crois être l'interprète de la commission tout entière en souhaitant que vous puissiez mettre en place au plus vite ces mécanismes d'évaluation sans lesquels nous resterons aveugles et bientôt paralysés.

Il faut juger votre budget par rapport à l'année précédente, mais il faut aussi le juger par référence aux attentes de la communauté scientifique, qui avait repris espoir lors des grands colloques de la fin 1981 et du début de 1982. Il faut le juger par référence à l'effort qui est consenti par d'autres grands pays de la communauté internationale, et notamment de la Communauté européenne.

Par rapport aux ambitions qui doivent être les nôtres, par rapport même aux ambitions qu'affiche le Premier ministre pour 1992-1993, votre budget est insuffisant. Les moyens ne vous ont pas été donnés pour mener la politique que vous déclarez et c'est pourquoi j'ai proposé que la commission de la production et des échanges refuse les crédits qui vous ont été octroyés.

La majorité de la commission ne m'a pas suivi : elle se conforme par là à la loi majoritaire qui gouverne notre assemblée, mais je suis sûr que beaucoup de ses membres sentent les insuffisances de ce budget, qui laissent présager, si nous n'y prenons garde, des insuffisances de notre pays lui-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Un an après des événements qu'expliquait l'angoisse d'une génération face au devenir de l'université, c'est-à-dire face à son propre avenir, le budget de l'enseignement supérieur est un budget d'espoir.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Pas du tout !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Avec 900 enseignants de plus et 8,8 p. 100 de croissance des dépenses hors personnel, c'est un budget qui prouve la volonté du Gouvernement d'investir dans la qualité des élites de demain...

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est vraiment la langue de bois !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** ... et sa volonté de le faire, comme l'indiquait hier M. le ministre de l'éducation nationale, sur une longue période, dans le cadre d'un plan de développement de l'enseignement.

Il faut, en effet, redonner confiance dans l'avenir des universités. Il est vrai que les universités françaises sont dans un mauvais pas.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Absolument !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Non pas qu'il faille craindre de les voir désertier par leurs meilleurs étudiants : c'est déjà en partie fait. Non pas qu'il faille redouter de voir les professeurs se désintéresser du fonctionnement de l'institution : le mal, hélas ! se développe.

Nous avons donc à relever un double défi : celui de sortir de la crise universitaire actuelle et celui de permettre à tous les jeunes de s'élever aussi haut que le leur permettent leurs aptitudes, leur volonté et leur travail.

Tout en ce domaine ne relève pas de la sphère financière. François Perroux, qui honora l'université française, disait qu'il n'y avait pas de croissance sans différenciation, sans diversification.

L'effort intense de réflexion aujourd'hui entrepris devra donc déboucher sur un remodelage de notre système d'enseignement supérieur, mais il devra s'accompagner d'un effort financier prolongé.

Ce budget, avec 22,9 milliards de francs de crédits de paiement, en progression de 5,3 p. 100, en est la première étape. Il prépare et sauvegarde le long terme et croît à un rythme supérieur de trois points au budget de l'Etat.

Je poserai à son sujet trois questions simples.

Permettra-t-il d'accueillir aujourd'hui les étudiants, tous les étudiants, dans de bonnes conditions ?

Prépare-t-il l'avenir grâce à l'expansion et au rajeunissement des corps universitaires ?

Enfin, accroît-il les moyens d'action, et donc l'autonomie des établissements ?

D'abord, il faut accueillir les étudiants en leur offrant des locaux adaptés et en développant le système des bourses. Vous augmentez et améliorez la capacité d'accueil des locaux universitaires. Les crédits de construction, d'équipement et de maintenance - 735 millions de francs - sont majorés de 11 p. 100 en crédits de paiement, de près de 16 p. 100 en autorisations de programme. En deux ans, le volume des constructions nouvelles aura doublé. De plus, les mesures d'urgence qui s'imposaient ont été prises. Ainsi, la rentrée universitaire s'est déroulée, à l'étonnement de certains, dans des conditions très honorables. Certes, la relative stagnation des effectifs étudiants a facilité les adaptations. Mais doit-on regretter que les bacheliers aient préféré s'inscrire dans les sections de technicien supérieur, en augmentation de 9 p. 100, ou dans les classes préparatoires, en progression de 5 p. 100, c'est-à-dire dans des filières fortement diversifiées et professionnalisées et, j'ajoute, financées par l'Etat dans un autre budget que celui-ci ?

Le premier cycle universitaire reste cependant le talon d'Achille de notre système. Votre politique en ce domaine va dans le bon sens. Priorité est donnée au développement de l'enseignement technologique, aux I.U.T. Vous donnez les moyens de lancer une dizaine de départements par an avec l'aide précieuse des collectivités locales. Vous lancez par ailleurs une politique d'antennes délocalisées, notamment dans la région parisienne, pour déconcentrer les premiers cycles à une échelle plus humaine, pour maintenir les étudiants à proximité de leur famille. Ces orientations sont satisfaisantes à condition que cette dispersion géographique soit maîtrisée et ne dépasse pas le niveau du premier cycle. Cependant, une réflexion d'ensemble sur le devenir du premier cycle universitaire s'impose. Tout a été dit sur son faible rendement. Le renforcement des D.E.U.G. que, par ailleurs, j'approuve, ne suffit pas. Ne conviendrait-il pas de créer, dans un souci de différenciation des formations, et à côté des formations classiques usuelles, de véritables collèges de formation générale, non disciplinaires, préparant au niveau bac + 1 ou bac + 2, à la formation des emplois tertiaires ? Seule une mesure de ce type, accompagnée des passerelles suffisantes, permettrait d'accueillir les bacheliers dont le profil n'est pas adapté à l'enseignement long - je pense par exemple à de nombreux bacheliers en technologie - et de sauver l'enseignement long. Il ne faut plus que l'enseignement théorique long soit, aux yeux des étudiants, un mauvais substitut de l'enseignement technologique court.

Mieux accueillir les étudiants, c'est aussi donner à tous ceux qui en ont la capacité la possibilité d'étudier, quel que soit le revenu de leurs parents. Cette priorité sociale se traduit dans votre budget par des crédits dépassant 3 milliards, en progression de près de 6 p. 100. En effet, votre budget privilégie à nouveau la progression des bourses, de 10 p. 100, ce qui profitera à 190 000 boursiers. Le nombre de ces derniers croîtra ainsi deux fois plus vite que le nombre d'étudiants. Un relèvement supérieur à l'inflation des conditions de ressources favorisera cette croissance. Vous êtes dans la bonne direction, même si le montant maxima des bourses reste trop étriqué.

Ce budget prépare également le rajeunissement des corps universitaires.

L'université, c'est une industrie de services, très pointue, dont la qualité dépend de celle de son personnel. Investir dans le personnel de l'enseignement supérieur, c'est investir à très long terme. Il faut dix ans au minimum pour former un professeur. La priorité reconnue par le Gouvernement à l'enseignement supérieur se traduit par 900 enseignants supplémentaires : 440 créations ou transferts sur emplois budgétaires et 460 nominations sur les emplois libérés par les professeurs maintenus en surnombre après soixante-cinq ans, grâce à l'excellente loi de décembre 1986 qui permet à des professeurs hautement qualifiés de rester en fonction au moment où ils sont le plus utiles.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Jusqu'à soixante-huit ans !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Il y a d'autres personnes qui ont plus de soixante-huit ans !

A l'intention de ceux qui voudraient encore plus, je ferai trois observations.

Rien ne sert de créer des emplois si on ne les pourvoit pas rapidement. Or il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1987, 4 000 emplois vacants dans l'enseignement supérieur, du fait des modalités

de recrutement extrêmement lourdes mises en place en 1984. Vous vous êtes attaqué, monsieur le ministre, aux causes du mal ; j'espère que le stock des emplois vacants se résorbera rapidement.

**M. Bruno Gollnisch.** Très bien !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Rien ne sert par ailleurs de créer des emplois si l'on ne trouve pas des candidats pour les occuper. A cet égard, la situation est préoccupante. A force d'avoir voulu en priorité, les années passées, titulariser et protéger les personnels en place, on a oublié d'assurer la relève. Le vivier de jeunes chercheurs de valeur est exsangue. Vous vous employez, monsieur le ministre, à combler ce trou, à reconstituer ce vivier. Cet effort, malheureusement, ne portera ses fruits que dans plusieurs années ; mais il faut le faire.

Rien ne sert enfin de créer des emplois s'ils ne permettent pas de recruter un personnel de qualité. Ce résultat ne sera obtenu que si la carrière universitaire redevient attractive. Les recrutements massifs des années 1960 ont conduit à un goulet d'étranglement en ce qui concerne les promotions. Cela se sait et déjà aujourd'hui des disciplines fortement déficitaires, la gestion ou les mathématiques par exemple, ont des difficultés de recrutement. Ainsi, je me réjouis de la création de 210 possibilités de passage à la première classe, dont certaines en surnombre.

Ces difficultés de recrutement expliquent que soit proposé un accroissement très substantiel, de 8 p. 100 en volume, des crédits de cours complémentaires. Cet accroissement est utile, permet de faire face aux besoins et est souhaitable car les crédits de cours complémentaires ouvrent l'université à des personnalités extérieures. Mais, monsieur le ministre, croyez-vous qu'au taux actuel de la vacation horaire - 122 francs depuis 1983 - ces objectifs puissent être atteints ? N'est-ce pas manquer de considération pour les universitaires que leur offrir un taux inférieur à celui en usage dans l'enseignement du second degré ? N'est-ce pas trop compter sur l'angélisme des personnalités extérieures que d'espérer qu'à ce taux elles se sentiront honorées d'enseigner dans le secteur public ?

**M. Bruno Gollnisch.** Bien sûr !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Aux créations d'emplois répond malheureusement la suppression de 217 emplois d'agent, d'ingénieur, de technicien, de personnel administratif et de service.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Eh oui !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Ce n'est pas une innovation car le gel des emplois a commencé dès 1983.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Le gel n'est pas la suppression !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** L'enseignement supérieur a largement contribué, avec une réduction globale de 4,5 p. 100 de son potentiel d'emplois, à l'effort indispensable de réduction du train de vie de l'Etat. Cela dit, une norme générale d'économie appliquée de façon brutale conduit à de véritables situations de rupture.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Absolument !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Il suffit qu'au hasard d'un départ à la retraite, un technicien - un souffleur de quartz, par exemple - ne soit pas remplacé, pour que tout un laboratoire soit mis en difficulté.

Le Gouvernement a, certes, partiellement reconnu le bien-fondé de cette analyse puisque la norme de réduction a été abaissée de 1,5 p. 100 en 1987 à 0,4 p. 100 l'an prochain. Mais il eût été préférable, je le dis nettement, qu'en raison de l'ouverture de nouveaux établissements, l'université échappât à ces économies.

**M. Bruno Gollnisch.** Bien sûr !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous commencez à être réaliste !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Enfin, monsieur le ministre, vous améliorez les moyens d'action des établissements, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Ils

représentent à peine un cinquième du budget de l'enseignement supérieur et, du fait de la croissance des dépenses de personnel, cette marge de liberté donnée aux universités a été laminée au fil des ans. Une action vigoureuse et prolongée est absolument indispensable. D'abord parce que les universités, il faut avoir le courage de le reconnaître, sont au bord de la clochardisation - et quand je dis cela, je parle en universitaire profondément amoureux de l'*alma mater*.

**M. Bruno Gollnisch et M. Jean-Claude Martinez.** Très bien !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Ensuite parce que c'est à ce niveau que les universités peuvent mener une politique autonome, qu'il faut encourager.

Cette action, monsieur le ministre, vous l'avez entreprise en majorant de 80 millions, c'est-à-dire de 6,5 p. 100, les subventions de fonctionnement. Cela permettra de relever de 14 p. 100 les dotations aux bibliothèques, qui ne peuvent acheter, actuellement, qu'un livre par an pour cinq étudiants.

**M. Jean-Claude Martinez.** Et parfois moins encore !

**M. Bruno Gollnisch.** Ils ne lisent plus !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Cela permettra d'assurer le fonctionnement des établissements nouveaux.

Dans le cadre d'un programme spécifique, vous allez inciter les universités à développer leurs préparations traditionnelles aux concours de l'enseignement du second degré.

Cette action, vous l'avez continuée en permettant aux établissements privés conventionnés de fonctionner dans des conditions plus décentes, puisque la dotation qui leur est allouée augmente de 20 millions. Malgré tout, leurs crédits par étudiant seront encore cinq ou six fois inférieurs à ceux du secteur public.

Enfin, cette action, vous l'avez confortée en réaffirmant la priorité de la recherche universitaire de base, qui vivifie l'ensemble des activités d'enseignement. Les crédits de paiement, en passant de 1,4 à 1,6 milliard, font un bond en avant de 16 p. 100, avec priorité aux équipements informatiques : plus 37 p. 100, aux matériels scientifiques, dont les dotations doublent puisqu'elles sont portées de 122 à 238 millions, et à la maintenance des installations.

Votre politique contraste heureusement avec celle menée avant 1986. Alors, des programmes ambitieux étaient votés en autorisations de programme mais ils n'étaient pas dotés en crédits de paiement quand ils n'étaient pas tout simplement annulés en cours d'année.

**M. Bruno Gollnisch.** C'était de la cavalerie !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Vous avez eu raison de mener la politique inverse.

Je souhaiterais, mes chers collègues, que cette considération pour la recherche universitaire rejaillisse un peu sur l'ensemble des chercheurs, l'année où l'un des leurs reçoit le prix Nobel. Aussi la commission des finances a-t-elle adopté unanimement l'observation suivante :

« La commission des finances regrette que la prime de recherche attribuée aux universitaires n'ait pas été revalorisée depuis 1972. »

C'est la seule prime dont bénéficient les universitaires et elle s'élève à 1 900 francs, non pas par mois, mais par an !

**M. Jean-Claude Martinez.** Ridicule ! C'est du misérabilisme !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Et la commission conclut son observation dans les termes suivants : « Marquant son intérêt pour le développement de la recherche fondamentale dans l'enseignement supérieur, la commission des finances appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité de restaurer dans toute son ampleur le système incitatif mis en place par le décret de 1957. »

Mes chers collègues, l'examen de ce projet de budget montre que le Gouvernement a engagé une politique cohérente de remise à niveau et de développement de l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Claude Martinez.** Vous êtes optimiste !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Mais cet objectif ne pourra être atteint que si l'institution universitaire se différencie et innove. Cela exige des universités fortes. Or, à l'heure actuelle, la gestion centralisée du ministère et l'individualisme grandissant des universitaires se renforcent dans une spirale sans fin. Rien ne servira d'accroître les moyens s'ils ne sont pas mis au service d'unités rayonnantes, dotées d'un pouvoir fort, susceptible de les gérer comme de véritables entreprises. C'est avec cet espoir que la commission des finances a émis un avis favorable au projet de budget de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on peut avoir, du budget pour 1988, une vue optimiste, comme mon excellent collègue, M. Fréville ; on peut aussi avoir une vue pessimiste.

Une vue optimiste : l'effort de rattrapage global est visible dans la progression des crédits de paiement : 5,3 p. 100 contre 3 p. 100 en 1987. La progression de l'ensemble des moyens effectifs, c'est-à-dire les dépenses ordinaires et les autorisations de programme des dépenses en capital, est de 4,4 p. 100. C'est un effort positif qui tend à réduire le retard pris en 1987.

Mais on peut être pessimiste et estimer cet effort bien timide, sinon insuffisant. Les budgets de 1987 et 1988 totalisent en effet une progression très modeste de 7,2 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire de 1,8 p. 100 en francs constants. Un an après le retentissant échec du projet de loi dit « Devaquet », on est loin de la priorité des priorités pour la formation dont parlait M. Monory au salon de l'étudiant, le 31 mars 1987.

En fait, les étudiants, jeunes et moins jeunes, ne constateront pas en 1988 une amélioration saisissante, n'en déplaise à M. Fréville, ni dans l'encadrement des cours, ni dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse des places de bibliothèque ou des locaux mis à leur disposition, ni dans la diversification des filières qui leur sont offertes.

Une question s'impose, monsieur le ministre : quelle est l'articulation du budget de l'enseignement supérieur avec le budget et les projets de M. le ministre de l'éducation nationale ?

Hier, à propos de l'enseignement scolaire, M. Monory nous a parlé d'un plan pour l'avenir et d'une éventuelle loi de programme qui permettrait d'atteindre l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau bac à l'horizon 2000.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est à M. Chevènement que revient la paternité de cette coquecigrue !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** C'est en effet M. Jean-Pierre Chevènement qui, le premier, avait lancé l'idée.

Monsieur le ministre, comment les enseignements supérieurs accueilleront-ils ces nouveaux arrivants qui se pressent déjà dans les classes surchargées des lycées, en particulier en terminale ? L'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur, l'objectif de 2 millions d'étudiants est-il le vôtre ? Gardez-vous comme priorité l'objectif de vos prédecesseurs : plus d'étudiants, mieux formés, mieux encadrés ?

**M. Jean-Claude Martinez.** Et moins de chômeurs !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Si oui, où sont les mesures qui, dans votre budget, engagent ce pari de la formation ?

Alors que le nombre des bacheliers a augmenté de 4 p. 100, on ne peut que constater une stagnation préoccupante des effectifs étudiants à la rentrée de 1986. Tous n'ont certainement pas trouvé une place en section de techniciens supérieurs. Pour la première fois depuis la Libération, on enregistre une baisse des premières inscriptions à l'Université, et les informations que vous nous avez fournies en commission sur la rentrée de 1987 confirment ce phénomène.

De ce point de vue, votre budget apparaît pour ce qu'il est : un budget qui gère le quotidien sans répondre à l'attente des lycéens et des étudiants, sans préparer l'avenir.

L'avis que j'ai proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales d'adopter s'articule autour de ces deux axes : oui, il y a un timide effort de rattrapage, mais votre budget est décevant pour l'avenir de l'Université.

Vous avez longuement insisté en commission sur l'effort de rattrapage, et il est vrai que l'examen de vos crédits fait apparaître plusieurs points positifs. Je me dois de les rappeler à l'Assemblée.

A l'actif du bilan, la gestion des effectifs, avec 417 créations de postes d'enseignant-chercheur et, oserai-je dire, seulement 217 suppressions d'ATOS. Vous avez fait mieux que l'année dernière.

**M. Jean-Pierre Suour.** Moins mal ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Ou moins mal, puisque nous avons eu 96 suppressions nettes pour les enseignants.

**M. Jacques Velado, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Vous êtes sévère ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Mais regardons les crédits de fonctionnement. Ils augmentent de 83 millions de francs pour le fonctionnement universitaire, de 45 millions pour les heures complémentaires, et si l'on y ajoute, pour faire bonne mesure, 30 millions de progression pour le matériel, on constate une amélioration, mais toujours par rapport au mauvais budget de 1987.

Cela étant, les moyens de fonctionnement demeurent faibles. Vous indiquez dans vos conférences de presse qu'ils augmentent de 6,7 p. 100, mais, l'année dernière, ils avaient été réévalués de 0,5 p. 100 seulement si bien qu'il s'agit en réalité d'une simple mise à niveau.

La même remarque vaut pour les heures complémentaires. Oui, elles bénéficient d'une progression de 8 p. 100, mais comment ne pas rappeler, après M. Fréville, qu'un professeur qui donne une heure de cours supplémentaire à l'université est moins rémunéré qu'un enseignant du second degré ? Et comment ne pas regretter que le budget pour 1988 ne comble pas le retard pris en 1987, année où il n'y a eu aucun rattrapage et aucune réévaluation des heures complémentaires.

**M. Jean-Claude Martinez.** Pour une fois, c'est exact !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Vous avez insisté devant la commission sur l'augmentation de 16,6 p. 100 des crédits d'équipement. Mais si l'on isole les travaux de rénovation de la grande galerie du Muséum d'histoire naturelle - qui en avait bien besoin - ces crédits n'augmentent plus que de 6 p. 100.

L'effort de rattrapage, s'il est positif, reste donc souvent insuffisant.

Et pourtant, il est exact que les crédits de paiement des titres V et VI concernant la recherche universitaire vont permettre un réel assainissement, qui devra être poursuivi.

Élément positif aussi que la poursuite des mesures largement engagées par les gouvernements précédents en ce qui concerne la titularisation des personnels I.T.A. de type C.N.R.S. ou la transformation d'emplois d'assistant en emplois de maître de conférences. Quant à la confirmation de la promotion de 200 professeurs de deuxième classe au grade de professeur de première classe, c'est une mesure particulièrement satisfaisante.

En revanche, il y a une énigme pour la transformation des postes de maître de conférences en postes de professeur de deuxième classe. Ni dans les propos que vous avez tenus devant la commission, ni dans le « bleu » budgétaire qui nous a été distribué, nous ne trouvons une seule référence à ce plan de transformation qui y figure habituellement. Chaque année, 500 maîtres de conférences devenaient ainsi professeurs. Cette mesure aurait-elle été oubliée ? Il me semble pourtant que certains responsables de votre cabinet avaient annoncé non pas 500 mais 850 transformations de cette nature. Si tel est bien le cas, monsieur le ministre, confirmez-nous cette bonne nouvelle.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Très bien !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Ces points positifs méritaient d'être soulignés, mais ils ne doivent pas nous empêcher d'exprimer notre préoccupation devant certaines absences ou certains reculs.

Nous pouvons nous féliciter de l'effort consenti en faveur des établissements d'enseignement supérieur privés. Avec une hausse de 67 p. 100 en deux ans de leurs moyens de fonctionnement, ils peuvent regarder l'avenir avec plus de soulagement. Mais, pour les établissements publics, la situation n'en est pas moins difficile et la hausse des crédits de fonctionnement rattrape tout juste l'inflation. On est loin, monsieur le ministre, de l'égalité de traitement dont vous parlez.

S'agissant de la vie des étudiants, il est juste de noter la progression de 5,6 p. 100 des crédits d'action sociale. Mais cette augmentation recouvre des évolutions très contrastées.

L'aide directe s'accroît de 10 p. 100, mais avec une progression de 2 p. 100 seulement du taux des bourses, alors que, dans notre pays, le montant des bourses est notablement trop faible. Compte tenu de l'augmentation du nombre des boursiers, on risque d'ailleurs de connaître un problème de gestion des bourses d'ici à la fin de l'année 1988 en raison des faibles moyens de votre budget.

A l'inverse, l'aide indirecte marque un recul. Les crédits destinés aux œuvres sociales des étudiants enregistrent une baisse de 24,4 millions de francs qui confirme le désengagement de 1987. Cette récidive marque le peu de cas qu'on fait des difficultés de logement ou de restauration de nombreux étudiants.

En fait, les timides améliorations que je viens d'évoquer sont insuffisantes pour résoudre les problèmes majeurs du fonctionnement universitaire. Un an après l'explosion de l'automne 1987, ce budget ne prépare pas une transformation.

**M. Jean-Claude Martinaz.** De l'automne 1986 !

**M. Jean-Pierre Sueur.** M. Cassaing est toujours tourné vers l'avenir ! (Sourires.)

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** J'en viens au deuxième volet de mon intervention : ce budget est décevant pour l'avenir des universités.

La photographie des universités de demain que ces crédits ébauchent pour les lycéens aujourd'hui en terminale reste bien grise. Force est de constater que l'on ne voit pas s'amorcer l'expansion proclamée ici ou là de l'enseignement supérieur. Si, comme l'a remarqué M. Fréville, il y a une différence entre le souhaitable et le possible, constatons que vous n'avez défini aucune priorité.

Pas de priorité pour le recrutement. Quoi qu'en dise M. Fréville, le maintien en surnombre des professeurs de plus de soixante-cinq ans, qui ne devrait pas dépasser 300 emplois pour l'année, ne résoudra pas le problème de l'encadrement, et ce n'est pas avec vos 417 créations de postes d'enseignant que vous pourrez assurer aux diverses disciplines une nécessaire jeunesse. Ces créations suffiront à peine à soulager les manques d'encadrement les plus criants dans une minorité de disciplines où les recrutements deviennent de plus en plus difficiles.

Pas de priorité non plus pour l'avenir de la recherche universitaire. A cet égard, il faut quand même corriger certaines déclarations. Vous avez insisté sur l'abondance des crédits de paiement et M. Fréville vous a emboîté le pas. Mais vous oubliez l'un et l'autre, de parler des autorisations de programme du titre VI, celles qui concernent précisément les contrats quadriennaux de recherche et les programmes à long terme. Quelle figure pourront faire nos universités face à leurs partenaires européens avec des autorisations de programme qui progressent aussi modestement ?

Et ces 217 suppressions d'A.T.O.S., qui concernent aussi bien l'enseignement que la recherche, ces 217 suppressions d'emplois d'agents, de techniciens et d'ouvriers des services, elles seront d'autant plus mal ressenties que les universités avaient placé toute leur confiance dans les déclarations du rapporteur du Sénat que vous étiez il y a un an. Elles vont toucher, parfois aveuglément, des laboratoires ou des bibliothèques, et nous sommes légitimement inquiets des conséquences qui en résulteront pour le fonctionnement ordinaire des établissements. De même, le recul du nombre de postes de techniciens au C.N.R.S. et dans les organismes de recherche ne confortera assurément pas la recherche universitaire. De nombreuses équipes universitaires de recherche tra-

vailleient en équipe avec le C.N.R.S. ou d'autres organismes de recherche. Que deviendront ces équipes si la pénurie touche directement le C.N.R.S. et ces organismes ?

Enfin, monsieur le ministre, on a souligné la progression de l'enveloppe des allocations de recherche. Mais nous constatons une stagnation du nombre des années couvertes par ces allocations et une insuffisance du nombre des allocations accordées pour trois ans. Une modification s'impose donc pour transformer, de façon positive, le premier effort que représente ce projet de budget. Passer de deux à trois ans pour les allocations de recherche permettrait d'étendre la préparation des candidats au doctorat et de grossir le vivier dans lequel il faudra opérer des recrutements, que l'on dit massifs, dans les années qui viennent.

Votre budget ne marque pas non plus de priorité pour la diversification des filières. Je m'en suis expliqué dans mon rapport. Je crois, notamment, que vous n'avez pas tranché en ce qui concerne les premiers cycles.

Il est certes exact qu'après une année d'attente, vous avez joué la carte des I.U.T. pour 1988, et vous avez eu raison. Mais comment ne pas regretter l'abandon de la rénovation des premiers cycles ? Vous parlez évidemment de façon très précise du renforcement des premiers cycles et nous savons tous que l'une des conditions de la réussite des étudiants, surtout pour les nouveaux, car ils auront peut-être des handicaps plus importants à surmonter que ceux qui sont déjà en place, est une bonne préparation dans le premier cycle.

Les priorités sont, sans doute, nombreuses, mais je reste persuadé qu'un effort particulier devrait être décidé, dès 1988 pour les premiers cycles. Je veux d'ailleurs vous poser encore une question à ce sujet, monsieur le ministre.

Lors de votre audition devant la commission, je vous avais fait part des inquiétudes de nombreuses universités quant aux habilitations des premier et deuxième cycles. En effet, dans le cadre de la campagne d'habilitation pour 1988-1989, on ne peut que constater, et regretter, un malthusianisme rampant concernant le premier cycle. Pourtant, la rénovation des premiers cycles, si elle est une nécessité, doit bénéficier de moyens supplémentaires.

De la même façon, pourquoi au niveau des habilitations de second cycle fixer comme règle, par une circulaire, que l'on ne pourra créer des seconds cycles qu'à condition d'en supprimer d'autres ? Je crois que c'est un mauvais coup pour la diversification des filières.

Enfin, votre budget fait preuve d'indécisions et ne respecte pas les objectifs que vous affirmez de temps en temps. Il semble ne pas avoir d'ambition au regard de l'objectif dont on parle tant, celui d'avoir deux millions d'étudiants.

Les tergiversations que vous avez évoquées sur le statut des universités ou sur les demandes de création d'institut ici où là ne correspondent plus à la réalité. De même, la remise en cause des dispositions législatives, notamment celle relative au doctorat institué par la loi de 1984, n'est pas favorable au développement de nos filières.

Il est temps de laisser les réformes statutaires de côté. Les universitaires, quels qu'ils soient, sont lassés de la succession des réformes et des remises en cause ; le désenchantement apparaît un peu partout.

Lorsque l'on regarde les possibilités et les perspectives d'accueil de deux millions d'étudiants dans les universités et dans l'enseignement supérieur, on est conduit à penser qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre les régions.

En l'occurrence, monsieur le ministre, vous avez insisté sur les implantations effectuées en région parisienne, à la rentrée de 1987. Elles ont eu lieu et c'est bien ! Cependant, vous connaissez comme moi la grande disparité entre les régions quant aux places offertes aux jeunes qui souhaitent suivre des études dans l'enseignement supérieur. Cette disparité va de un à sept entre l'Île-de-France, la région la mieux dotée, et la Réunion, la région la moins bien dotée. Si l'on écarte ces extrêmes, on constate qu'un jeune de la région Rhône-Alpes a quatre fois plus de chances de trouver une place dans l'enseignement supérieur dans sa région qu'un jeune de Picardie, de Champagne, des Ardennes ou du Limousin.

Il faut donc définir les règles pour les implantations nouvelles soit d'antennes universitaires, soit d'extensions d'universités. L'expérience nouvelle des villes universitaires a démontré que la proximité du lieu d'habitation facilitait l'arrivée d'étudiants issus de couches sociales modestes.

Il est donc indispensable d'élaborer - je le souligne, même si cela déborde du cadre de votre budget - un programme et des critères tant pour le renforcement des universités existantes que pour la création, au moins en nombre limité, d'antennes universitaires dans les régions les plus mal dotées.

Dans ce projet de budget, vous avez certes inscrit quelques mesures, parfois des expédients à court terme, et je ne reviendrai pas sur l'institution des surnombres qui ne remplaceront jamais les créations nettes d'emplois. Mais, comme d'habitude et bien que vous soyez nouveau dans vos fonctions, les A.T.O.S. sont les grands perdants. Ils subiront, en effet, 217 suppressions de postes, ce qui ne facilitera pas la vie quotidienne dans les établissements.

Ce projet de budget est également décevant pour les jeunes qui attendaient mieux depuis les événements de 1986. Pour cette année scolaire, il y a 1 200 000 étudiants. Alors qu'ils demandent davantage de justice pour l'avenir, votre budget leur renvoie un écho bien étouffé. L'objectif du bond en avant vers les deux millions d'étudiants n'est pas encore à l'ordre du jour de votre budget et de nombreux blocages persistent.

Certains silences du projet de budget pour 1988 sont étonnants compte tenu de l'insuffisance des bâtiments, du manque de personnel technique, de la crise de recrutement des professeurs, de la faiblesse des crédits de bourses et d'allocations. Il n'ouvre même pas une porte étroite aux nouveaux étudiants.

C'est pourquoi, devant ce budget de circonstances à courte vue, j'avais invité la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à émettre un vote de défiance. Contrairement à l'avis de son rapporteur, elle a émis un avis favorable.

En revanche, sur ma proposition, elle a adopté, à l'unanimité, deux observations sur la transformation des maîtres de conférence en professeurs de deuxième classe - question que je vous avais posée - et sur l'arrêt des suppressions de postes d'A.T.O.S. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Séguéla.** Ce n'était pas plutôt à la majorité ?

**M. le président.** Globalement, les cinq rapporteurs ont pratiquement respecté le temps de parole qui leur était imparti. Le Gouvernement, monsieur le ministre, s'est engagé à limiter son propos à quarante-cinq minutes, y compris les réponses à quatorze orateurs inscrits dans la discussion et à quinze questions. C'est donc en vous souhaitant bon courage que je vous donne la parole.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**M. Jacques Valade, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Je vous remercie, monsieur le président, des vœux de courage que vous venez de formuler et je vais essayer de remplir avec autant de fidélité et de rigueur que les rapporteurs le contrat que vous venez de me proposer.

Mesdames et messieurs les députés, je ne voudrais pas, au début de mon propos, vous donner le sentiment que mon souci permanent d'évaluation me donne la tentation d'évaluer le travail des rapporteurs. Force m'est pourtant de constater qu'il y a une certaine diversité dans la présentation des rapports, tout au moins dans l'expression des rapporteurs, car cela est tempéré par l'avis des commissions. Ce qui pourrait me faire peur ici me rassure là.

Je tiens néanmoins à revenir sur certaines opinions émises par les rapporteurs, en ce qui concerne tant le budget de la recherche que celui de l'enseignement supérieur.

Des critiques ont ainsi été formulées sur les orientations annoncées par le Premier ministre. A ce propos je tiens à souligner d'emblée que les propositions que j'avais présentées et les déclarations du Premier ministre, au printemps et non pas à l'été, en ce qui concerne la recherche, ont été strictement respectées.

La recherche constitue, avec l'emploi et la coopération, l'une des grandes priorités du projet de loi de finances pour 1988. Cela ressort à l'évidence de la progression de l'effort budgétaire de recherche-développement, nouvel agrégat, certes, mais qui constitue un élément de comparaison intéressant. En effet, cette progression est de 8,3 p. 100 ou

10,6 p. 100 par rapport à l'an dernier, selon que l'on retienne, pour le chiffrage des dépenses en capital, la notion d'engagement ou celle de paiement.

En valeur absolue, l'E.B.R.D. dépassera 90 milliards de francs en 1988. Ce total inclut le montant des pertes de recettes du budget général induites par la dépense fiscale relative au crédit d'impôt pour la recherche, environ 1,6 milliard de francs en 1988 et par la part des prélèvements sur recettes au profit de la C.E.E. correspondant au financement des programmes de recherche communautaires, soit environ 1,3 milliard de francs en 1988.

Au sein de cet effort global, le financement public de la recherche civile atteindra pratiquement 57 milliards de francs en engagements et dépassera 56,5 milliards de francs en paiements, y compris les pertes de recettes. La progression de cet « effort civil », monsieur le rapporteur, s'établit à 7,2 p. 100 en engagements et à 7,7 p. 100 en paiements.

La répartition par grandes lignes d'action des financements inscrits à l'E.B.R.D. a été arrêtée en fonction des priorités et des objectifs définis au mois de juillet par un comité interministériel que présidait le Premier ministre.

Je souhaite rappeler que la politique du Gouvernement, en matière de recherche-développement, vise essentiellement, tout en maintenant les capacités considérables de notre pays dans le domaine de la recherche fondamentale, à en développer les applications industrielles.

Pour ce faire, un dispositif cohérent, et de grande ampleur, a été mis en place. Il repose tout d'abord sur la confirmation et le développement des grands programmes de développement technologique : aéronautique, spatial, télécommunications, équipement électronucléaire.

Le programme spatial, notamment, bénéficie d'une forte augmentation de ses moyens, à travers la dotation du C.N.E.S. qui progresse de 8 p. 100. Le Gouvernement marque ainsi, au lendemain du tir réussi du vol V19 d'Ariane, et à la veille des négociations, sans doute décisives, de La Haye, qu'il veille à maintenir l'agence spatiale française à son plus haut niveau d'efficacité, conformément à la décision, arrêtée le 22 octobre par le Premier ministre, de soutenir les propositions de l'agence spatiale européenne, relatives aux programmes Ariane, Hermès et Colombus.

Ensuite, il a été décidé d'augmenter, de façon très significative, l'ensemble des aides publiques, directes et indirectes, dont l'objet est d'inciter les entreprises industrielles, dans toutes les branches d'activité, qu'elles soient récentes ou traditionnelles, à entreprendre ou à développer des efforts de recherche, de développement ou d'innovation.

De plus, les mesures prises visent à encourager les collaborations de toute nature entre laboratoires de recherche et entreprises.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 1988 prévoit la reconduction, l'amélioration et l'extension du dispositif fiscal figurant à l'article 244 *quater* B du code général des impôts, soit, en d'autres termes, le crédit d'impôt pour la recherche.

La dépense fiscale supplémentaire induite par l'ensemble de ces mesures est estimée à 500 millions de francs, la part de recettes totale devant atteindre environ 1,6 milliard de francs en 1988, en augmentation de plus de 45 p. 100 par rapport à 1987.

Cette amélioration considérable de l'aide fiscale en faveur de la recherche dans les entreprises s'accompagne, par ailleurs, d'un accroissement très significatif des aides directes, consenties sous forme de subventions ou d'aides remboursables, que l'Etat ou ses établissements publics sont susceptibles d'apporter aux projets d'innovation et de recherche présentés par les industriels.

Ainsi, les moyens budgétaires d'intervention de l'agence nationale pour la valorisation de la recherche - l'ANVAR - progressent d'environ 10 p. 100, s'élevant à 626 millions de francs en 1988. En cumulant cette dotation avec le montant attendu des remboursements sur les aides antérieures, évalué à 300 millions de francs, on obtient une masse disponible d'environ 950 millions de francs, qui sera, conformément aux orientations appliquées à partir de 1986, principalement réservée aux petites et moyennes entreprises.

L'un des rapporteurs a indiqué qu'il était indispensable de procéder à une évaluation. Nous la ferons, bien entendu, au travers du C.S.R.T. que j'ai reconstitué et auquel j'ai confié de nouvelles missions

Les crédits incitatifs inscrits au fonds de la recherche et de la technologie - le F.R.T. - augmentent de 24 p. 100 en engagements et de 45,5 p. 100 en crédits de paiement, compte tenu de la rebudgétisation de sommes inscrites, à partir de 1986, au budget annexe des P. et T.

Je rappelle que le F.R.T., sur lequel je reviendrai plus loin, s'il n'est pas exclusivement réservé au soutien de projets industriels, consacre une part croissante des aides qu'il délivre au financement de projets intéressant directement les entreprises, seules ou en collaboration avec des laboratoires spécialisés, organismes publics de recherche et centres techniques, ou sociétés de recherche sous contrat.

Cette part, qui n'était que de 49 p. 100 en 1984 et de 51 p. 100 en 1985, a été portée à 65 p. 100 en 1986 et 1987. J'ai décidé qu'elle devra être portée, dans la mesure naturellement où les entreprises pourront répondre dans des conditions satisfaisantes aux appels d'offres qui seront prochainement lancés, à 75 p. 100 environ du montant total du fonds de la recherche. De la sorte, ces aides directes à l'industrie française, à partir du F.R.T., passeraient, à base constante, d'environ 540 millions de francs à 700 millions de francs en 1988, soit une progression de près de 30 p. 100.

Ces montants incluent la participation du F.R.T. aux programmes de recherche-développement présentés par les entreprises françaises, en association avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la procédure Euréka. Mais d'autres ministères, principalement l'industrie et les P. et T. ainsi que certains organismes publics, tels l'ANVAR ou l'A.F.M.E., apportent également leur soutien financier à des programmes relevant d'Euréka.

Au total, les financements publics consacrés à Euréka, qui auront été d'environ 400 millions de francs en 1987, s'établiront à 750 millions de francs en 1988, au titre des projets retenus lors des conférences de Hanovre, de Londres, de Stockholm et, plus récemment, de Madrid. Ils pourraient atteindre 800 millions de francs en y ajoutant la phase de démarrage des projets susceptibles d'être, selon l'expression en usage, « labellisés » durant l'année 1988.

Par ailleurs, des instructions seront données aux organismes de recherche placés sous ma tutelle pour que soient maintenues et développées les actions qu'ils conduisent en collaboration avec les entreprises, au titre du soutien à la recherche industrielle. Ces organismes devraient consacrer à ce type d'opérations, en 1988, une masse financière d'environ 650 millions de francs.

Enfin, la France a réservé un accueil positif à la proposition de la Commission des communautés de lancer un second programme-cadre dans le domaine de la recherche, ayant abouti le 23 juillet à l'adoption d'une position commune du conseil sur un financement d'environ 37,5 milliards de francs de 1987 à 1991. Il est rappelé que de nombreux programmes faisant partie de cet ensemble comportent une forte participation des entreprises.

Par ailleurs, des mesures spécifiques sont envisagées pour encourager l'embauche de chercheurs par les entreprises. Dans le même temps, les activités de conseil ou de consultation exercées par les chercheurs des organismes publics auprès des entreprises seront encouragées. De plus, des dispositions seront arrêtées en vue de faciliter et de rendre attractive la mobilité de ces chercheurs vers les entreprises. Il s'agit, dans ce domaine, non d'exalter l'appât du gain, mais simplement de permettre aux chercheurs de la recherche publique d'aller vers la recherche privée.

Au total, en cumulant l'ensemble des aides publiques, directes et indirectes, inscrites à l'E.B.R.D. et destinées à la recherche industrielle, mais hors grands programmes, on atteint un financement global de près de 5 milliards de francs, soit une augmentation de 30 p. 100 de 1987 à 1988.

La progression des dépenses de recherche - développement exposées par le ministère de la défense, auxquelles on a fait allusion, est moindre qu'en 1987, mais encore importante - 10 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme pour un montant de 33 milliards de francs environ - elle répond naturellement à des impératifs particuliers, mais elle n'est pas non plus sans conséquences sur le volume des recherches exécutées par les entreprises. Car il n'y a pas de distinction entre la recherche développée au profit de la recherche civile et la recherche développée au profit de la recherche militaire. Ce sont les entreprises et les universités qui y contribuent.

On peut estimer, avec prudence, à 50 p. 100 environ des crédits d'engagement de la recherche militaire la part des dépenses effectuées par les entreprises. En partant de cette hypothèse, les dépenses publiques de ce type passeraient, compte tenu de l'augmentation de 10 p. 100 que j'ai signalée plus haut, de 13,5 milliards à 15 milliards de francs de 1987 à 1988.

Globalement, l'ensemble des financements publics destinés à la recherche industrielle exécutée par les entreprises devrait atteindre, hors dotations en capital, un montant supérieur à 32 milliards en 1988, conduisant à un accroissement de 13 p. 100 par rapport à 1987.

A l'intérieur de ce total, ce sont les financements destinés à « irriguer » l'ensemble du tissu industriel qui connaissent, on l'a vu, la progression la plus rapide - 30 p. 100 - pour un montant de 4,9 milliards de francs en 1988 : crédits d'impôt, F.R.T., A.N.V.A.R., Euréka, etc.

Par ailleurs, il inclut, outre les financements en provenance du ministère de la défense, la part estimée des crédits consacrés aux grands programmes - et à la filière électronique - correspondant aux dépenses exécutées par les entreprises. Celle-ci s'élève à 12,3 milliards de francs environ, en progression de 9,5 p. 100 par rapport à 1987.

L'effort réalisé en faveur de la recherche industrielle apparaît ainsi d'une ampleur considérable. Au-delà même de l'accroissement des financements mobilisés, il se caractérise par la volonté d'étendre les activités de recherche au plus grand nombre possible de secteurs d'activités industrielles et d'entreprises et, dans cette perspective, de développer systématiquement les coopérations entre la recherche publique, détentricrice du savoir fondamental, et les firmes industrielles.

Le rôle qu'au sein de mon département ministériel le F.R.T. est appelé à jouer sera, à cet égard, tout à fait exemplaire. Tout d'abord, en effet, j'ai décidé que seraient développées les actions soutenues par le F.R.T. et visant à favoriser le transfert réciproque des connaissances entre laboratoires et entreprises.

C'est ainsi que les financements réservés au mécanisme des « conventions industrielles de formation par la recherche », permettant la prise en charge de la moitié du coût de formation doctorale d'un ingénieur au sein d'une entreprise, seront considérablement accrus. Dans le même ordre d'idées, les actions de transfert de technologie, des organismes de recherche ou des universités vers les entreprises, souvent menées dans le cadre des contrats de plan entre l'Etat et les régions, seront privilégiées.

Par ailleurs et surtout, la profonde réorganisation des procédures d'attribution des aides du F.R.T. sur projets, entamée dès 1987 et dont les pleins effets se feront sentir dès le début de l'année 1988, permettra un meilleur accès de l'ensemble des entreprises à ce type de soutien public, qu'elles se présentent seules, en association avec des laboratoires publics ou - pourquoi pas ? - en concurrence avec eux.

Force est de constater qu'il était extrêmement malaisé pour une entreprise, surtout une P.M.E., de déterminer si son projet de recherche pouvait être susceptible de bénéficier d'une aide du F.R.T. tant s'était obscurcie, au fil des temps, la nomenclature des actions soutenues par ce fonds. Celle-ci faisait en effet ressortir l'existence de « programmes mobilisateurs », de « programmes prioritaires », d'« actions structurantes » et d'« actions d'accompagnement », dont les contours et le contenu ne pouvaient que paraître profondément hermétiques aux non-initiés. De plus, la procédure naguère traditionnelle des appels d'offres était peu à peu tombée en désuétude avec tout ce que cela implique de perte de transparence.

Pour remédier à cette situation, j'ai décidé que les actions du F.R.T. relevant d'une logique de projets, en dehors d'Euréka qui obéit à une procédure propre, seraient regroupées en onze « programmes nationaux » dont la liste et le contenu, faisant l'objet d'une trentaine d'« actions prioritaires », ont été arrêtés en fonction des principaux défis technologiques et de société auxquels nous sommes confrontés.

A cet égard - je l'ai déjà indiqué en commission - il n'y a pas de solution de continuité entre les intentions manifestées dans le passé et celles que nous manifestons aujourd'hui. Simplement, nous avons un souci de clarté et d'actualisation. Les actions développées à l'heure actuelle n'étaient pas imaginables en 1982 ou en 1983. Par conséquent, nous avons redéfini tout cela pour que les chefs d'entreprise, notamment, puissent s'y retrouver plus facilement.

Ces choix ont été établis sans esprit d'exclusive à l'égard des opérations antérieurement engagées, dès lors que leurs premiers résultats ont paru satisfaisants, mais également en mettant l'accent sur de nouvelles priorités qu'imposent les événements les plus récents. C'est ainsi qu'une action concernant la recherche contre le Sida et une autre concernant les supra-conducteurs ont pu être développées à partir du mois de juillet et du mois de septembre.

Les actions qui seront ainsi engagées ou poursuivies seront placées, programme par programme, sous la responsabilité d'un comité scientifique indépendant, composé d'experts de renom appartenant à la recherche publique et au monde industriel, excluant ainsi tout risque de « bureaucratie ».

Enfin, la procédure de l'appel d'offres sera systématiquement utilisée, permettant la mise en concurrence des projets dans des conditions d'absolue clarté.

Parmi les onze programmes nationaux, au moins huit sont susceptibles d'intéresser directement les industriels. Mais l'exemple du programme national de recherche sur le Sida lancé en juillet 1987, précurseur et modèle des procédures qui vont être mises en place, montre que, même dans le domaine de la recherche médicale - et je réponds ainsi à M. Dubernard -, les entreprises ont un rôle important à jouer et peuvent dès lors recevoir un soutien financier.

La principale destination des crédits inscrits au budget du ministère, au titre de la recherche, demeure cependant d'apporter des moyens à la recherche de base, qu'elle soit purement fondamentale ou qualifiable d'« appliquée ».

Dans un contexte de réduction systématique du « train de vie » de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, le Gouvernement a souhaité, à la demande du ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, que les organismes de recherche voient en 1988 leur potentiel préservé, voire dans certains cas accru.

Cet objectif, qui a été intégralement respecté, n'est cependant pas exclusif d'un certain resserrement des contraintes de gestion pesant sur quelques-uns de ces établissements.

C'est ainsi que la base de calcul des dépenses ordinaires allouées à ceux-ci a été allégée par rapport à 1987, du fait d'un calcul plus strict de diverses provisions qui y étaient jusqu'alors incluses.

Dans ces conditions, une progression modeste des dépenses inscrites au titre III, pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique - 1,3 p. 100 - permet cependant la création de 150 emplois de chercheurs.

Si l'on ajoute à ces créations d'emplois les vacances dues aux mouvements naturels affectant les effectifs de chercheurs - départs à la retraite et mobilité, par ailleurs encouragée - c'est un taux de recrutement de l'ordre de 3 p. 100 qui pourra être réalisé par ces organismes en 1988.

Les dépenses en capital inscrites au titre VI que pourront engager les E.P.S.T. en 1988 sont en progression de 1,8 p. 100, les moyens de paiement augmentant, eux, de 2,2 p. 100. Cette dernière donnée peut être utilement rapprochée du taux de progression globale des dépenses en capital civiles de l'Etat, qui ne sera que de 0,18 p. 100.

Dans cet ensemble, il y a lieu de distinguer les crédits affectés au soutien de base des laboratoires et ceux relatifs aux « investissements » *stricto sensu*.

Les premiers progressent de près de 2,5 p. 100, c'est dire qu'ils sont maintenus en volume.

L'évolution des autres crédits doit être appréciée organisme par organisme, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'un calcul direct, en fonction des besoins nouveaux, d'une part, et de l'achèvement de certaines opérations, de l'autre. Compte tenu de ces éléments, la progression, en crédits d'engagements, des moyens réellement disponibles des E.P.S.T., hors soutien des programmes, connaît un accroissement en volume de l'ordre de 1 à 1,5 p. 100.

Les crédits alloués spécifiquement à la recherche universitaire connaissent en 1988 une évolution très favorable. Leur part dans le budget de l'enseignement supérieur augmente de près d'un point, passant environ de 7 à 8 p. 100 de celui-ci. Compte tenu du déficit chronique des crédits de paiement dans ce secteur, accumulé dans les dernières années et corrigé seulement partiellement en 1987, l'accent a été mis sur la nécessaire remise à niveau de ces derniers, qui progressent de 17 p. 100 en 1988, pour atteindre près de 1 600 millions de francs.

Si l'on agrège les dotations aux E.P.S.T., l'« enveloppe recherche » du budget de l'enseignement supérieur et la part des crédits globaux de ce dernier budget que l'on estime, sur la base de critères traditionnels, relever d'une activité de recherche, on aboutit à un total de près de 23 milliards de francs en 1988, en progression d'environ 4,3 p. 100 par rapport à 1987. Cet accroissement est calculé à base constante, c'est-à-dire en tenant compte d'un excédent de provisions inscrites au budget des E.P.S.T. par rapport aux besoins de l'ordre de 190 millions de francs, et rectifié en 1988 dans le calcul de la base des dépenses du titre III. Cette opération purement technique correspond au souci de normaliser le niveau des réserves constituées au sein des budgets des organismes pour faire face aux aléas des charges de personnel et des charges fiscales. Cela nous a permis, en 1987, d'engager des opérations nouvelles, notamment celle relative à la recherche contre le Sida.

Cette croissance, en volume, des moyens affectés à la recherche de base, montre bien que le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance de ce secteur, quels que soient les moyens considérables qu'il a décidé de consacrer par ailleurs à la recherche industrielle et technologique.

Enfin, sur un plan plus juridique et institutionnel - cela n'a pas été évoqué, à ma surprise - je rappelle que j'ai pris les dispositions nécessaires pour que les recrutements de chercheurs du C.N.R.S. ouverts pour l'année 1986 et qui étaient restés jusqu'alors bloqués à la suite de diverses péripéties puissent reprendre normalement leur cours.

Il est vrai que les organismes de recherche contribuent, mais dans une faible mesure, aux efforts engagés par le Gouvernement pour réduire les flux des effectifs de la fonction publique. A ce titre, 228 emplois d'ingénieur, de technicien et de personnel administratif sont supprimés, en 1988, dans les E.P.S.T. Ce mouvement correspond cependant à un taux de suppression - 0,88 p. 100 - sensiblement moins élevé que la norme théorique retenue par le Gouvernement - 1,5 p. 100 - et deux fois moins important qu'en 1987, où il avait atteint 1,72 p. 100.

Le souci du Gouvernement de préserver les moyens de la recherche de base et de les accroître est indissociable de l'attention portée à l'ensemble du système de formation des Français et spécialement à l'enseignement supérieur, vivier de la recherche de demain.

Les moyens qu'y consacra l'Etat, en 1988, sont retracés, pour l'essentiel, dans la section « enseignement supérieur » du budget du ministère.

Cependant, la section « recherche » de ce même budget finance un élément très important de ce dispositif, à la charnière de l'enseignement supérieur et de la recherche : il s'agit du système des allocations de recherche, par lequel un soutien financier est apporté aux étudiants poursuivant, après le D.E.A., des études dans des disciplines jugées particulièrement importantes et prometteuses pour l'avenir.

J'ai souhaité - et j'ai été entendu - que le projet de loi de finances pour 1988 comporte une mesure particulière dans ce domaine.

C'est ainsi que le montant mensuel de ces allocations, qui était en 1987 de 4 660 francs, sera porté, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1988, à 5 126 francs, soit une revalorisation de 10 p. 100. La dépense budgétaire correspondante passera donc de 370 millions à 407 millions de francs.

En complément de cette mesure, des crédits spécifiques seront alloués, en mesures nouvelles, aux organismes de recherche capables d'offrir des bourses aux étudiants, afin de mener des travaux de recherche dans des domaines mal « couverts » par le système des allocations de recherche. Dans ce cadre l'I.N.R.A., l'O.R.S.T.O.M., l'I.N.S.E.R.M., le Cemagref, l'Inrets et l'I.F.R.E.M.E.R. pourront ainsi augmenter le nombre et la durée du soutien financier qu'ils apportent à cette population étudiante.

Tels sont, en définitive, les grands axes de la politique du Gouvernement en matière de recherche : priorité à la recherche industrielle, maintien et même accroissement, en volume, des moyens de la recherche de base, volonté de susciter ou de développer les collaborations entre recherches fondamentale et appliquée, publique et privée, souci de faire participer l'ensemble du tissu industriel à l'effort national de recherche, soutien raisonné aux grands programmes de développement technique, développement des coopérations européennes.

Le Gouvernement a fourni, en termes de crédits, un effort exceptionnel. Il n'est guère douteux que cet effort sera accompagné d'un mouvement similaire quant aux financements propres que l'industrie française consacra à ses activités de recherche-développement.

Dans ces conditions, il est hautement probable, sinon certain, que l'évolution favorable de l'effort national de recherche-développement, constatée en 1986 et estimée en 1987, se poursuivra et s'amplifiera en 1988.

Je rappelle en effet que le taux de progression de la dépense nationale de recherche-développement, qui regroupe l'ensemble des financements publics et privés dans ce domaine, a été supérieur à 3 p. 100 en volume en 1986 et qu'on peut estimer qu'il sera, en volume, d'environ 4 p. 100 pour 1987.

En faisant l'hypothèse qu'en raison notamment des améliorations apportées au crédit d'impôt le financement de la D.N.R.D. par les entreprises pourrait augmenter significativement plus vite que les prévisions globales relatives à l'investissement productif, on peut situer, avec prudence, aux alentours de 5 p. 100 l'augmentation prévisible, en volume, de la D.N.R.D. de 1987 à 1988.

De la sorte, le rapport entre la dépense nationale de recherche et le produit intérieur brut, indicateur grossier mais commode, qui était de 2,3 p. 100 en 1986, et qui peut être estimé à 2,35 p. 100 environ pour 1987, pourrait être porté à un niveau compris entre 2,40 et 2,45 p. 100 en 1988.

Mais plus encore que ces ratios, dont les modalités de calcul reposent, par convention, entre les mains savantes des experts de l'O.C.D.E. et dont on espère qu'ils sont réellement homogènes d'un pays à l'autre, plus encore que l'effort global de la nation et son chiffrage, ce qui importe dans la perspective du grand marché intérieur européen de 1992, c'est la compétitivité de nos entreprises et c'est la qualité de notre recherche scientifique. Améliorer l'une comme l'autre est l'objectif que vise et que, j'en suis persuadé, atteindra le budget de la recherche pour 1988.

Abordons maintenant la section « enseignement supérieur » du budget du ministère dont j'ai la charge.

Dans le projet de loi de finances pour 1988, celle-ci s'élève à près de 23 milliards de francs. Sa progression, qui a été de 3 p. 100 environ en 1987, est bien plus rapide en 1988 : plus 5,3 p. 100 en comparant purement et simplement les dépenses inscrites à cette section en 1987 et 1988, mais plus 5,6 p. 100 à base constante, en tenant compte notamment du transfert de 100 millions de francs vers les charges communes, au titre des cotisations des personnels contractuels titularisés en 1988.

Ainsi, pour la première fois depuis 1981, la part du budget de l'enseignement supérieur dans le budget général de l'Etat repasse au-dessus de 2,10 p. 100 - 2,11 p. 100 - en 1988. Il convient de rappeler que celle-ci était restée inférieure ou égale à 2 p. 100 seulement de 1982 à 1984, pour n'amorcer une légère remontée qu'en 1985 et 1986, où elle ne représentait encore qu'environ 2,04 p. 100.

Malgré cette timide et tardive amélioration en pourcentage du budget général, c'est entre 1983 et 1986 que l'évolution la plus préoccupante a pu être constatée, période durant laquelle le budget de l'enseignement supérieur, exprimé en francs constants, n'a progressé que de 0,45 p. 100, alors même que le nombre des étudiants avait, lui, augmenté d'environ 4 p. 100.

Encore faut-il noter que cette très faible progression, en termes réels - il n'est pas excessif de parler de stagnation - ne rend, hélas ! pas entièrement compte de la chute considérable des moyens alloués par l'Etat qu'ont subie, de façon relative mais aussi absolue, les universités, entre 1983 et 1986.

Cet « accroissement » global de 0,45 p. 100 en quatre ans inclut en effet, puisqu'il s'applique à la totalité du budget concerné, une augmentation considérable des crédits mobilisés pour la rémunération des personnels et le financement des bourses d'enseignement supérieur.

Même si ces évolutions, loin d'être en elles-mêmes critiquables, méritent d'être poursuivies, notamment en ce qui concerne le soutien apporté aux étudiants les moins fortunés, et le sont effectivement dans le projet de budget pour 1988, force est de constater qu'elles se sont faites, de 1983 à 1986, au complet détriment du fonctionnement et de l'équipement des établissements d'enseignement supérieur.

En effet, si l'on raisonne hors masse salariale et dépenses ordinaires d'action sociale, on constate que la part de ce budget correspondant au fonctionnement courant des universités, à l'acquisition de matériel, à la maintenance du patrimoine universitaire et aux constructions neuves, a enregistré en francs constants une baisse de 8 p. 100 entre 1983 et 1986.

Les chiffres sont ici particulièrement parlants : pendant cette période, 4 p. 100 de progression des effectifs d'étudiants, 8 p. 100 de diminution des moyens matériels consacrés, par l'Etat, à leur accueil.

Face à cette situation le Gouvernement a décidé de réagir vigoureusement en procédant à une remise à niveau rapide des moyens des universités, sans négliger pour autant l'action sociale en faveur des étudiants.

Au-delà de la progression globale du budget de l'enseignement supérieur, on doit en effet souligner l'augmentation de 20 p. 100 en deux ans des crédits hors masse salariale, soit une progression de 14,70 p. 100 en francs constants, le rythme étant sensiblement identique pour les crédits d'action sociale et pour les moyens matériels alloués aux universités.

De plus, cette progression s'accéléra en 1988 par rapport à 1987. Elle était de 9,5 p. 100 en 1987 par rapport à 1986, soit de 6,5 p. 100 en francs constants. Elle atteindra en 1988 7,3 p. 100 en francs constants.

Dans le même temps, le nombre des étudiants inscrits dans le système universitaire s'est accru de 1 p. 100 de la rentrée universitaire de 1986 à celle de 1987 et devrait augmenter de 2 p. 100 environ entre 1987 et 1988. Nous ferons les évaluations définitives dans quelques jours, monsieur le rapporteur, compte tenu des dernières inscriptions enregistrées.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** C'est en décembre !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Dans quelques jours !

Au total, de 1986 à 1988, les effectifs d'étudiants auront ainsi enregistré un accroissement de l'ordre de 3 p. 100. De la sorte, le bilan n'est guère complexe à établir. De 1983 à 1986, le nombre des étudiants s'est accru de 4 p. 100 et les moyens matériels du système universitaire ont diminué en volume de 8 p. 100. De 1986 à 1988, l'accroissement des effectifs d'étudiants a été de 3 p. 100 et les moyens matériels de l'université ont progressé de 15 p. 100 en volume.

Le détail de ces évolutions sera examiné plus loin, mais elles marquent bien la priorité que notre Gouvernement a décidé d'accorder à l'amélioration des « conditions de vie » du système universitaire, lequel avait parfois été conduit, dans les dernières années, au bord du délabrement.

Malgré la croissance très vive de ce type de crédits, dont le montant s'élèvera à 6,94 milliards de francs en 1988, le budget de l'enseignement supérieur est, et demeure, un budget dont la part essentielle est consacrée aux rémunérations des personnels qu'emploient les établissements. Les dépenses qui y correspondent - y compris les heures supplémentaires - atteignent près de 16 milliards de francs dans le projet de budget pour 1988.

Bien qu'en progression beaucoup moins vive que les dépenses en capital et que les dépenses d'action sociale, les dépenses de personnel augmentent cependant de 3,6 p. 100 par rapport à 1987.

A ce propos, j'ai bien entendu ce qui a été dit sur les heures complémentaires et la prime à la recherche. Soyez certains que j'ai été le meilleur avocat possible, mais que le retard pris depuis des années, pour ne pas dire depuis des décennies, est considérable. En tout cas, je poursuivrai mon action dans ce domaine.

Ces crédits permettent la rémunération de près de 98 700 personnes sans y inclure les emplois gagés sur les ressources de la formation continue, dont près de 95 600 emplois budgétaires. Dans ce total, on compte plus de 55 000 enseignants et plus de 40 500 non-enseignants.

Concernant ces catégories de personnels de non-enseignants, la principale caractéristique du projet de budget est l'abaissement considérable, par rapport aux années antérieures, du taux des suppressions d'emplois.

En effet, celui-ci s'établit à 0,4 p. 100 des effectifs, soit 180, contre 615 en 1987 et 770 en 1986. Encore ce dernier chiffre, relatif à 1986, ne tient-il pas compte de la suppression de 220 emplois inscrits à la section universitaire et ayant servi à gager des créations de postes d'enseignant dans le secteur scolaire !



Or ce mouvement a bel et bien entraîné une perte de substance pour l'enseignement supérieur. En fait et au total, le nombre d'emplois A.T.O.S. supprimés par le budget de 1986, voté en 1985, s'élève à 990, soit un taux de suppression de 2,35 p. 100.

Ce qui importe, c'est que le mouvement de suppression de ces emplois, qui avait trouvé un prétexte, sinon une justification, dans un rapport d'une haute juridiction financière qui n'avait sans doute pas suffisamment pris en compte le caractère « non fongible » de ces emplois, répartis en une multitude de spécialités, soit en fin de compte presque enrayé. Dans ces conditions, et compte tenu des départs naturels attendus en 1988, qui libéreront autant d'emplois, beaucoup des difficultés ayant récemment affecté la gestion de ces personnels devraient pouvoir en 1988 être sinon entièrement surmontées, du moins considérablement amoindries.

Par ailleurs, l'année 1988 verra l'achèvement de la mise en place des nouveaux corps de recherche et de formation, par l'intégration de 7 426 contractuels de type C.N.R.S., appartenant aux catégories des ingénieurs, techniciens et administratifs. Ce mouvement sera assorti d'un « repyramidage » portant sur 250 emplois et destiné à améliorer la structure de ces nouveaux corps.

Pour les personnels enseignants, le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1988 est marqué par deux importantes mesures.

Tout d'abord, 417 emplois d'enseignant sont créés, dont 64 emplois de professeurs, 293 emplois de maîtres de conférences et 60 emplois d'agrégés.

D'autre part, les chapitres de rémunération concernés seront dotés, en 1988, d'une mesure nouvelle d'ajustement destinée à financer, à partir de cette année budgétaire, le coût du maintien en activité, en surnombre, des professeurs ayant atteint la limite d'âge résultant de la loi du 13 septembre 1984 et demandant à bénéficier de l'application de la loi du 23 décembre 1986, qui était une loi tout à fait juste et nécessaire. Environ 600 professeurs sont concernés par les dispositions de la loi de décembre 1986. Même si ce niveau n'est pas atteint, il n'est pas irréaliste d'envisager qu'environ 500 « surnombres » seront, au minimum, effectivement utilisés en 1988 dans ce cadre.

Or il convient de rappeler qu'étant spécifiquement financés par le moyen des surnombres ces maintiens en activité rendent entièrement disponibles les postes libérés par l'application de la limite d'âge prévue par la loi de septembre 1984.

De la sorte, le « potentiel » d'enseignement devrait croître en 1988 de plus de 900 emplois, soit un accroissement de 1,6 p. 100 environ par rapport au niveau atteint à la fin de 1987.

Il s'agit là, dans un contexte général de réduction des effectifs de la fonction publique, d'un effort considérable, près de deux fois plus élevé que celui de l'an dernier. C'est une réponse à la question sur la façon dont nous préparons l'avenir de l'Université.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures initiées dans les récentes années sont poursuivies selon l'échéancier prévu, notamment celles relatives à l'intégration des assistants et des maîtres-assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Enfin, une mesure spécifique vise à permettre la promotion de 200 professeurs de deuxième classe à la première classe du corps afin d'améliorer le déroulement des carrières.

Monsieur le rapporteur, vous m'avez posé une question sur le blocage des carrières de maîtres de conférences et j'y réponds bien volontiers.

Le projet de budget pour 1988 prévoit la transformation de 855 emplois de maître-assistant en autant d'emplois de maître de conférences, 770 de première classe, soit 90 p. 100, et 85 en deuxième classe. Par ailleurs, il retient un certain « pyramidage » des créations nettes d'emplois de maître de conférences, puisque 36 sur 293 sont effectuées en première classe.

Quant aux autorisations de recrutement en surnombre des maîtres de conférences dans le corps des professeurs d'université, elles ont déjà fait l'objet de quatre contingents représentant un total de 2 000 transformations. Il ne paraît donc pas opportun de les accroître encore, dans la mesure où les troisième et quatrième contingents, qui requièrent des opérations très complexes, n'ont pu encore être offerts au recrutement, et où les 2 000 autorisations obtenues constituent déjà

un stock fort important par rapport aux quelque 5 500 emplois budgétaires de professeurs de deuxième classe des disciplines non médicales.

C'est dire que nous disposons d'un stock de postes potentiels qui devrait nous permettre de gérer en 1988 les situations que vous évoquiez et que je viens de rappeler, de telle façon que personne ne puisse être écarté de cette possibilité d'intégration.

Mais augmenter le potentiel théorique d'enseignement n'est pas suffisant. Encore faut-il, comme l'a souligné M. Fréville, que les postes disponibles puissent être rapidement pourvus. Les mécanismes instaurés par le décret du 6 juin 1984 étaient tellement lourds et complexes que le délai séparant la publication d'un emploi de son affectation définitive à un enseignant avait pu être estimé à près de deux ans. Le décret du 17 juillet 1987, pris à mon initiative, a pour objectif de remédier à cette situation et d'accélérer, tout en respectant le rôle irremplaçable des jurys et commissions, ces procédures de recrutement et de mutation.

Ainsi, 1988 se traduira non seulement par une croissance du nombre des postes disponibles en termes budgétaires, mais également par une considérable amélioration des mécanismes au terme desquels ces emplois seront effectivement pourvus. Grâce au cumul des effets produits par ces deux types de mesures, 1988 devrait être marquée par une augmentation non négligeable du nombre des nominations prononcées.

Les autres dépenses ordinaires sont principalement affectées au fonctionnement des établissements et à l'action sociale en faveur des étudiants.

Une partie des crédits du titre III inscrits au chapitre « subvention du fonctionnement » correspond d'ailleurs, en fait, à des dépenses de personnel ; il s'agit des sommes consacrées à la rémunération des heures complémentaires qui connaîtront à nouveau, en 1988, une vive croissance, près de 8 p. 100, pour un montant proche de 630 millions de francs.

Hors ces heures complémentaires, le montant total des crédits de fonctionnement affectés au système universitaire, bibliothèques comprises, s'élèvera en 1988 à plus de 1,5 milliard de francs, en progression de 6,3 p. 100 par rapport à 1987.

Cette augmentation, plus rapide que celle de l'ensemble du projet du budget, soit 5,3 p. 100 ou 5,6 p. 100 à base constante, et correspondant à un accroissement en volume de l'ordre de 4 p. 100, est d'autant plus notable qu'elle fait suite à un véritable effondrement de ce type de dotations, en francs constants, de 1983 à 1986.

En effet, entre 1983 et 1986, le montant des crédits alloués au fonctionnement courant du système universitaire, hors interventions, est passé, en francs courants, de 1 468 à 1 460 millions de francs, soit une diminution, en francs constants, supérieure à 20 p. 100.

Il était donc nécessaire de mettre fin au désengagement de l'Etat.

Le projet de budget pour 1988 exprime très clairement ce choix puisque, pour la première fois depuis 1981, la subvention de l'Etat pour le fonctionnement des universités augmentera en francs constants de 1987 à 1988. Elle connaîtra en effet une croissance de 6,3 p. 100, atteignant 1,28 milliard de francs en 1988, soit une augmentation, en volume, de l'ordre de 4 p. 100.

Pour plus de la moitié de son montant, cet accroissement permettra de relever le niveau des subventions allouées « sur critères » aux universités, c'est-à-dire en fonction de leurs charges d'enseignement et d'infrastructures.

Par ailleurs, il permettra de faire face aux coûts de fonctionnement générés par l'ouverture d'établissements sur des implantations nouvelles : départements d'instituts universitaires de technologie et premiers cycles « délocalisés ». Dans le même ordre d'idées, il convient de préciser que des crédits seront spécialement réservés à l'université française du Pacifique, récemment créée, à hauteur d'environ 10 millions de francs.

Enfin, l'accent sera mis sur deux domaines particuliers : d'une part le fonctionnement des services d'éducation physique et sportive pourra être significativement amélioré grâce à un accroissement de leurs moyens de 15,5 p. 100 ; d'autre part, les crédits alloués à la formation continue et à celle des enseignants du second degré connaîtront une considérable augmentation de 36 p. 100, permettant notamment de déve-

lopper et d'améliorer l'enseignement délivré dans le cadre des préparations aux concours de recrutement du second degré, C.A.P.E.S. et agrégation. A cet égard, j'ai lancé, comme cela a été rappelé, un appel d'offres aux universités pour que, dans ces domaines, un effort tout à fait particulier soit fait pour encadrer les agrégatifs et les capésiens.

Un effort plus considérable encore est réévalué pour les bibliothèques universitaires, dont la dotation, inscrite également au chapitre 36-11 du projet de budget, enregistre une progression globale de 8,5 p. 100, soit une croissance en volume supérieure à 6 p. 100 par rapport à 1987. L'accroissement ainsi réalisé est entièrement destiné à abonder les crédits documentaires et les moyens consacrés à ce type de dépenses augmenteront de 14 p. 100 de 1987 à 1988, c'est-à-dire de 10 millions de francs.

Cette priorité accordée aux bibliothèques universitaires, plus marquée encore en 1988 qu'en 1987, aura permis d'augmenter les moyens alloués à celles-ci de 17,4 p. 100 en deux ans, ce qui correspond à une croissance en volume de l'ordre de 12 p. 100.

Les subventions accordées à l'enseignement supérieur privé, qui avaient été accrues de 15 millions de francs en 1987, progresseront à nouveau de 20 millions de francs en 1988. Au total, de 1986 - loi de finances initiale - à 1988, ces dotations auront donc augmenté de 35 millions de francs, soit de près de 60 p. 100, passant de 59,7 à 94,7 millions de francs.

Les autres dépenses ordinaires du budget de l'enseignement supérieur correspondent à l'action sociale en faveur des étudiants.

Au total, elles s'élèvent, aides directes et indirectes confondues, à plus de 3,3 milliards de francs.

Le montant des crédits alloués aux aides directes, essentiellement les bourses d'enseignement supérieur, atteindra 2 264 millions de francs en 1988, soit une progression de 10 p. 100 par rapport à 1987.

Cet accroissement considérable résulte tout d'abord de la progression attendue du nombre des étudiants boursiers dont le rythme élevé constaté ces dernières années, de l'ordre de 7 p. 100 en moyenne, ne devrait pas se ralentir aux rentrées 1987 et 1988, d'autant que les critères d'attribution des bourses pour l'année universitaire ont été quelque peu élargis. C'est ainsi, notamment, que le plafond des ressources prises en compte a été revalorisé de 7 p. 100, taux supérieur à l'évolution de l'indice des prix durant cette année de référence.

En outre, le montant des bourses de l'enseignement supérieur est augmenté de 2 p. 100 pour l'année universitaire 1987-1988.

Au titre de l'aide indirecte, les crédits affectés aux restaurants universitaires sont reconduits en francs courants et ceux destinés aux cités diminuent de 24 millions de francs, en raison de la baisse des coûts de l'énergie, qui n'avaient pas été entièrement prise en compte dans la base des crédits 1987. Au total, grâce également à la poursuite des efforts réalisés par les œuvres en matière de gestion, ces dotations devraient permettre à ces établissements d'atteindre, comme en 1987, un équilibre financier satisfaisant, tout en maintenant la croissance du prix de leurs services à un niveau très modéré.

Enfin, il est rappelé que les droits d'inscription fixés par arrêté ainsi que la cotisation sociale acquittée par les étudiants n'ont subi aucune augmentation pour l'année universitaire 1987-1988 : ils s'élèvent respectivement à 450 et 640 francs, comme en 1986-1987.

**Mme Christiana Papon et M. Jean-Paul Séguela.** Très bien !

**M. Bruno Gollnich.** Ils avaient quintuplé avec les socialistes !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Par ailleurs, des efforts considérables ont été réalisés, grâce notamment aux moyens supplémentaires accordés par le décret d'avance du 1<sup>er</sup> avril 1987, pour que soient accrues les possibilités d'accueil des étudiants, dès la rentrée de l'année universitaire 1987-1988. Dans cette perspective, je ne me suis pas contenté de viser au simple accroissement quantitatif des places offertes, j'ai également

souhaité que le lieu des formations, essentiellement pour le premier cycle, soit, autant que possible, rapproché du domicile des étudiants.

Compte tenu de l'ensemble des actions entreprises et menées à bien depuis le début de l'année pour préparer l'année universitaire 1987-1988, on a pu constater, en dépit de toutes les prédictions sinistres qui avaient été multipliées à l'envi, que la « campagne » d'inscriptions universitaires de l'été 1987 s'est déroulée, sinon de façon parfaite, du moins dans des conditions et avec des résultats très satisfaisants - cela n'est pas dû seulement à une stagnation du nombre des étudiants - et en tout cas bien meilleurs que ceux qui sont constatés depuis de nombreuses années. N'y a pas peu contribué l'utilisation, comme mode d'information des futurs étudiants, des procédés télématiques popularisés sous le nom de Ravel.

Cette procédure, qui ne relève d'aucune manière du concept de sélection, a permis de confronter utilement l'offre et la demande de formation, université par université et discipline par discipline, notamment dans la région parisienne, et, par là même, de substituer un mode rationnel d'affectation des bacheliers aux divers établissements aux procédures de sélection « sauvages » occultes et illicites qui prévalaient jusqu'alors et qui battaient leur plein à l'époque où les ministres chargés de l'enseignement supérieur proclamaient sans cesse leur opposition à tout type de sélection, sinon d'orientation.

**M. Jean-Claude Martinez.** C'est ça, le pharisaïsme socialiste !

**M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Les crédits relatifs aux dépenses en capital de l'enseignement supérieur progressent de 5,3 p. 100 en engagement et de 15,1 p. 100 en paiement.

Cette augmentation très notable est tout d'abord destinée à faire face aux importants besoins en constructions neuves, découlant tant de la nécessité d'accroître les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur que du souci de respecter, dans la limite des enveloppes disponibles, les engagements contractés par l'Etat envers les régions.

En engagements, les moyens ainsi alloués à ces « travaux programmés » passent de 247 à 327 millions de francs, soit une augmentation de près d'un tiers.

Les crédits consacrés à la maintenance du patrimoine universitaire et à divers travaux sont en légère progression en engagements. En revanche, les crédits de paiement affectés à ce type de dépenses progressent, eux, de plus de 18 p. 100.

Par ailleurs, un effort particulier a été consenti en faveur des dépenses de matériel, qui croissent de 14 p. 100 pour atteindre, en 1988, 242 millions de francs. Les seules dépenses de renouvellement du matériel et de premier équipement des locaux neufs augmentent de 20 p. 100.

Enfin, un crédit spécifique de 50 millions de francs est réservé au lancement de l'opération de rénovation de la grande galerie du Museum, dans laquelle sera installé un musée de l'évolution. Cette somme vient s'ajouter aux quelque 90 millions de francs consacrés, en 1986 et en 1987, à la rénovation des quatre musées de l'éducation nationale - musée national d'histoire naturelle, musée de l'Homme, palais de la Découverte, Musée national des techniques - sans compter les financements complémentaires apportés à ces opérations, notamment sur le budget « recherche » du ministère.

Les subventions à la recherche universitaire inscrites au chapitre 66-71 du budget de l'enseignement supérieur sont reconduites en engagement, mais progressent de 14 p. 100 en crédits de paiement. Il a été décidé, en effet, de s'attaquer en priorité au problème de la couverture en crédits de paiement des autorisations de programme de la recherche universitaire, qu'une politique budgétaire quelque peu hétérodoxe avait laissé s'accumuler, jusqu'en 1986, sans qu'elles soient toujours assorties des moyens de les solder effectivement.

De la sorte, les moyens en paiement consacrés au matériel informatique croîtront de 37 p. 100 en 1988, et ceux destinés aux autres matériels scientifiques connaîtront un quasi-doublement. Ils passeront à 238 millions de francs en 1988, contre 122 millions de francs en 1987.

L'effort ainsi réalisé pour les dépenses de construction, de maintenance et d'équipement en matériel complète celui effectué parallèlement pour les moyens de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Si l'on y ajoute l'accroissement du nombre des enseignants et la quasi-

stabilisation des effectifs de personnel non enseignant, on doit constater que le Gouvernement, dans un contexte budgétaire marqué par la rigueur, a accordé au système d'enseignement supérieur les moyens de faire face à des besoins grandissants et qui étaient souvent restés, malgré les ambitions affichées, insatisfaites.

Au-delà de ce projet de budget et à l'image de ce qu'a dit hier, à cette tribune, M. le ministre de l'éducation nationale, j'ai entrepris un travail en profondeur dont l'aboutissement est proche et qui est destiné à définir le sens de la nécessaire évolution de notre Université. Je réponds ainsi aux interrogations qui ont été formulées par MM. Fréville et Cassaing.

Notre Université, par ses maîtres, par ses chercheurs, dont la compétence et les qualités ne sont pas en cause, mais également par ses étudiants, constitue la garantie de l'avenir de la nation. L'action que j'ai initiée, qui est intitulée « Demain l'Université » et à laquelle j'ai associé tous les acteurs de l'Université, mais aussi les acteurs de la communauté nationale, est destinée à préciser le sens, le contour et les moyens de cette évolution.

Permettre à l'Université française d'assumer sa triple mission de culture, de formation et de recherche en tenant compte des changements intervenus ou qui interviendront dans les mentalités, les techniques et les métiers, tel est l'objectif de cette réflexion. Elle procède d'une grande ambition qui est très largement partagée et que je souhaite le plus largement partagée possible.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter, mesdames, messieurs les députés, correspond à l'amorce de réalisation de cette ambition qui consiste à faire, pour la France, de la recherche et de l'enseignement supérieur les moteurs du progrès. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Nous en arrivons à la discussion, après que le Gouvernement a utilisé dix minutes de plus que le temps global au respect duquel M. le ministre chargé des relations avec le Parlement s'était engagé. Cela m'amènera à être d'une tolérance égale envers les orateurs qui vont s'exprimer maintenant et qui étaient partie au même accord.

**M. Georges Haga.** C'est bien !

**M. Jean-Claude Martinez.** Très bien !

**M. le président.** Cela, bien entendu, laisse planer un doute sur la possibilité de terminer ce soir l'examen des crédits de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais surtout, je souhaite que lorsque M. le ministre chargé des relations avec le Parlement s'engage en conférence des présidents sur le déroulement de la séance, il soit ensuite suivi par ses collègues du Gouvernement qui auront à respecter cet engagement. *(Très bien ! sur divers bancs.)*

Dans la discussion, la parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, je vais m'efforcer de ne pas user de votre tolérance.

Monsieur le ministre, je commencerai par faire une réflexion sur la recherche, dont vous avez parlé au début de votre exposé.

Le Gouvernement fait un effort considérable pour la recherche puisque, selon le rapport annexé au budget, les crédits budgétaires consacrés à la recherche-développement s'élèvent au total à 90 milliards de francs. C'est une somme énorme. Néanmoins, il faut se souvenir que la France ne compte qu'environ 100 000 chercheurs, en équivalent plein temps, contre 750 000 aux Etats-Unis et 450 000 au Japon. Quant à la dépense par habitant, il faut compter 3 400 francs pour les Etats-Unis, 2 400 ou 2 500 francs pour le Japon et l'Allemagne fédérale, et seulement 1 900 francs pour la France. Notre pays doit donc affronter des partenaires - et concurrents - largement mieux dotés que lui.

J'en arrive maintenant à l'essentiel de mon intervention, les crédits de l'enseignement supérieur, dont j'ai été le rapporteur pendant plusieurs années. Mais mon analyse ne se limitera pas aux seuls crédits : l'environnement institutionnel à l'intérieur duquel vivent nos universités est, aussi, une donnée importante.

A cet égard, monsieur le ministre, la solution que vous avez retenue est une solution de sagesse, compte tenu de la situation dont vous avez hérité. Il ne fallait, en effet, en aucun cas laisser prévaloir le curieux attentisme que nous avions connu jusqu'au 16 mars 1986 et auquel vous avez su

substituer une dynamique expérimentale que je qualifierai de pragmatique. Je vous en félicite, car la situation au lendemain des élections était loin d'être claire.

Les disparités dues au fait que le gouvernement précédent n'avait pas estimé nécessaire d'imposer les nouveaux statuts prévus par la loi Savary à toutes les universités avaient, en effet, créé une situation pour le moins confuse. Ainsi, sur les soixante-quatorze universités dont vous avez la charge, dix-huit sont restées complètement régies par des organes relevant de la loi Edgar Faure de 1968.

**M. Philippe Bassinet.** Ce qui est totalement illégal !

**M. Gilbert Gantier.** Quarante se sont partagées, c'est-à-dire que certains organes relèvent de la loi Edgar Faure et d'autres de la loi Savary.

Seulement seize universités, c'est-à-dire une toute petite minorité, ont adhéré au régime de la loi du 26 janvier 1984.

Le constat est donc clair. Cette loi, élaborée par le gouvernement précédent qui l'avait imposée dans les conditions que l'on sait et que je connais bien pour avoir suivi les débats de bout en bout, est donc largement restée lettre morte.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, la solution que vous avez retenue et qui consiste en quelque sorte à ouvrir une période expérimentale en offrant aux différentes universités la possibilité de choisir des modes de fonctionnement compatibles avec la diversité de leurs situations me paraît aller dans le bon sens.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** La loi à la carte, quoi !

**M. Gilbert Gantier.** Nous jugerons sur pièces, mais je suis personnellement partisan de l'instauration d'un cadre souple...

**M. Bruno Gollnisch.** Très bien !

**M. Gilbert Gantier.** ... qui permette à chaque université de faire prévaloir sa singularité.

**M. Philippe Bassinet.** Un véritable libre-service, quoi ! Chacun fera son propre texte !

**M. Gilbert Gantier.** Je dirai un mot, monsieur le ministre, de votre budget global qui progresse, vous l'avez dit, de plus de 5 p. 100.

**M. Philippe Bassinet.** Vous pourrez nous faire un rapport d'information, comme cela !

**M. Gilbert Gantier.** Si vous voulez m'interrompre, monsieur Bassinet, au lieu de faire des réflexions dans votre barbe, je suis tout prêt à vous écouter !

**M. Philippe Bassinet.** Ce serait en permanence !

**M. le président.** Ne sollicitez pas les interruptions, mon cher collègue ! Tant que M. Bassinet n'est pas plus explicite, mieux vaut essayer de franchir le murmure de ses propos et poursuivre la cohérence du vôtre !

**M. Gilbert Gantier.** Laissons donc murmurer ! Nos collègues murmurent et quelquefois même font un effort pour penser.

**M. Philippe Bassinet.** Si je souhaitais vous interrompre, je le demanderais au président !

**M. Gilbert Gantier.** Voilà !

**M. Georges Haga.** Cela rompt quand même une certaine monotonie !

**M. Gilbert Gantier.** Je disais donc, mes chers collègues, que la progression de plus de 5 p. 100 du budget global est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une progression déjà importante du budget de 1987.

**M. Philippe Bassinet.** Trois pour cent !

**M. Gilbert Gantier.** Cette évolution doit être signalée. J'ai, en effet, eu la curiosité de calculer l'évolution des crédits de fonctionnement universitaires de 1983 à 1988. En francs constants - je passe sur le mode de calcul - ils ont baissé, de 1983 à 1986, de 20 p. 100 et, de 1986 à 1987, de 1,8 p. 100. De 1987 à 1988, ils connaissent enfin un redressement avec une hausse de 4 p. 100. L'évolution paraît enfin favorable.

Je citerai rapidement quelques points forts avant d'exprimer quelques regrets.

Point fort, la création de 417 postes d'enseignant qui s'ajouteront au maintien en activité de quelque 500 professeurs grâce à la loi que nous avons adoptée en décembre dernier sur la prolongation de l'activité de certains fonctionnaires. Le volant ainsi dégagé pour 1988 s'élève à plus de 900 postes ce qui, en termes d'effectifs, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, correspond à une progression de presque 2 p. 100 par rapport au niveau atteint à la fin de 1987. C'est un progrès non négligeable, qui contraste avec la contraction des effectifs que nous avons précédemment notée.

Autre point fort, je constate avec plaisir que les subventions accordées à l'enseignement supérieur privé s'accroissent sensiblement. C'était souhaitable, car l'enseignement supérieur privé a une souplesse d'exécution appréciable et qu'il ne faut pas négliger.

Après ces points forts, les regrets.

Je reprendrai mes regrets de rapporteur en ce qui concerne les crédits relatifs à l'action sociale en faveur des étudiants. Le fonctionnement du C.R.O.U.S., sur lequel j'ai posé plusieurs questions écrites, ne me paraît pas très satisfaisant. Par ailleurs, je regrette, une fois de plus, que le montant des bourses ne soit pas revalorisé de plus de 2 p. 100, chiffre inférieur à l'évolution générale des prix.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Très juste !

**M. Gilbert Gantier.** Je me répète, mais les bourses ne sont pas suffisantes pour assurer la complète autonomie des étudiants que leurs familles n'ont pas les moyens d'aider financièrement, et qui, souvent, doivent travailler nuitamment, au détriment de leurs études, ce qui n'est pas une solution satisfaisante.

Sur ce point, monsieur le ministre, mon approche du problème diffère sans doute un peu de la vôtre. Me rapprochant de M. Laurent Schwartz, je pense qu'il faudrait augmenter sensiblement les frais universitaires pour ceux des étudiants qui peuvent les supporter, et dégager au bénéfice de ceux qui n'ont pas les moyens des bourses beaucoup plus importantes. A cet égard, j'ai lu avec intérêt un mensuel qui se veut provocateur - ne titre-t-il pas, en couverture : « Spécial Provoc » ? - et qui, pour être rédigé par des gens qui ne sont pas de mes amis politiques, n'en appelle pas moins à une réflexion intéressante. Il donne des idées nouvelles qui paraissent audacieuses, mais qui ne me choquent pas outre mesure.

J'en arrive à ma conclusion.

Un accord assez général semble s'établir sur le fait que nous devons prévoir pour la fin du siècle environ deux millions d'étudiants.

**M. Jean-Claude Martinez.** Oh ! la la !

**M. Gilbert Gantier.** C'est un chiffre considérable, si l'on pense que, avant la loi Edgar Faure de 1968, il n'y avait en France guère plus de 300 000 étudiants...

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** 500 000 !

**M. Gilbert Gantier.** ... et que nous en sommes aujourd'hui à un million. Si nous voulons doubler ce nombre, cela implique que nous révisions totalement nos conceptions pour ce qui concerne aussi bien le nombre d'enseignements que les investissements, les créations de locaux, etc. Il faudra trouver les moyens financiers. C'est toute une réflexion qu'il nous faudra entreprendre.

Les universités de l'an 2000 devront certainement être assez différentes de celles que nous connaissons. Je les vois beaucoup plus autonomes, beaucoup plus spécialisées, beaucoup plus nombreuses aussi parce que plus spécialisées. Je les souhaite, monsieur le ministre, moins misérables. J'ai moi-même été étudiant - cela remonte à une période fort lointaine - mais aussi administrateur de Paris VI, et j'ai pu constater dans quelle misère vivaient les laboratoires, sans parler de l'état moralement dégradant des locaux, des graffitis dans les escaliers et les couloirs, etc. Il faudrait que tout cela cesse et que les étudiants, comme les professeurs, soient fiers de leurs universités.

Tels sont, monsieur le ministre, les vœux que nous pouvons formuler en votant votre budget, car le groupe U.D.F., bien entendu, le votera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bassinet - qui, justement, semblait impatient de la prendre. (*Sourires.*)

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le ministre, en vous écoutant, je pensais que vous mettiez en valeur les quelques aspects positifs du budget que vous êtes chargé de nous présenter, mais je m'interrogeais quelque peu : selon son titre, votre ministère est celui de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais êtes-vous effectivement le ministre de la recherche ? On peut se le demander à la lecture du rapport qui retrace l'effort de recherche de l'Etat !

A ce propos je dois vous féliciter : ce document nous est parvenu six jours à l'avance, ce qui est un progrès notable par rapport aux années antérieures. Cela s'explique peut-être par le fait qu'il est beaucoup moins important et qu'une partie de ce que nous devrions y trouver, conformément à la loi de 1985 qui en fixe le canevas, ne s'y trouve pas, mais il n'en reste pas moins que nous l'avons eu plus tôt qu'à l'accoutumée.

Je lis, dans ce rapport sur « l'état de la recherche et du développement technologique », à la page 65 : « Pour mémoire : ensemble des contributions du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur à l'effort budgétaire de recherche et développement, dépenses ordinaires et autorisations de programme, 30,518 milliards de francs. »

Mais, quelques lignes plus haut, dans la même colonne, le ministère de la défense apparaît pour 33,219 milliards, et la section recherche de votre ministère pour 21,425 milliards. Ainsi, les crédits que vous avez en charge sont inférieurs à ceux qui dépendent de votre collègue, M. le ministre de la défense !

Ainsi, dans l'effort budgétaire de recherche et développement, cet agrégat budgétaire qui a votre faveur et sur lequel je reviendrai, la dépense dont vous avez la responsabilité et avec laquelle vous entendez conduire l'effort de recherche du pays ne représente qu'un tiers : 30 milliards sur 90. C'est peu.

Je vous l'ai dit en commission, monsieur le ministre, je le répète pour le regretter, tout comme pour votre prédécesseur, le décret qui fixe vos compétences les a amoindries par rapport à celles de M. Curien. Vous êtes ministre délégué, vous n'êtes pas un ministre à part entière ayant en charge le développement de la France dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique. Vous aimeriez, bien sûr, être un ministre à part entière, mais ce n'est pas nous qui pouvons changer les choses. Cela traduit tout simplement le peu d'importance que le Gouvernement accorde à la recherche et à l'innovation technologique.

Tout cela est regrettable. Vos prédécesseurs immédiats, à part M. Devaquet, avaient des compétences ministérielles plus grandes. Ils avaient une autorité plus forte et une capacité d'arbitrage plus importante. Et le budget civil de recherche-développement n'était pas seulement un agrégat comptable, monsieur le rapporteur pour avis, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, il traduisait aussi un concept, à savoir l'ensemble des crédits sur lesquels le ministre de la recherche avait autorité et capacité d'arbitrage. Or, le concept s'est évanoui.

Et puisqu'il est plus facile de faire apparaître un accroissement important des crédits en utilisant le concept d'effort budgétaire de recherche-développement, vous avez privilégié celui-ci.

Il ne s'agit pas d'une bataille entre deux concepts statistiques, mais d'une opposition entre deux conceptions de l'action qui devrait être celle du ministre de la recherche.

Vous avez été un grand chercheur, monsieur Valade - vous étiez chimiste comme votre prédécesseur et comme je le suis moi-même - mais je crains, je le dit avec regret, que vous ne soyez un ministre beaucoup moins grand que ceux que furent M. Chevènement, M. Fabius et M. Curien.

**M. Jean-Paul Séguela.** Mais non !

**M. Philippe Bassinet.** C'est mauvais pour le pays tout entier. Et croyez que je ne suis pas animé par une préoccupation politicienne. Je le regrette, parce qu'on ne prépare pas l'avenir de cette manière.

De 1982 à 1985, les dépenses ordinaires du B.C.R.D. ont crû de 9,2 p. 100 par an et les autorisations de programme de quasiment 10 p. 100 par an. Les chiffres que vous nous proposez sont bien moindres. S'agissant de la dépense nationale de recherche-développement rapportée au P.I.B., l'indicateur auquel vous faisiez référence il y a un instant montre bien que, de 1981 à 1985, l'effort a été incontestable. D'ailleurs,

pour être totalement honnête, je signale que l'effort avait commencé dès 1980. Cet indicateur est donc passé de 1,8 p. 100 à 2,30 p. 100 en 1985. Cette progression a d'ailleurs été soulignée dans un rapport de l'O.C.D.E., c'est-à-dire par une autorité totalement indépendante à notre pays.

Tous les pays nous enviaient notre politique de recherche. Or, la loi de finances rectificative pour 1986 a amputé de manière substantielle les crédits du budget civil de recherche-développement et porté ainsi un coup tout particulier à la recherche industrielle. C'est d'autant plus curieux, voire cocasse, que la plate-forme des formations politiques dont vous vous réclamez préconisait de réorienter l'effort de recherche publique vers la recherche industrielle. Mais il n'en a rien été puisque l'une des premières mesures prises par votre prédécesseur a été d'amputer les crédits de l'A.N.V.A.R., du fonds pour la recherche et la technologie et du fonds industriel de modernisation, entre autres.

En 1986, vous avez donc porté un mauvais coup à la recherche.

En 1987, on assiste à la stagnation des moyens mis à disposition de la recherche civile et, pour la première fois, à la diminution des effectifs des personnels de la recherche publique.

L'année 1988 verra se poursuivre cette diminution. Pourtant, lorsque nous avons entendu le Premier ministre déclarer à Strasbourg que la recherche était devenue une priorité, nous avons pensé que le Gouvernement allait tirer les conséquences de dix-huit mois d'erreurs. Or, il n'en a rien été si l'on se réfère au budget qui nous est proposé.

Je dois reconnaître néanmoins que les crédits de ce budget progressent légèrement par rapport à 1987, je ne le nie pas. Toutefois, je constate que les crédits du F.R.T. ou ceux de l'A.N.V.A.R. ne sont pas à la hauteur de ceux qui avaient été mis à leur disposition à la fin de l'année 1985 - et je ne fais pas référence à la loi de finances initiale de 1986 ou à la loi de finances rectificative de 1986 -, ce qui me paraît regrettable, ennuyeux et, d'une certaine manière, désastreux !

De plus, lorsqu'on examine le document que l'on appelle « le jaune », on constate que les crédits affectés au budget civil de la recherche-développement pour l'année 1987 ne sont pas les mêmes que ceux qui apparaissent dans le document de l'an dernier. Certes, vous avez procédé à des modifications de base et fait « sortir » des crédits relatifs à la filière électronique. Mais si nous voulons procéder à des comparaisons, il faut bien que, d'une année sur l'autre, les chiffres soient identiques. L'an dernier, les crédits affectés au budget civil de la recherche-développement étaient de 39 850 millions de francs ; or, dans le document fourni cette année, ils ne sont plus que de 38 425 millions de francs pour la même année ! Par conséquent, vous allez nous parler de progression, et celle-ci sera d'autant plus importante que vous aurez diminué le chiffre de l'année dernière !

Donc, pour que nous parlions de la même chose, encore faut-il parler non de sous-ensembles mais de masses budgétaires qui soient identiques d'une année sur l'autre !

Dans ces conditions, j'estime que la progression des crédits du budget civil de la recherche-développement est faible.

J'ai dit ce que nous pensions de cet agrégat budgétaire qu'est l'effort budgétaire de recherche-développement. La progression des crédits en cette matière apparaît importante : un peu plus de 8 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme et 10 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement. Mais à quoi correspond cette progression, ces 7 milliards de francs supplémentaires ?

Une somme de 3 milliards de francs supplémentaires va à l'effort de recherche-développement de la défense.

Des crédits d'un montant de 1,7 milliard de francs sont alloués à l'aéronautique, y compris à la dotation en capital à l'aérospatiale et à la S.N.E.C.M.A.

On observe que le versement estimé à la Communauté économique européenne a été augmenté. Il s'agit d'ailleurs d'une innovation puisque cette ligne budgétaire n'apparaissait pas les années précédentes.

Il y a une augmentation de 0,5 milliard de francs de crédit d'impôts.

Une dotation accrue de 400 millions de francs est attribuée au C.N.E.S. A propos du C.N.E.S., peut-être pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, puisque nous sommes à une quinzaine de jours de la réunion interministérielle de

La Haye, s'il est bien exact que, dans les crédits destinés à l'agence spatiale européenne, rien n'est prévu pour les programmes *Hermès* et *Colombus*. Il semblerait que ces crédits soient destinés, dans leur intégralité, au programme *Ariane* 5.

L'enveloppe affectée à la recherche interne et externe des P. et T. progresse de 650 millions de francs.

On augmente de 100 millions de francs le versement d'E.D.F. au C.E.A.

Mais dans ces 7 milliards de francs, combien vont à votre ministère ? Combien vont à la recherche fondamentale ? Combien vont aux grands organismes ?

Sur ces grands organismes - mon collègue Michel Charzat va en parler dans quelques instants - il y aurait beaucoup à dire. En effet, au-delà du budget, la recherche, ça se fait avec des hommes et des femmes qui consacrent une partie de leur vie à la création, à la recherche, et qui, par conséquent, s'astreignent à un travail difficile et ont besoin d'être soutenus.

D'une manière générale, les crédits mis à la disposition des organismes vont croître en moyenne de 2 p. 100, avec des inégalités selon les organismes. Le C.N.E.S. enregistre une augmentation importante de ses crédits, M. le rapporteur de la commission de la production y a fait allusion.

Quant au C.E.A., ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait temps d'avoir une réflexion approfondie sur son devenir ? Lorsque l'on voit la masse des crédits qu'il consomme et le niveau de développement auquel nous sommes parvenus dans le nucléaire civil, ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'entamer une réflexion importante pour redéfinir la mission de cet organisme ? Et, lorsque je parle de redéfinir la mission de cet organisme, de grâce, ne comprenez pas couper dans les crédits et licencier du personnel. Il y a là un potentiel de recherche important, qui doit être utilisé comme tel.

De la même façon, la baisse des crédits mis à la disposition de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie traduit en fait les interrogations de la politique gouvernementale sur l'énergie. D'ailleurs, il est difficile de percevoir quelles sont les orientations de cette politique, compte tenu des à-coups budgétaires concernant l'A.F.M.E. et des incertitudes relatives au C.E.A.

Pour ce qui est de la recherche industrielle, mon collègue Le Déaut y reviendra.

Je voudrais terminer mon intervention en insistant sur le rôle des hommes et des femmes qui, je le répète, consacrent une partie de leur vie à la progression de la science.

Vous nous avez indiqué que vous aviez obtenu difficilement 150 créations d'emplois de chercheurs, c'est-à-dire 1 p. 100 des effectifs du C.N.R.S., de l'Inserm, de l'O.R.S.T.O.M. et de l'I.N.R.A. réunis. Joint au mouvement naturel des départs à la retraite, cela va représenter des mouvements de l'ordre de 3 p. 100. Vous savez bien que, étant donné la pyramide des âges de ces organismes, ces créations de postes sont insuffisantes pour assurer le renouvellement des équipes de recherche. La pyramide des âges est totalement déséquilibrée, mais je ne vous en fait pas porter la responsabilité directe.

Le plan triennal que notre Assemblée avait adopté estimait à 725 chercheurs le nombre des recrutements annuels nécessaires pour assurer un bon fonctionnement de ces organismes. Vous savez d'expérience que l'activité de recherche scientifique fait appel à la programmation, ne tolère pas les à-coups et ne se décide pas au jour le jour. Même si vous vous êtes battu durement contre votre collègue de la rue de Rivoli, ces 150 créations sont insuffisantes.

Vous nous avez confirmé des suppressions de poste d'I.T.A. Pour ma part, je m'élève contre ces suppressions. Vous nous avez dit : cela aurait pu être pire. Mais cela ne me paraît pas être un argument suffisant.

J'ai examiné la structure des postes que vous supprimez. Nous aurions pu penser que vous supprimeriez des postes situés au bas de l'échelle, parmi ceux qui sont peu qualifiés. En effet, vous savez bien qu'il y a un problème de reconnaissance de la qualification des ingénieurs de nos organismes de recherche et que la concurrence des laboratoires privés - notamment sur le plan des salaires - se traduit par un appel des meilleurs de ces ingénieurs. Or, plus de la moitié des postes d'ingénieurs, techniciens, administratifs supprimés au C.N.R.S. concernent des postes d'ingénieurs. Il y a là une politique à courte vue !

Vous nous indiquez, par ailleurs, que l'allocation de recherche va être substantiellement revalorisée : un peu plus de 9 p. 100. Je vous en félicite. Le nombre d'allocations reste constant : 1 900. Mais vous savez, monsieur le ministre, qu'il est insuffisant. Comme demeure insuffisant, malgré sa progression, le niveau de l'allocation. Que voyons-nous dans des domaines comme la physique et la chimie ? Les laboratoires de recherche touchant ces domaines, qu'ils soient du C.N.R.S. ou universitaires, ont de plus en plus de difficultés à trouver des jeunes chercheurs qui viennent préparer une thèse chez eux parce que l'industrie leur offre des salaires nettement supérieurs à une allocation de recherche avec un débouché de carrière hypothétique.

Nous avons cherché à encourager la mobilité des chercheurs. En effet, il y a un problème de diffusion des connaissances et du savoir-faire acquis dans les laboratoires de recherche. Or quel contre-exemple à la mobilité que ce qui est en train de se passer à la C.G.R. ? Le professeur Sourin, ancien directeur général de la santé de Mme Veil - qui n'a donc aucune sympathie particulière pour la formation politique que je représente - dénonçait d'ailleurs l'éventuelle cession de la C.G.R. à l'étranger. En effet, c'est toute la recherche médicale française, l'imagerie médicale, qui se trouverait handicapée si cette cession se réalisait. Nous avions pourtant là un exemple réussi de collaboration entre chercheurs, ingénieurs, industriels et cliniciens, lesquels faisaient progresser les caractéristiques techniques d'appareils destinés à soigner les malades dans les hôpitaux. Et vous savez quelle part du budget de la santé et, par conséquent, quelle part de dépenses de la sécurité sociale représente ce poste.

Si le Gouvernement donne son aval à cette cession, cette part de l'activité de recherche va disparaître. Et demain, nos hôpitaux seront équipés avec des appareils de la General Electric ou, éventuellement, de Toshiba !

Monsieur le ministre, pourquoi l'avis du conseil supérieur de la recherche et de la technologie, qui devait être annexé au document jaune auquel je faisais allusion tout à l'heure, ainsi que vous en fait obligation la loi, ne nous a pas été présenté ? Peut-être est-ce qu'il est par trop critique. Pourquoi avez-vous abandonné la notion de programme mobilisateur qui avait été introduite dans la loi d'orientation et de programmation de 1982 et reprise dans le plan triennal de 1985 ?

Selon vous, cette définition ne relèverait pas du domaine de la loi. Il n'en reste pas moins que la représentation nationale avait manifesté ainsi sa volonté de voir reconnue cette notion. Mais à aucun moment nous n'avons entendu de votre bouche ou de celle de votre prédécesseur une critique qui conduise à justifier la disparition de cette notion et de ces programmes mobilisateurs et, par conséquent, à connaître le devenir de ceux qui s'y sont engagés.

De même, nous n'avons pas compris et nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous les avez remplacés par des programmes nationaux dont le seul critère de définition semble être la participation à une activité d'innovation commune des laboratoires publics et des laboratoires privés.

Monsieur le ministre, en une telle matière, il serait bon que la représentation nationale soit unie. Cela n'est pas possible. C'est donc avec regret que je vous le dis, mais les socialistes ne pourront pas voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Gollnisch.

**M. Bruno Gollnisch.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la recherche civile progresse en apparence de 7,7 p. 100, ce qui pourrait faire illusion mais, pour parvenir à ce taux de progression, il faut incorporer des éléments jusqu'à présent comptabilisés hors recherche, dotations et taxations, dont le montant, pour la première fois aussi élevé, représente environ 10 p. 100 de l'effort public de recherche.

En deuxième lieu, il faut noter, même si cela n'est pas nouveau, que si l'on met à part les organismes qui, tel le C.N.R.S., valorisent, hélas ! peu et mal leur recherche, ce sont surtout trois ou quatre très grands programmes qui drainent la meilleure part des crédits : l'aéronautique, les télécommunications, le nucléaire civil et l'espace. A cet égard, il est juste de reconnaître qu'Ariane et Hermès risquent fort de nous coûter cher et de ne pas trouver les possibilités d'autofinancement qui nous ont été promises pour le long terme.

**M. Philippe Bassinet.** J'espère que vous êtes meilleur en japonais !

**M. Bruno Gollnisch.** S'agissant des industries de santé, je serai beaucoup moins optimiste que notre collègue rapporteur, M. Dubernard. Les industries pharmaceutiques ne produisent plus autant de molécules nouvelles et de médicaments que par le passé et l'on déplore la disparition récente, à laquelle notre collègue Bassinet a fait allusion, de deux grands des industries d'appareils : C.G.R. et Hosal.

Il faut cependant créditer le ministère d'avoir fait un effort, encore très timide au regard des besoins, dans deux domaines.

Tout d'abord, dans la lutte contre le Sida, ce fléau dont l'extension n'est pas encore connue de notre population. Les quelques augmentations de crédits que vous consentez ne s'accompagnent pas, malheureusement, de l'effort de courage politique que requiert cette effroyable épidémie.

Le deuxième domaine, c'est celui des matériaux supraconducteurs de l'électricité, où la recherche a longtemps stagné depuis la découverte du phénomène par le physicien Kamerlingh Onnes en 1911, mais où elle vient de faire soudainement des bons prodiges. En quelques années, la supraconductivité, qui ne se manifestait qu'à des températures voisines du zéro absolu, s'est appliquée à des matériaux nouveaux qui fonctionnent à la température de l'hélium liquide, et aujourd'hui de l'azote liquide.

Cela vous fait sourire, mon cher collègue Bassinet. A vous qui êtes chimiste, je vais expliquer la différence : l'hélium liquide coûte à peu près le prix du whisky et l'azote liquide le prix de l'eau minérale ! (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Robert Chapuis,** rapporteur pour avis. Nous approchons du zéro absolu !

**M. Bruno Gollnisch.** Demain, on disposera de matériaux supraconducteurs à température ambiante. La supraconductivité ouvre des perspectives insoupçonnées : le train à sustentation magnétique, qui roule à 500 kilomètres/heure en vitesse d'exploitation, déjà expérimenté au Japon, bientôt à Las Vegas ; les super-ordinateurs, dont la capacité sera augmentée grâce aux circuits imprimés à effet Josephson, et la vitesse de traitement multipliée par mille par rapport à ceux qui faisaient l'usage du désormais classique silicium. La supraconductivité, c'est encore de nouvelles perspectives pour les appareils médicaux à résonance magnétique, comme ceux que met au point Siemens ; c'est la voiture électrique rendue possible et peut-être rentable ; c'est l'abaissement des coûts de production de l'électricité, comme le montre le cryo-rotor qu'expérimente Alstom, et plus encore des coûts de transport et de stockage.

Je crains cependant, monsieur le ministre, que vos efforts, quoique réels, ne soient très inférieurs à ceux du M.I.T.I. japonais et à ceux qu'annonce la *superconductivity*, initiative annoncée par le président Reagan et son conseiller William Graham.

**M. Georges Hage.** Il a des modèles, ce monsieur !

**M. Bruno Gollnisch.** Ne manquons pas cette occasion, même si, comme toute recherche, elle est aléatoire.

Quant au reste de votre budget, monsieur le ministre, je sais bien que vous avez arraché à M. Balladur et à M. Juppé, qui ne le voulaient pas, 150 postes nouveaux. Mais 150 postes sur 13 000 chercheurs, c'est 1 p. 100 qui ne change pas grand-chose au problème du vieillissement des cadres.

Nous n'avons pas, au Front national, le fétichisme du nombre des postes. Ce qu'il faut, c'est 5 p. 100 au moins de flux d'entrée pour renouveler les générations, mais c'est aussi la révision corrélative des statuts, des contraintes bureaucratiques, des contraintes syndicales.

**M. Jean-Pierre Schenard.** Très bien !

**M. Bruno Gollnisch.** C'est la suppression des postes de faux chercheurs car, quoi que l'on dise, il y en a quand même.

**M. Jean-Claude Martinez.** Et beaucoup !

**M. Bruno Gollnisch.** Ce qu'il faudrait aussi, mais cela ne dépend pas seulement de vous, c'est diminuer les prélèvements obligatoires pour redonner aux entreprises leur capacité d'autofinancement et donc de recherche. Le jour où il s'attaquera sérieusement à ce problème, le Gouvernement

aura rendu à la recherche le meilleur des services qu'il peut lui rendre. Mais, en l'état actuel des choses, le groupe du Front national ne peut malheureusement voter votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Séguéla.

**M. Jean-Paul Séguéla.** Pour la première fois, monsieur le ministre, vous présentez à notre assemblée le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce budget reflète bien votre volonté et vos ambitions. Vous redonnez, après le nécessaire rééquilibrage effectué par votre prédécesseur, notre ami Alain Devaquet, un élan de modernisation à l'ensemble d'un édifice ébranlé et lézardé par cinq ans de dérèglement et de démagogie socialo-communistes. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Philippe Bassinet.** Il n'a rien à dire, alors il provoque !

**M. Jean-Paul Séguéla.** La recherche constitue, dans le budget pour 1988, une véritable priorité nationale, avec l'emploi et la coopération, ainsi que l'a souhaité notre Premier ministre, Jacques Chirac.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** C'est nouveau, ça !

**M. Jean-Paul Séguéla.** Le budget augmente de 10,6 p. 100 en paiements et de 8,3 p. 100 en engagements. Son analyse montre la priorité absolue en faveur de la recherche industrielle afin d'accélérer la recherche fondamentale de base, d'intensifier et de développer l'industrie et de lui rendre la combativité que les années 1921 à 1986 lui avaient fait perdre.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous y croyez ?

**M. Jean-Paul Séguéla.** Trois grands axes de développement technologique sont grâce à vous, monsieur le ministre, privilégiés : le spatial avec une augmentation des crédits de 8,8 p. 100, l'aéronautique avec un bon en avant de plus 13,5 p. 100 et les télécommunications, avec un effort très important de plus 14,7 p. 100.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Grâce à Mexandeau !

**M. Jean-Paul Séguéla.** Nous voilà bien loin de ce que nous connaissions il y a peu, avant 1986.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et pour l'agro-alimentaire ?

**M. Jean-Paul Séguéla.** Par contre, avec sagesse, vous avez stabilisé, mais à un haut niveau, 14,9 milliards de francs, l'effort financier en faveur des filières nucléaire et électronique.

L'effort porte également sur la recherche et le développement, c'est-à-dire sur les aides directes, avec une augmentation de 50 p. 100 des fonds de l'A.N.V.A.R., une augmentation des crédits du fonds de recherche et de technologie de 550 à 930 millions de francs, ainsi qu'un transfert de 105 millions de francs sur la filière électronique permettant le rattrapage des erreurs commises par le Gouvernement de M. Laurent Fabius lors de la ponction de 1985.

**M. Philippe Bassinet.** N'importe quoi !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Et en 1986, qu'avez-vous fait ?

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez M. Séguéla développer sa pensée.

**M. Jean-Paul Séguéla.** Ecoutez, vous avez besoin d'apprendre !

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Mais ne dites pas n'importe quoi !

**M. Jean-Paul Séguéla.** Certains ont insinué qu'il y avait une diminution ou une stagnation des crédits destinés aux programmes Etat-région. Là encore, monsieur le ministre, vous avez voulu montrer votre volonté d'aller près des chercheurs en augmentant cette enveloppe de 30 p. 100.

**M. Philippe Bassinet.** Vous en avez parlé à Michel Giraud ?

**M. Jean-Paul Séguéla.** M. le Président de la République et M. Fabius se disent pères d'Eurêka. Mais les financements ont été mis en place par le Gouvernement de Jacques Chirac et par vous, avec 400 millions de francs en 1987 et 800 millions en 1988.

La recherche fondamentale voit son budget augmenter globalement de 2 p. 100 ; la part de la recherche universitaire augmente de 3,5 p. 100, ce qui préserve ou même, dans certains cas, accroît le potentiel des organismes de recherche.

Au-delà des mesures spécifiques encourageant l'embauche de chercheurs par les entreprises et facilitant la mobilité, le montant mensuel des allocations de recherche augmente de 10 p. 100, ce qui permet une forte hausse du pouvoir d'achat de ces allocataires.

En revanche, vous avez freiné mais vous n'avez pas pu enrayer la suppression des postes d'ingénieur, de technicien ou de personnel administratif, qui diminuent de 0,88 p. 100 en 1988, ce qui est bien loin des suppressions amorcées en 1984. N'oublions cependant pas de rappeler la création de cent postes au C.N.R.S., vingt-cinq à l'I.N.S.E.R.M., seize à l'I.N.R.A. et neuf à l'O.M.S.O.M. pour 1988.

Ainsi, dans un contexte de restriction systématique du train de vie de l'Etat, vous avez, monsieur le ministre, soit préservé, soit accru le potentiel des organismes de recherche.

L'effort budgétaire de recherche-développement est de 175,7 milliards de francs, soit 9,9 p. 100 d'augmentation globale pour les engagements et les paiements. Cet effort global inclut les dépenses militaires d'opérations de recherche-développement-essai, dont 60 p. 100 ont des retombées civiles immédiates.

Enfin, nous devons noter l'augmentation de 45,5 p. 100 du crédit d'impôt, l'annonce de l'amélioration de l'assiette du plafond et de la création de nouvelles catégories de crédit d'impôt recherche.

Nous avons particulièrement apprécié l'effort en faveur des bibliothèques et de la documentation, dont les crédits progressent respectivement de 8,5 p. 100 et de 14 p. 100.

Ainsi, la recherche est devenue la grande priorité nationale, mais elle permet aussi une coopération internationale avec les programmes européens et le programme Eurêka. Restaurer la capacité de la France à créer et à lancer des initiatives, la recherche constitue un atout décisif pour l'avenir.

J'en arrive au deuxième volet de ce projet de budget, c'est-à-dire aux crédits de la section enseignement supérieur. Ils s'élèvent pour 1988 à près de 23 milliards de francs, plaçant ce budget dans un contexte d'augmentation jamais atteint depuis six ans. Je rappelle à nos détracteurs que l'augmentation moyenne du budget de l'enseignement supérieur a été inférieure à 2 p. 100 de 1981 à 1985.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** C'est totalement faux !

**M. Jean-Paul Séguéla.** Ces 23 milliards de francs, monsieur Schwartzberg, représentent une augmentation de 5,3 p. 100 après celle de 3 p. 100 enregistrée en 1987.

Les dépenses de personnel représentent près de 16 milliards de francs, soit une progression de 3,6 p. 100 par rapport à 1987. Vos crédits, monsieur le ministre, permettront la création de 417 emplois d'enseignant-chercheur et surtout le maintien en surnombre de près de 500 professeurs de l'enseignement supérieur, soit plus de 900 emplois d'enseignant-chercheur réellement créés, et non gagés, comme en 1983, 1984 et 1985, sur les départs à la retraite en 1986.

Vous avez maintenu les possibilités d'intégration des assistants et des maîtres-assistants dans le corps des maîtres de conférences, selon l'échéancier défini par les voies statutaires en 1984. Vous permettez en outre la promotion de 200 professeurs de la deuxième à la première classe.

Pour les effectifs médicaux, nous notons 263 transformations de postes de chef de travaux en postes de maître de conférences des universités, 120 transformations de postes d'assistant d'université, assistant des hôpitaux, en postes de maître de conférences des universités et 24 transformations de postes de maître de conférences des universités ou de chefs de travaux pratiques en postes de professeur.

Examinons maintenant les postes dits d'A.T.O.S. - personnels administratifs, techniques, ouvriers et de services. Après la destruction massive constatée en 1985 et en 1986 - la majorité socialo-communiste avait supprimé 770 postes dans l'enseignement supérieur et gagé 220 postes sur la sec-

tion scolaire en 1986 - la défervescence a été engagée par votre prédécesseur, M. Alain Devaquet, et vous avez pratiquement arrêté ce mouvement qui, en 1988, ne touchera plus que 0,4 p. 100 des effectifs, soit 180 personnes. Mais je souligne que 1 600 postes vont se libérer, laissant ainsi, au minimum, 800 possibilités de recrutement.

Enfin, l'année 1988 marquera l'achèvement de la mise en place des nouveaux corps de recherche et de formation par l'intégration de 7 426 contractuels « type C.N.R.S. » dans les catégories I.T.A. Vous avez de plus augmenté de près de 8 p. 100 les crédits d'heures complémentaires pour la formation des maîtres.

L'investissement est un point important de votre budget puisque des crédits en augmentation de 5,3 p. 100 sont ouverts en engagements et que les crédits de paiement croissent de 15,1 p. 100.

Je vous poserai cependant une question concernant ma région. Après l'effort important de concertation que vous avez réalisé, qu'en est-il du dossier de reconstruction des bâtiments de chimie de l'université Paul Sabatier à Toulouse ?

Nous avons par ailleurs noté que, pour les travaux neufs, l'enveloppe est en augmentation de 32 p. 100 en engagements et de 22 p. 100 en crédits de paiement.

D'autres mesures importantes figurent dans votre budget : création de D.E.U.G. délocalisés, remise en état de la grande galerie du Muséum, du palais de la Découverte, du musée de l'Homme ; augmentation de 2 p. 100 du budget de maintenance du patrimoine et de 18 p. 100 des moyens en effectifs ; enfin, augmentation nette du budget social de l'ordre de 10 p. 100.

L'université doit avoir pour objectifs de sauvegarder et de développer le patrimoine culturel français en se gardant d'une excessive professionnalisation, mais en même temps d'assurer une formation adéquate à l'exercice futur d'une profession. Le budget que vous nous présentez tant pour la

recherche que pour l'enseignement supérieur répond à ces objectifs : le groupe du R.P.R. le votera donc. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : Recherche et enseignement supérieur (suite) :

Annexe n° 21. - Recherche. M. Jean Giard, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome X, de M. Jean-Michel Dubernard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 965, tome VI, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 20. - Enseignement supérieur. M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome IX, de M. Jean-Claude Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN